
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 12 décembre 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2011	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2616)	(p. 42)
<i>Débat</i> d'orientations budgétaires	(p. 25)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - (dossier n° 2011-2627)	(p. 38)
<i>Annexe 1</i> : PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune de Décines Charpieu (dossier n° 2011-2660) - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente David	(p. 46)
<i>Annexe 2</i> : Accessibilité au site du Montout - Décines Charpieu (dossiers n° 2011-2624, 2011-2625 et 2011-2626) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Crimier	(p. 55)
<i>Annexe 3</i> : Rapport annuel 2011 sur la situation en matière de développement durable (dossier n° 2011-2665) - Documents projetés lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires par monsieur le Vice-Président Reppelin	(p. 72)
<i>Annexe 4</i> : Débat d'orientations budgétaires pour 2012 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne	(p. 79)

Le texte des délibérations n° 2011-2616 à 2011-2648 et 2011-2651 à 2011-2666 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 412.

N° 2011-2616	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 novembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 42)
---------------------	---	---------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2617	<i>Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'v - Approbation de modifications -</i>	(p. 18)
N° 2011-2618	<i>Bron, Chassieu - Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés -</i>	(p. 19)
N° 2011-2619	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2620	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement délégués à la société Vinci Park - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2621	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la société OMNIPARC - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)

N° 2011-2622	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société OPENLY - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2623	<i>Présentation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon parc auto - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2624	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Levée des réserves et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 7)
N° 2011-2625	<i>Décines Charpieu, Chassieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), levée des réserves et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 7)
N° 2011-2626	<i>Meyzieu - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 7)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2011-2627	<i>Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2011-2628	<i>Compte-rendu annuel à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et portant sur les pépinières d'entreprises innovantes - Année 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2629	<i>Centre de congrès - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 42)
N° 2011-2630	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2010 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2631	<i>Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Avenant n° 1 aux contrats de performance des pôles de compétitivité -</i>	(p. 42)
N° 2011-2632	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Rhodia pour le programme de recherche et développement DURAFIP -</i>	(p. 42)
N° 2011-2633	<i>Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution de subvention à CITI Technologies pour le programme de recherche et développement CLIC - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2015 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2634	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention aux sociétés IDD Biotech et Voxcan pour leur programme de recherche et de développement ACILIMAB - Attribution d'une subvention à la société EDAP-TMS pour son programme de recherche et de développement IDITOP -</i>	(p. 43)
N° 2011-2635	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société la Cuisine aux images pour le projet ReadPlay dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages -</i>	(p. 43)
N° 2011-2636	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention aux entreprises Coreexpert, Intellysurf et Kiniro pour le projet Quejant dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages -</i>	(p. 39)
N° 2011-2637	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société GlobeVIP pour le projet Clicide dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages -</i>	(p. 43)
N° 2011-2638	<i>Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2011-2012 -</i>	(p. 43)
N° 2011-2639	<i>Mobilisation des entreprises pour l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi (MEJ) - Attribution d'une subvention à l'association SOLEN pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 43)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2640	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2012 -</i>	(p. 43)
N° 2011-2641	<i>Application de la fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire -</i>	(p. 36)
N° 2011-2642	<i>Présentation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2011-2643	<i>Présentation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence - Exercice 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2011-2644	<i>Présentation du rapport des mandataires - SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2010 -</i>	(p. 44)

N° 2011-2645	<i>Premières assises nationales de la médiation sociale - Convention avec l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 37)
N° 2011-2646	<i>Création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches en marketing public de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2011-2647	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Faïza Rihane -</i>	(p. 43)
N° 2011-2648	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 44)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2649	<i>Bron - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville -</i>	retiré
N° 2011-2650	<i>Bron, Lyon, Villeurbanne - Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société ELVYA - Extension du périmètre de gestion au réseau de la ville de Lyon - Approbation de l'avenant n° 2 -</i>	retiré
N° 2011-2651	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2010 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2652	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape par la société Saur France - Exercice 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2011-2653	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France par affermage et concession - Exercice 2010 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2654	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et Grigny par la société Lyonnaise des eaux France par deux contrats d'affermage - Exercice 2010 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2655	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf par la société Blue Green - Exercice 2010 -</i>	(p. 44)
N° 2011-2656	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2010 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2657	<i>Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques dans les déchèteries et garages situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Convention avec la société SEVIA -</i>	(p. 44)
N° 2011-2658	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 44)
N° 2011-2659	<i>Fontaines sur Saône - Entretien d'espaces publics communautaires dans le cadre d'une politique d'insertion sociale - Autorisation de signer une convention avec la Commune -</i>	(p. 44)
N° 2011-2665	<i>Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon - Année 2011 -</i>	(p. 19)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2660	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Approbation - Droit de préemption urbain -</i>	(p. 5)
N° 2011-2661	<i>Neuville sur Saône - Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 18)
N° 2011-2662	<i>Saint Fons - Rue Emile Zola - Aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat - Convention de mandat - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 44)
N° 2011-2663	<i>Délégation des aides à la pierre 2009-2014 - Développement de l'offre locative sociale en diffus - Convention de partenariat avec la société Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes et la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA) -</i>	(p. 44)
N° 2011-2664	<i>Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Givors, Grigny, Ecully, Fontaines sur Saône, Oullins, Lyon, Rillieux la Pape, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Fons, Saint Priest, Bron, Villeurbanne, Mions, Vénissieux, Vaulx en Velin, Feyzin, Meyzieu, La Mulatière, Neuville sur Saône - Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Equipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale 2011 - Coût des chefs de projet - Rémunération des postes de</i>	

secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière -

(p. 44)

N° 2011-2666

Sathonay Camp - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Boulevard de l'ouest - Emplacement réservé n° 4 - Approbation -

(p. 45)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 12 décembre 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 2 décembre 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Liung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), M. Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet, Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Assi (pouvoir à M. Barge), Chabert (pouvoir à M. Gentilini), Coulon (pouvoir à M. Darne J.C.), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Joly

(pouvoir à M. Augoyard), Justet (pouvoir à M. Corazzol), Lelièvre (pouvoir à M. Chabert), Mme Lévy (pouvoir à M. Havard), M. Louis (pouvoir à Mme Dagherne), Yérémiàn (pouvoir à M. Barthelémy).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2011

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

N° 2011-2660 - urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Approbation - Droit de préemption urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2660. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Mesdames, messieurs, chers collègues, le dossier qui vous est présenté ce soir est relatif à l'approbation de la révision du PLU sur le site du Montout, sur la Commune de Décines Charpieu, qui permettra la réalisation du stade des Lumières d'une capacité d'environ 60 000 places et de ses équipements connexes.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 46).

Le vote de ce soir sur le plan local d'urbanisme exprimera la volonté d'affirmer la place de l'agglomération lyonnaise parmi les grandes métropoles européennes au travers de la réalisation d'un grand équipement sportif qui constituera un vecteur de rayonnement et de promotion pour l'accueil de manifestations internationales et la première d'entre elles, l'Euro 2016.

Le vote de ce soir sur le PLU va aussi permettre de conforter, de renforcer la dynamique de projet engagée depuis maintenant plusieurs années sur l'est de l'agglomération, que ce soit au travers du renforcement des transports en commun, du développement économique ou de l'habitat.

Au travers des orientations de développement définies sur le site du Montout à Décines Charpieu, qui -je le rappelle- est un site stratégique en attente d'un projet de qualité depuis vingt ans, depuis 1992, nous répondons à l'un des objectifs du SCOT qui précise que l'offre des grands équipements qui concourent au rayonnement métropolitain doit être renforcé afin de la mettre au niveau des standards internationaux.

C'est la concrétisation du choix du développement qui est réaffirmé au travers du PLU, un développement support à la création d'emplois mais qui promeut aussi la qualité des espaces naturels et de l'environnement.

Je souhaite, pour l'information de l'ensemble des conseillers, rappeler les éléments de la procédure de révision :

- le vote du Conseil communautaire du 11 janvier 2010 a prescrit la mise en révision du PLU, défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Ce Conseil a également permis d'avoir le débat sur les orientations générales du PADD ;
- le Conseil du 29 novembre 2010 a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de révision ;
- ensuite, le dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes du Grand Lyon et aux arrondissements ;
- l'enquête publique s'est tenue du 14 juin au 18 juillet 2011 ;
- la commission d'enquête, désignée par le Président du Tribunal administratif, a rendu son rapport le 12 octobre 2011. Elle a émis un avis favorable assorti de trois réserves et de quatre recommandations. J'y reviendrai dans quelques instants.

Le site du Grand Montout, de par sa position dans le Rhône Amont, est inscrit dans une dynamique urbaine très forte entre le centre de l'agglomération et l'aéroport Saint-Exupéry. Ce territoire se trouve également dans une séquence paysagère majeure qu'il convient de prendre en compte avec, au sud, la branche nord du V-Vert, plaine du Biézin et, au nord, le Grand Large et l'espace de Miribel Jonage.

L'orientation d'aménagement définie dans le PLU fixe les principes d'aménagement du site au travers de quatre orientations :

- tout d'abord, inscrire le futur stade et les divers équipements connexes dans un cadre très paysager ;
- ensuite, structurer l'espace par un maillage viaire fonctionnel,
- prendre en compte la morphologie des espaces urbains environnants et donc, en particulier, les secteurs résidentiels et les équipements existants ;
- enfin, valoriser et mettre en scène la perception du futur stade.

Le contenu réglementaire du dossier d'approbation du PLU prévoit les éléments suivants :

- la création d'une zone AUIL, zone à urbaniser destinée à recevoir les grands équipements sportifs, de loisirs ou culturels de niveau d'agglomération et les activités économiques connexes.
- la définition de hauteurs graphiques comprises entre 15 et 60 mètres ;
- la définition d'emprises au sol comprises entre 0,1 et 1 ;
- la définition d'emplacements réservés pour voies nouvelles ou élargissement de voies, mail paysager et bassin de rétention d'eaux pluviales ;
- et, enfin, la création d'une localisation préférentielle pour voiries et ouvrages annexes de récupération des eaux pluviales.

Je tiens également à préciser, pour l'information de l'ensemble des conseillers, les éléments liés aux avis des personnes publiques associées et des communes :

- monsieur le Préfet du Rhône a donné un avis favorable. Cet avis a été accompagné par celui de l'autorité environnementale ;
- le Conseil général a émis des remarques au titre des déplacements, des espaces naturels sensibles, des itinéraires de randonnée et des PENAP ;

- les Chambres consulaires ont émis un avis favorable, assorti de recommandations pour la Chambre de l'agriculture sur les projets d'infrastructures ;

- le SYTRAL a donné un avis favorable, le SEPAL également en précisant la compatibilité du projet avec le SCOT approuvé en décembre 2010.

- les 58 communes, pour leur part, ont été naturellement consultées : 31 ont donné un avis, dont 24 un avis favorable, une un avis réservé et 6 un avis défavorable ; 27 communes n'ont pas donné de réponse dans les délais impartis et, en application du code de l'urbanisme, leur avis est réputé favorable.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 juin au 18 juillet 2011 inclus. La commission d'enquête a rendu son rapport le 12 octobre 2011. Elle a recensé 7 032 observations qu'elle a classées selon les thèmes présentés à l'écran (*VOIR annexe 1 page 46*) : six thèmes pour les personnes ayant émis un avis défavorable et quatre pour celles ayant émis un avis favorable.

Je tiens à indiquer que, dans son rapport, la commission d'enquête n'a relevé aucun incident majeur pendant le déroulement de l'enquête, l'investissement des collaborateurs communaux ayant fortement contribué au bon déroulement de cette étape importante. Le public s'est majoritairement exprimé sur le projet à 54,9 %. La commission d'enquête indique par ailleurs que les remarques du public montrent de bonnes connaissances des dossiers qui ont été mis à la disposition des habitants.

Je le disais donc, la commission d'enquête a donné un avis favorable assorti de trois réserves et quatre recommandations.

En ce qui concerne les réserves, il est proposé de les lever entièrement. Les modifications apportées au dossier d'arrêt de projet du PLU soumis à l'approbation du Conseil de communauté sont les suivantes :

- réserve n° 1 : il sera fait référence au SCOT et non au schéma directeur afin de lever cette réserve. Cette référence au schéma directeur plutôt qu'au SCOT de l'agglomération lyonnaise s'explique par le fait qu'au moment de l'arrêt du projet de la révision du PLU, le SCOT n'avait pas encore été approuvé ;
- réserve n° 2 : il y a une réduction du coefficient d'emprise au sol de 0,6 défini par l'article 9-3 du règlement de la zone UIL à un CES graphique de 0,1 sur la partie ouest du site comprenant les terrains d'entraînement et des parkings afin de lever cette réserve n° 2 ;
- réserve n° 3 : il y a une nouvelle rédaction de l'article 2.1.2 b, conformément à la réserve de la commission, ainsi que l'intégration dans l'orientation d'aménagement n° 15 "site du Montout" des éléments relatifs à la voirie.

En ce qui concerne enfin les recommandations de la commission d'enquête, qui sont donc au nombre de quatre, nous y répondons également :

- pour répondre à la première, il est précisé que la définition du V-Vert Nord relève du SCOT. Cet espace est défini par le SCOT dans la continuité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, le SDAL, de 1992. Lorsque la Communauté urbaine sera amenée à donner son avis sur des documents provenant d'autres partenaires institutionnels se référant au V-Vert, elle précisera les limites de ce dernier ;

- concernant les recommandations n° 2 et 3 relatives aux dispositions législatives et réglementaires en matière de pollution lumineuse ou sonore, la Communauté urbaine s'engage à les transmettre aux partenaires directement concernés en les incitant à y donner une suite favorable ;

- enfin, en ce qui concerne la recommandation n° 4, il a été prévu dans l'acte entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCI Foncière du Montout une clause résolutoire en cas de non-réalisation du Grand stade, qui rend sans objet une clause de retour à meilleure fortune.

Voilà, monsieur le Président, pour ce qui concerne la révision générale du PLU sur Décines Charpieu.

N° 2011-2624 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Levée des réserves et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction des grands projets -

N° 2011-2625 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), levée des réserves et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction des grands projets -

N° 2011-2626 - déplacements et voirie - Meyzieu - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais donner la parole à monsieur Crimier pour nous présenter les dossiers numéros 2011-2624 à 2011-2626 et ensuite nous organiserons une discussion commune de ces quatre rapports. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de trois délibérations de déclarations de projets relatives aux trois accès du site du Montout, suite aux enquêtes publiques et comportant bien entendu les levées de réserves recueillies lors de ces enquêtes.

Il y avait un diaporama général qui montrait les trois accès mais je crois que chacun les a en tête, entre les accès Nord et Sud et le parking des Panettes. (*VOIR annexe 2 page 55*).

Sur le parking des Panettes, qui se situe le plus à l'est du projet d'implantation du site du Montout, l'avis de la commission d'enquête fournit un avis favorable sur l'utilité publique du projet assorti de trois recommandations, un avis favorable sans réserve ni recommandation sur l'expropriation des emprises du projet et un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU sur la commune de Meyzieu.

Je rappellerai que le parking des Panettes améliorera très grandement les conditions de stationnement des usagers utilisateurs de la ligne T3.

Pour la recommandation n° 1, qui était une recommandation de la commission d'enquête sur le guidage dynamique vers le parking des Panettes, la réponse apportée par la Communauté urbaine à cette recommandation -et que vous retrouverez dans l'ensemble des délibérations- : itinéraire indiqué sur le billet avec application de guidage possible sur cette plateforme ou autre nouvelle technologie assortie d'un jalonnement dynamique sur les autoroutes A 42, A 43 et A 432 à l'aide des panneaux à message variable.

La recommandation n° 2 concernait un système de billetterie efficace. La réponse de la Communauté urbaine est la validation

du mode de transport et de la place de parking en même temps que l'achat du billet, à renouveler à chaque match pour les abonnés.

La recommandation n° 3 qui est un souci des communes voisines, ce sont des systèmes anti-stationnement sauvage. Donc des aménagements sont prévus à un kilomètre autour du stade à Décines et Meyzieu avec des potelets, barrières, portails, filtrages ; et on retrouve là aussi des dispositions que nous mettons dans nos communes pour gérer aussi les stationnements sauvages parfois pénalisants.

Sur l'accès nord, l'avis est favorable sur l'utilité publique du projet assorti de cinq réserves et quatre recommandations et l'avis est favorable assorti d'une réserve sur l'expropriation des emprises du projet.

En ce qui concerne les réserves de la commission d'enquête, l'avis ne vaut que pour le projet actuel. Bien entendu, le projet sera bien conforme à celui présenté, qui a fait l'objet de l'enquête.

La réserve n° 2 concerne la problématique du stationnement sauvage et c'est la même réponse que pour le parking des Panettes.

La réserve n° 3 concerne la sécurité sur la voie est-ouest, il est prévu des accès sécurisés par des contre-allées, de la signalétique complémentaire, une minimisation des impacts pendant les travaux sachant également qu'un des carrefours sera doté de fourreaux pour être équipé, à terme, de feux si le besoin s'en faisait sentir, sachant que, sur cette voie est-ouest, la circulation sera assez réduite.

Mesures compensatoires pour les commerçants de Jean Jaurès : il est prévu des accès sécurisés par les contre-allées, de la signalétique complémentaire et une minimisation des impacts pendant les travaux pour permettre bien entendu l'accessibilité aux commerces pendant l'ensemble du déroulement des opérations de travaux.

Compensation de la suppression des shunts de l'échangeur n° 6 : le débouché de l'avenue Jean Jaurès passera d'une à deux voies avec un nouvel accès au quartier par le complément de l'échangeur n° 7, c'est la voie nord-sud. Les simulations dynamiques de trafic qui ont été faites confirment la fluidité attendue sur ce secteur en fonction de la demande de trafic.

Sur les recommandations :

- recommandation n° 1 : la durée de l'enquête aurait pu être supérieure et le dossier plus lisible. Il faut rappeler que la Préfecture a fixé le délai à 35 jours et le public a été nombreux, comme madame Martine David a pu le dire. Une note de synthèse a été ajoutée au dossier. Les différentes hôtesse ont orienté le public et distribué une plaquette de vulgarisation ;

- recommandation n° 2 : porter à la connaissance du public ces aménagements ; pour les flux piétons, les aménagements projetés sur le quai de tramway seront portés à la connaissance du public ;

- recommandation n° 3 : porter à la connaissance du public la répartition des coûts d'entretien des espaces publics. Ces modalités feront l'objet de délibérations des collectivités concernées et seront donc portées à la connaissance du public. Un groupe de travail va commencer ou a commencé à se réunir entre la Communauté urbaine et les différentes collectivités concernées.

- recommandation n° 4 : financement de la trémie par l'Olympique lyonnais. La trémie permettra de fluidifier l'entrée de Décines et les contre-allées faciliteront les échanges avec l'urbanisation future. Elle permettra d'assurer le lien vert nord-sud inscrit au SCOT. Elle ne servira pas uniquement à la desserte du Grand stade, elle préfigure aussi la liaison vers les berges du canal de Jonage, cette liaison verte qui est amenée à ouvrir le site du Montout sur son environnement naturel.

Sur les autres avis, la commission d'enquête a également fait part de ses regrets sur trois points, concernant principalement le manque d'information sur le développement futur du Grand Montout et l'absence de variantes d'aménagement. Le Grand Lyon y répond dans la délibération : les éléments connexes au développement du site du Montout, à la fois économiques et patrimoine vert, sont bien compris dans ce projet.

La réserve sur l'enquête parcellaire concerne le réexamen des acquisitions prévues en cas de remise en cause du projet. Cette possibilité est prévue dans les actes en cours de négociation. Bien entendu, si les projets ne se faisaient pas, il y a forcément remise en cause des expropriations nécessaires.

Sur l'accès sud, avis favorable sur l'utilité du projet assorti de cinq réserves et sept recommandations. Avis favorable sur l'expropriation des emprises du projet assorti de deux réserves et huit recommandations. Avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU sur les Communes de Décines et Chassieu.

Sur les réserves de la commission d'enquête, l'avis ne vaut que si le Grand stade est réalisé. Bien entendu, les travaux de la Communauté urbaine ne commenceront qu'après le démarrage effectif de ceux faisant l'objet du permis de construire de la foncière du Montout, objet de l'enquête.

La réalisation d'un site propre exclusivement pour les navettes bus, à l'exclusion d'un système guidé. Le projet présenté ne concerne bien que la liaison Eurexpo-Stade en navette bus ; s'il y avait un autre projet de transport guidé, il ferait bien entendu l'objet d'une nouvelle enquête publique. Cette réserve n° 2 rappelle simplement la règle en matière d'enquête publique qui doit être sur l'objet du projet présenté.

La réserve n° 3 concernait l'engagement sur la mise à disposition du site d'Eurexpo. La Communauté urbaine s'est assuré de l'engagement de SEPEL de mettre à disposition 5 000 places à Eurexpo.

La réserve n° 4 concernait l'ambiance acoustique et les protections nécessaires prenant en compte les aspects spécifiques du trafic. Les protections acoustiques mises en œuvre iront au-delà de la réglementation puisqu'il était difficile d'estimer des trafics journaliers et des merlons supplémentaires seront réalisés au droit des maisons les plus proches. Nous sommes au-delà des recommandations dans ce domaine.

La réserve n° 5 sur l'adaptation des règles communautaires pour la prise en charge des investissements, éclairage et frais de fonctionnement, la réponse est la même. Une réflexion doit aboutir pour une équitable répartition des charges qui est engagée dans le cadre des dispositions du code général des collectivités locales et d'un bon partage des charges entre les différents intervenants.

Nous avons une note au rapporteur concernant le dossier numéro 2011-2625 sur l'accès Sud : Dans la partie de l'exposé des motifs intitulé "Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme", il convient de remplacer le paragraphe :

"L'engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des participants à cette réunion."

Par :

"L'engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des participants à cette réunion, excepté la Ville de Chassieu qui regrette la disparition d'espaces boisés classés et d'espaces verts à mettre en valeur sur son territoire et souhaite une reconstitution de ces espaces."

Pour la complète information de l'ensemble des conseillers, le rapport de la commission d'enquête accès Sud écrit : "Sur le territoire de Chassieu, la surface des EBC va passer de 16,48 hectares à 15,61 hectares, soit une perte de 0,87 hectares. Celle des EVMV diminuera de 0,81 hectare, en passant de 14,76 à 13,95 hectares. Le maître d'ouvrage prévoit des compensations appropriées considérées au niveau global du programme, voire un addendum, suite à l'avis de l'autorité environnementale locale, comme suit : "Les boisements détruits, soit 5,34 hectares seront compensés à 200 % par des plantations en bois et bosquets sur plus de 11 hectares. Un linéaire de haies de 7,3 kilomètres compensera la destruction de 1,5 kilomètre de celle-ci. La compensation d'impact sur les prairies se fera à hauteur de 200 %." La commission estime que ces mesures répondent aux souhaits de la Commune de Chassieu.

Avis favorable de la commission sur ces trois rapports.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de donner la parole aux différents groupes, je rappelle que le dossier numéro 2011-2625 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres et dont vous avez pu prendre connaissance.

J'ouvre maintenant le débat en commençant par le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec une très grande satisfaction -et je pèse mes mots- que nous voterons ce soir la révision numéro 1 du PLU qui nous permettra de réaliser le Grand stade, qui sera un équipement de qualité pour l'Euro 2016.

Nous allons enfin pouvoir entrer dans une phase opérationnelle après l'avis favorable des huit enquêtes publiques émises le 15 octobre et la dernière, datant du 7 décembre, qui confirme la validité de ce projet.

Les aléas politico-juridiques qui ont accompagné l'instruction des enquêtes publiques successives ont freiné l'avancée d'un projet à forte valeur ajoutée économique et créateur d'emplois. Le Gouvernement avait créé un suspense insoutenable en retardant l'émission de la déclaration d'intérêt général et le groupe Ensemble pour le Grand Lyon garde une position confuse sur ce projet structurant de l'agglomération.

Je rappelle que cet équipement est à caractère privé. Notre dossier est perçu comme l'un des meilleurs et nous sommes les rares à proposer un projet privé quand Lille, Bordeaux, Marseille ont choisi la formule du partenariat public-privé. Or, il faudrait tout de même se dire qu'une entreprise qui se propose d'investir sur un grand projet d'agglomération, en temps de crise aussi sévère, est une vraie chance et fait figure d'exception dans une période où l'on a un besoin vital de relance économique. Les détracteurs du projet doivent donc réfléchir de nouveau au sens de l'intérêt général.

Je rappelle, à ce titre, que le financement public de la Communauté urbaine et du SYTRAL est destiné à l'accessibilité du Grand stade et aussi à Eurexpo. C'est le service minimum que doit assurer une agglomération de cette envergure. Cet argent public est investi dans le transport en commun. C'est donc un investissement supplémentaire pour le développement durable de notre agglomération. C'est bien là que réside l'intérêt général, l'accessibilité pour les Grands Lyonnais, la création d'emplois et la relance économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Metapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le long cheminement du projet de Grand stade, la révision de notre PLU sur le territoire de la Commune de Décines Charpieu constitue une étape capitale qui nous rapproche de la phase de réalisation.

Notre groupe votera naturellement cette délibération. Il la votera avec d'autant plus d'enthousiasme que, depuis le début, il considère ce projet comme exemplaire ; exemplaire dans la mesure où il consacre la possibilité d'harmoniser utilement l'action du secteur public avec l'action du secteur marchand, exemplaire dans la mesure où il permet de concilier les exigences de l'initiative privée avec celles de l'intérêt général.

Beaucoup d'arguments plaident en faveur d'un tel équipement.

Premier argument : cet équipement répond à une utilité sociale.

La pratique du football suscite l'intérêt, pour ne pas dire la passion de milliards d'individus sur les cinq continents. C'est un sport universel que la télévision a puissamment contribué à populariser. C'est aussi un ferment autour duquel peuvent se construire des sentiments d'appartenance, d'unité ou d'intégration. La réalité sociologique du football est à l'évidence une donnée qu'il convient de prendre en considération.

Deuxième argument : ce projet de Grand stade répond à des préoccupations d'aménagement du territoire.

Sur un plan général, un Grand stade moderne et fonctionnel rentre dans la catégorie des équipements de dimension métropolitaine. Aucune métropole européenne qui compte n'est dépourvue de ce type d'équipement. Par ailleurs, s'agissant de l'organisation même de notre agglomération, son implantation à l'est constitue une chance pour cette partie du territoire car elle ne va pas manquer de générer de nouvelles activités économiques et de susciter de nouveaux aménagements urbains, sans parler de l'amélioration des infrastructures de communication. Enfin, ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie gouvernementale de construction ou de rénovation des stades, dont l'organisation de l'Euro 2016 constitue désormais un objectif impératif qui ne pourrait être atteint sans le projet décinois.

Troisième argument : ce projet de Grand stade répond aux nécessités du développement économique.

A une époque où la croissance est faible, où le chômage augmente et où les perspectives de développement s'avèrent incertaines, comment pourrait-on écarter d'un revers de main méprisant la possibilité de réaliser sur son territoire un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros, générateur de créations d'emplois directs et indirects en nombre important ? Y a-t-il des exemples dans l'histoire, sur

notre territoire ou ailleurs en France, où une collectivité se serait opposée à un investissement privé de cette importance alors même que l'équipement proposé n'est pas de nature à porter atteinte à l'environnement et ne constitue en aucune manière une menace pour la santé ou la sécurité des personnes ?

De plus, le football étant un fabuleux vecteur de communication, il est patent que le Grand stade contribuera à conforter l'image et la notoriété de la métropole lyonnaise en Europe et dans le monde. Il s'agit là d'un élément déterminant en matière d'attractivité du territoire et d'implantation d'entreprises nouvelles.

Quatrième argument : le montage financier du projet préserve les deniers publics.

Il convient de rappeler que le projet est financé à 100 % sur des fonds privés. C'est le seul cas en France -comme l'a rappelé tout à l'heure le Président Thiriez-. A l'heure où la dégradation des finances publiques est patente, il me semble que l'argument n'est pas mince. Toutes les autres collectivités concernées par la construction ou la rénovation de stades (Lille, Bordeaux, Nice, Saint Etienne, Marseille) doivent participer financièrement, à des niveaux divers, soit dans le cadre de PPP, soit au moyen de subventions.

Reste alors la question du financement public des infrastructures de communication facilitant l'accès au Grand stade. En cette matière, je ferai deux observations préalables : d'une part, le projet a été déclaré d'intérêt général par les instances gouvernementales ; d'autre part, les investissements projetés en matière d'infrastructures routières et de transports en commun ne sont pas exclusivement dédiés à l'accessibilité du Grand stade, ils satisferont d'autres besoins tels que la desserte d'Eurexpo par exemple.

Sur le fond, je crois que le débat qui s'est instauré sur le thème "financement public au service d'un projet privé" relève d'une problématique d'un autre âge. Qu'un équipement collectif soit public ou privé n'a intrinsèquement aucune importance. Ce qu'il convient d'apprécier, c'est son utilité sociale, c'est-à-dire la nature du service qu'il rend au bénéfice de la population d'un territoire. A l'évidence, le futur stade privé de Décines remplira les mêmes fonctions sociales que le stade municipal de Gerland. Pour l'essentiel, il accueillera les mêmes spectateurs désireux d'assister aux matchs de leur équipe favorite. S'agissant du même objet social, l'intervention de la collectivité publique est défendable dans tous les cas.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes tous d'accord pour regretter que notre pays souffre d'un excès de réglementations en tous genres qui souvent retardent ou empêchent la réalisation de projets pourtant utiles au bien public.

Le projet de Grand stade est confronté à ce type de contraintes : il doit faire face à des exigences de nature environnementale dont le contenu paraît disproportionné au regard des enjeux en cause ; il doit faire face aussi à des contestations procéduraires dont l'origine est souvent de nature politicienne. Il ne faudrait pas que ces contraintes aboutissent finalement à un abandon du projet. C'est aujourd'hui qu'il faut avoir conscience du caractère définitif, irréparable et irréversible d'une telle issue. Demain, il sera alors trop tard. La sagesse paysanne nous enseigne que ce n'est pas lorsque le cochon est dans le champ de maïs qu'il faut penser à mettre une clôture.

Au-delà des imperfections propres à toute initiative et au-delà des interrogations légitimes que peut susciter tel ou tel aspect du dossier, il me semble que notre assemblée se doit de se

rassembler autour d'un projet de qualité qui préserve les impératifs économiques, écologiques et financiers de notre collectivité et qui contribue à conforter la place de notre agglomération parmi les métropoles européennes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PRG et apparentés votera le projet de modification du plan local d'urbanisme qui permettra de lancer définitivement le projet du stade des Lumières. Bien entendu, ce stade des Lumières s'inscrit dans la perspective, lancée il y a une dizaine d'années, d'un développement harmonieux et homogène de notre agglomération mais également au service de l'est lyonnais.

Un équipement sportif pouvant accueillir 60 000 spectateurs est indispensable au développement de notre agglomération, à l'instar de toutes les grandes métropoles européennes qui possèdent déjà ce genre d'infrastructure, voire même en plusieurs exemplaires. La France a pris un grand retard et, heureusement, l'organisation de l'Euro en 2016 en France, attribuée par l'UEFA, va nous permettre de revoir ou construire de nouvelles enceintes.

Lors de la commission générale tout à l'heure, Willy Plazzi avait totalement raison lorsqu'il a pointé du doigt le positionnement ambigu de l'Etat. Il est vrai que Nicolas Sarkozy était le premier à serrer les mains et à embrasser tout le monde lors de l'attribution de l'Euro 2016 à la France qui avait lieu à Genève et il est vrai aussi que, lorsque l'on voit le concours financier que l'Etat va apporter, on peut se poser quelques questions. Tout d'abord, 150 M€ ont été annoncés pour aider les dix projets qui font un total de 1,750 milliard d'euros et, finalement, ce n'est pas 150 mais 168 M€ que l'Etat mettra au pot pour les dix projets, avec d'ailleurs une répartition inéquitable et non partielle entre les projets ; et on peut dire que Lyon est bien mal servi. Il est aussi très étonnant de se rendre compte que, pour trouver les 18 M€ manquants, le Gouvernement n'a pas hésité à les prendre dans les fonds affectés au CNDS. Faut-il rappeler à l'assemblée que le CNDS a vocation à développer le sport amateur, du loisir au haut niveau, le sport des territoires et non pas à financer le football professionnel ?

Si de nombreuses choses ont été dites ou écrites sur le stade des Lumières, je veux rappeler ce soir l'exemplarité du projet : exemplarité sur le choix architectural, exemplarité sur la qualité environnementale mais aussi et surtout exemplarité par rapport au choix financier, celui d'un financement 100 % privé. Il faut, je crois, reconnaître et saluer le choix de l'Olympique lyonnais de financer intégralement la construction et l'exploitation du stade des Lumières. Certes, c'étaient les recommandations des rapports Seguin et Besson mais c'est un cas unique en France, pas en Europe où tous les grands clubs sont propriétaires de leur stade ; parmi les dix sites retenus, seul le stade de Lyon Décines sera intégralement financé par les fonds privés.

Arrêtons-nous un instant, si vous me le permettez, sur trois autres projets pris au hasard : Lille, Marseille et Bordeaux. La Ville de Marseille a décidé de rénover le stade Vélodrome pour un coût initial de 267 M€ ; la Ville de Marseille remboursera à la société Bouygues la somme de 100 M€ sur trente ans tout en apportant immédiatement 40 M€. La Communauté urbaine de Marseille, notre équivalent, versera 20 M€ dans la rénovation du stade Vélodrome, ce qui ne nous est pas demandé ce soir.

Bordeaux et Lille ont décidé de construire leur propre stade, 40 000 places pour Bordeaux, 50 000 places pour Lille. La Communauté urbaine de Bordeaux versera 15 M€ dans la construction du stade et celle de Lille s'est engagée à verser au groupe Eiffage, pendant trente et un ans, un loyer annuel de 24,7 M€, loyer évolutif puisqu'un surcoût de 100 M€ lié à des travaux d'adaptation aux nouvelles normes sismiques risque de se rajouter à l'addition finale. Ce n'est pas ce qu'on nous demande de voter ce soir.

Le projet lyonnais du stade des Lumières laisse finalement chacun face à ses responsabilités : le concours des collectivités qui sera bien utile pour créer ou améliorer un réseau de transports en commun de l'est vers le cœur de l'agglomération, avec un maillage par l'aéroport de Saint-Exupéry et un autre via Eurexpo et le prolongement de la ligne de tramway T2 afin d'éviter les problèmes d'encombrements ; puis le concours de l'Olympique lyonnais dans la construction de son propre stade avec le financement de l'équipement susceptible de recevoir des matchs de football mais également des événements culturels.

Aussi, je suis assez abasourdi lorsqu'un collègue nous écrit une lettre, le 25 novembre 2011, dans laquelle il n'hésite pas à dire : "Je citerai pour conclure, une fois n'est pas coutume, les propos du Président de l'Olympique lyonnais, à retranscrire dans les colonnes de cette même presse quotidienne : "Il faut que le stade appartienne au club car autrement les revenus liés au stade vont aller aux collectivités qui ont financé alors que des efforts sont exigés auprès de nos compatriotes pour redresser nos finances publiques. Je vous laisse juge de cette dernière déclaration", écrit-il. De qui se moque-t-on ? Je pense qu'il y a beaucoup à dire sur nos finances publiques, sur la dette abyssale de l'Etat, et je trouve fort de café de mêler des querelles politiciennes à un projet que l'Etat lui-même a décrété d'intérêt général.

Enfin, pour conclure, autre polémique survenue encore ce jour, serait le lieu choisi par l'Olympique lyonnais, le lieu de Décines Charpieu, pour construire le Grand stade. Déjà, souvent, on a rappelé ici que c'est celui qui paye qui décide et si l'Olympique lyonnais a choisi de faire son stade sur le site du Montout, c'est qu'il a bien pesé tous les paramètres économiques et autres pour faire son choix. Donc l'UMP nous ressort ce matin le Puisoz ou Meyzieu Pusignan. C'est vrai que sur Meyzieu Pusignan, qui est à quelques hectomètres de Décines Charpieu, notre collègue Forissier disait que c'était un site fabuleux pour l'est lyonnais -c'était une interview dans *Le Progrès*- et qu'il était tout à fait favorable à ce qu'on fasse le stade sur ce site. Je pense que ce débat a quatre ans de retard. Le débat a été clos par l'Olympique lyonnais.

C'est un magnifique projet et donc je suis très fier, au nom du groupe Radical de gauche, que nous votions ce soir le lancement des grandes opérations du stade des Lumières.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord nous prenons acte dans cette séance des résultats des enquêtes publiques qui ont permis de constater d'abord des avis favorables du Préfet, des différentes autorités de l'Etat, en particulier celles qui contrôlent l'évaluation environnementale, l'avis du Conseil général, de la CCI, du SYTRAL, etc.

Nous prenons aussi acte du fait que la grande majorité des communes se sont prononcées pour le projet puisque seulement six ont voté contre et un avis réservé.

Enfin -et notre collègue et Vice-Présidente l'a rappelé tout à l'heure-, il y a effectivement concernant les réserves et les

recommandations des réponses à l'ensemble de celles-ci. Là encore, nous pensons que l'on va pouvoir maintenant passer en phase opérationnelle.

Ceci étant dit, comme on ne peut pas couper un projet en tranches, certes, l'OL finance à 100 % le stade lui-même mais le stade n'existerait pas sans les accès et les dessertes en transports en commun. C'est pour cela que, dans les débats antérieurs, nous avons mis en avant un certain nombre d'exigences pour justifier ces financements publics.

Les financements qui ont été apportés concernant les dessertes en transports en commun, concernant la protection de l'environnement et l'engagement de replantations suite aux travaux, les précisions qui ont été apportées sur les reventes de terrain public et la fixation des prix par les domaines avec la clause qui a été rajoutée, la clause résolutoire, toutes ces précisions vont dans le bon sens par rapport aux souhaits que nous avons exprimés.

Ceci étant dit, je veux redire aujourd'hui qu'il est nécessaire qu'en termes d'emploi -je l'évoquais tout à l'heure-, la formalisation des objectifs qui distingue bien les relocalisations des créations nettes et la phase de construction des équipements et du stade des emplois pérennes, soit effectivement conclue le plus rapidement possible puisque ce n'est pas encore le cas et que l'on puisse répondre, avec l'aide de la Région, à l'appel qui a été lancé tout à l'heure concernant la formation qui permette aux plus exclus d'accéder à ces emplois.

De la même façon, les calendriers coordonnés de réalisation des dessertes et du stade lui-même devront être respectés si l'on veut aboutir -c'est une évidence- à un fonctionnement correct de l'ensemble.

Donc nous nous félicitons de l'évolution de ce dossier mais nous resterons vigilants quant à la réalisation et la vérification des engagements qui ont été pris.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, que l'agglomération lyonnaise ait besoin d'un Grand stade, nul ne le conteste mais ce projet à douze kilomètres de Lyon est pour nous un projet du siècle dernier qui n'est respectueux ni de l'environnement ni du développement durable. Pour cela, nous résumerons six arguments principaux.

Premier argument : l'accès.

Il se fera principalement en voiture. En effet, sur les 60 000 spectateurs attendus, 9 000 viendront en transports en commun, environ 2 000 en modes doux, 5 000 en car de supporters mais les 40 000 autres, soit 75 % du total, viendront en voiture au stade, ou aux parkings des Panettes ou d'Eurexpo situés à cinq kilomètres du stade.

Deuxième argument : des nuisances autour du stade.

Il y a un risque important de stationnement sauvage près du stade et des parkings. Cela risque d'être difficilement contraint malgré les mesures que l'on nous a expliquées et qui sont envisagées par la Communauté urbaine. Rappelons que l'hypothèse du nombre de voitures est basée sur une estimation de 2,8 passagers par véhicule, ce qui nous paraît très optimiste et on peut craindre que le nombre de voitures soit plus important que celui indiqué.

Les nuisances aussi en termes de pollution atmosphérique et sonore vont s'amplifier puisque les nouvelles voiries et l'échangeur sur la rocade est vont accroître la circulation automobile dans le secteur, y compris en dehors des jours de matchs, cela en contradiction avec le plan de protection de l'atmosphère du Grand Lyon.

Troisième argument : des nuisances le long de la ligne T3.

Le cadencement important des rames, aussi bien pour le service spécial Grand stade que le service normal de T3 et Rhônexpress, impliquera le passage de rames toutes les une à deux minutes avec un temps de fermeture des barrières de 45 secondes à chaque passage ; le risque de congestion tout le long du parcours est donc très important. La commission d'enquête le souligne d'ailleurs en écrivant -je cite- : "Malgré un dispositif a priori cohérent techniquement, le fonctionnement des intersections barrières semble relativement fragile".

Quatrième argument : des investissements en transports en commun non prioritaires.

Des réalisations de lignes sont envisagées depuis longtemps -on en a déjà parlé à plusieurs reprises- : les lignes A7, A8, la mise en site propre de C3 sont inscrites au PDU depuis 2005. Les investissements pour les accès en transports en commun au Grand stade vont différer grandement dans le temps l'avancée de ces projets prioritaires.

Cinquième argument : une consommation importante d'espaces agricoles et naturels.

56 hectares vont être détruits pour la construction du stade et des bâtiments annexes et la création de la voirie nouvelle. A l'heure où l'on veut préserver voire développer des espaces agricoles pour encourager une agriculture de proximité au sein même de notre agglomération, cela est contradictoire. Même si le site du Montout est classé comme site à urbaniser dans le futur, même si des mesures compensatoires seront prises, pour nous, l'urbanisation de l'est lyonnais doit se faire en priorité sur des secteurs de reconquête urbaine comme la Soie ou des secteurs commencés depuis de nombreuses années comme celui de la Porte des Alpes.

Si le projet actuel se situe hors du V-Vert défini dans le cadre du SCOT, il appartient néanmoins dans sa partie sud à un espace naturel sensible identifié par le Conseil général. Nous appuyons d'ailleurs fortement la démarche engagée pour la mise en œuvre d'une procédure de PENAP sur les terres agricoles du V-Vert ce qui évitera, à l'avenir, tout grignotage de cet espace.

Enfin, la compensation de la coupe d'arbres des espaces naturels par la plantation d'arbres en nombre équivalent, principalement sur les nombreux parkings créés, ne peut sérieusement être considérée comme de la qualité environnementale et entrer dans le cadre de la réalisation de la continuité verte Biez-Sermenaz inscrite au SCOT.

Sixième argument : un gaspillage de l'argent public.

Plus de 200 M€ d'argent public seront consacrés à la réalisation des accès à un espace privé à but lucratif et spéculatif qui sera utilisé une soixantaine de jours par an. C'est un aspect important dans la situation actuelle de crise qui contraint de plus en plus les investissements publics. Nous préférierions cibler nos investissements pour un développement économique de notre métropole axé sur les écotecnologies, les économies

d'énergie et le développement d'énergies alternatives des énergies carbonées, la rénovation thermique des bâtiments. Une agriculture de proximité amènerait un développement d'emplois bien plus important et stable que les emplois intérimaires du projet de Grand stade.

Nous concluons en rappelant qu'une alternative de meilleure qualité existe : la rénovation et l'agrandissement du stade de Gerland éviterait, en effet, un tel gaspillage financier. A Gerland, qui n'a rien d'un territoire enclavé, 10 000 personnes viennent aujourd'hui en métro. Il y a de l'espace pour ajouter une quatrième rame au métro, accroissant ainsi d'un tiers sa capacité. Un grand nombre de spectateurs vient aussi en modes doux. Le prolongement du tram T1 à Debourg, la création du métro à Oullins, le futur axe A7, des navettes que l'on pourrait mettre en place depuis la gare ferroviaire Jean Macé, permettraient de faire face à une fréquentation plus grande du stade et à améliorer les conditions de vie des riverains les soirs de match. Gerland pourrait comporter plus de 50 000 places et il serait envisageable de réaliser sa rénovation par quart, ce qui permettrait que des compétitions sportives puissent s'y dérouler pendant les travaux.

Monsieur le Président, vous avez rencontré à plusieurs reprises monsieur Daniel Cohn-Bendit. Il vous a expliqué qu'en Europe, beaucoup de villes ont des stades de capacité entre 50 000 et 60 000 places et que toutes celles qui veulent en augmenter la capacité agrandissent les stades existants. Seule Munich a un stade à douze kilomètres du centre-ville mais l'accès à ce stade se fait par un RER de grande capacité, ce qui n'a rien à voir avec les accès en tramway prévus pour le stade à Décines Charpieu. Les autres agglomérations comme Amsterdam, Manchester ou Francfort ont leur grand stade à environ cinq kilomètres du centre ; c'est un tout petit peu plus que la distance qu'il y a entre ici, le Grand Lyon, et Gerland.

Notre groupe votera contre ce rapport comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises et nos Vice-Présidents s'abstiendront. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On vérifiera évidemment membre par membre. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier a suscité un énorme engouement qui parfois débordait en questionnements, joutes écrites ou verbales passionnées positionnant nettement deux camps, les pour et les contre, avec une très grande difficulté à concilier l'intérêt général.

Il faut dire que ce dossier Grand stade OL Land est arrivé dans notre paysage politico-sportif-économique il y a plus de cinq ans. Quelque soixante-dix mois ont passé. J'ai encore en mémoire les premières déclarations publiques de notre Président de l'époque, monsieur René Chevaller, le 27 octobre 2006, rappelant son étonnement sur le changement de lieu d'implantation du Puzoz de Vénissieux au Montout de Décines Charpieu, tout en dénonçant aussi ce qui concerne l'argent dans le sport et les conséquences de la loi Lamour qui a permis aux clubs d'accéder à la cotation en bourse et qui, en quelque sorte, pose un véritable questionnement sur les conditions de l'aide financière qu'apportent les collectivités locales (près de 80 %) au sport en général, le sport professionnel n'étant pas en reste.

Tout cela est bien d'actualité. Nous avons eu bien d'autres débats et contributions dans cet hémicycle, dans des réunions publiques, dans diverses conversations. On peut dire, sans forcer le trait, que le dossier OL Land a fait discuter des milliers de personnes de tous horizons et de tous âges. Il a passionné

et il passionne au quotidien notre agglomération et bien au-delà. Comme ce fut le cas d'ailleurs à Saint Denis avec le stade de France, comme c'est le cas à Lille, Bordeaux ou Nice et ailleurs.

C'est bien naturel et préférable de se passionner pacifiquement pour le stade tout en ayant comme référence cette opinion du président de l'UEFA, Michel Platini : "Le football est un jeu avant d'être un produit, un sport avant d'être un marché, un spectacle avant d'être un business". Les promoteurs de l'OL Land doivent s'en inspirer afin que le sport professionnel et de haut niveau, amateur, scolaire porte en lui toutes les valeurs républicaines de solidarité et de partage.

Ne construisons pas un stade uniquement pour des joutes sportives mais aussi pour créer du lien social, un plus pour notre jeunesse. Pour avoir rencontré des élus de Saint Denis, ils mesurent tout ce que le Grand stade apporte à ce territoire. OL Land ne peut rester uniquement un investissement privé dont le seul objectif est la rentabilité financière mais un grand équipement qui contribue à une valeur ajoutée dans un territoire en plein développement, le centre-est lyonnais, où l'humain aurait toute sa place. Car, enfin, si la Communauté urbaine investit, si elle aide à l'investissement, c'est bien pour que les populations, l'emploi, le vivre ensemble, l'écologie urbaine soient pris en compte.

D'ailleurs, la participation démocratique, avec plus de 7 000 requêtes sur les cahiers d'enquêtes, démontre bien l'intérêt à ce projet et les remarques et contributions montrent une bonne connaissance du dossier. Concernant la dernière enquête sur le permis de construire s'avérant elle aussi positive, nous devons bien prendre tout cela en considération. C'est dire l'intérêt à s'exprimer, à participer, à être entendu que l'on soit partisan ou opposant à ce dossier.

Il nous faut écouter pour améliorer. Même si nous ne sommes pas pour une comptabilisation de classement "les pour" ou "les contre", une majorité s'est exprimée positivement. Il en est de même pour la consultation des communes. Cependant, il nous faut aussi être attentifs aux avis réservés et contraires, non pas pour les repousser mais bien prendre en compte leurs propositions et affirmer clairement que les sommes budgétisées au titre du Grand Lyon n'obéreront en rien les projets en cours ou futurs et ne seront pas cause de leur report.

Les réserves formulées par le ou les commissaires-enquêteurs, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la desserte, le trafic généré par un public de 60 000 spectateurs et son évacuation, avec les risques accidentogènes, nous obligent à faire un effort particulièrement efficace, en étroite collaboration avec les villes de Décines, Chassieu et Meyzieu.

Il en est de même pour toutes les recommandations liées à la protection de l'environnement naturel. De ce point de vue, le Grand Lyon est particulièrement exemplaire et exigeant sur l'ensemble des dossiers ; il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même avec l'OL Land. Ce dossier a reçu l'aval de la commission locale de l'eau en mai 2011. Nous sommes plusieurs élus du Grand Lyon à y siéger. C'est un travail particulièrement sérieux et objectif. Des prescriptions seront à faire respecter et nous y veillerons scrupuleusement, dans le cadre des compétences de la CLE du SAGE de l'est lyonnais.

Alors, comme tout grand événement, cela déplacera des populations parfois bruyantes, un public de supporters qui peuvent avoir des débordements désagréables. Les responsables de l'OL Land, en plus des mesures prévues par le Grand Lyon, devront s'attacher à un travail spécifique de pédagogie

auprès des supporters pour un comportement civique responsable, quel que soit l'enjeu des résultats sportifs : donner une bonne image du foot sur du terrain et en dehors.

À ce dossier particulier, des mesures particulières ! Si l'OL Land doit concourir à ce que le centre-est lyonnais soit mis en valeur avec des réalisations et des grands projets urbains d'agglomération (Carré de Soie, Porte des Alpes, GPV de Vaulx en Velin et de Vénissieux, ORU de Saint Priest et de Bron-Parilly, Terrailon, la ZAC de la Fraternité à Décines, le Mathiolan, etc.), cela participe à une valorisation des territoires et implique, de ce fait, une participation forte de la puissance publique et notamment du de la Communauté urbaine. Il est impératif que nous comptabilisions les retombées en matière de création d'emplois. Si le projet OL Land voit le jour, les missions locales, les pôles emplois et tous les acteurs du bassin d'emploi doivent être sollicités et impliqués.

C'est un équipement qui ne sera pas délocalisé. Si nous voulons qu'il devienne un patrimoine lyonnais, il importe que dans sa conception, sa réalisation et son fonctionnement les travailleurs, les intellectuels, les manuels, tous ceux qui vont concourir dans notre agglomération puissent trouver sur ce vaste chantier un accomplissement professionnel pour marquer notre histoire, comme l'ont été tous les grands ouvrages hérités de Tony Garnier. Je propose qu'à travers notre secteur économique, et sa commission en particulier, nous puissions faire régulièrement le point et connaître l'impact de cette valeur ajoutée sur le territoire est lyonnais.

Le maillage des transports en commun, avec le prolongement de T2 et son futur raccordement avec T3, améliorera considérablement la desserte des communes de l'est de l'agglomération où, déjà, un effort est enregistré. Il y a du dynamisme, de nombreux aspects positifs, une grande agglomération, un Grand stade, cependant privé mais accompagné d'investissements publics d'environ 150 M€, un accompagnement qui servira bien entendu, au-delà de l'OL Land, l'intérêt général et les populations.

Mon camarade Patrick Braouezec est particulièrement heureux d'avoir hérité du stade de France à Saint Denis. Et, pour la future construction du stade de la Fédération française de rugby, plusieurs agglomérations de la couronne parisienne sont en lice. Je ne parle pas des autres projets de stades, ils sont évoqués dans le dossier particulier. Il faut apprécier à leur juste valeur ces futures constructions et leur impact sur l'économie. Il nous faut rester lucides : les équipements sportifs, quelle que soit leur importance, ne remplaceront en rien une grande politique industrielle.

Ne tombons pas dans l'excès autour du sport ! Le fair-play financier -une idée 100 % platinienne-, l'obligation pour les clubs européens, jusqu'aux plus fortunés, de ne pas dépenser plus d'argent qu'ils n'en gagnent. Notre collectivité doit elle aussi faire passer ce message aux dirigeants de l'Olympique lyonnais ; sinon, l'argent public investi pour accompagner le projet de l'OL Land risquerait d'avoir un goût amer.

La France accueillera la Coupe d'Europe 2016 et peut-être le stade des Lumières le match d'ouverture. Le chemin est encore long pour parvenir à ce coup d'envoi. Comme tout grand projet, il porte en lui toutes les contradictions de notre société capitaliste. Nous devons en permanence les surmonter pour tenter d'atteindre, dans nos missions politiques, au sens de l'intérêt général, l'équité et la bonne utilisation de l'argent public.

À un moindre degré du point de vue des sommes engagées, nous avons transféré le MIN de Perrache à Corbas. Excusez-moi, je

suis un peu long, je le reconnais mais je voulais vous rappeler que nous avons fait une belle opération aussi avec le transfert du marché à Corbas et aujourd'hui c'est un outil qui fonctionne bien.

Je termine, monsieur le Président. Faisons en sorte que le stade des Lumières soit lui aussi une référence et que les Grand Lyonnais se l'approprient comme leur patrimoine, en écrivant une autre page d'histoire.

Notre groupe, pour l'ensemble, votera favorablement sur l'ensemble de ces dossiers, avec cependant une partie du groupe qui s'abstiendra.

Merci et excusez-moi d'avoir été aussi long.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, quatre délibérations relatives au dossier du stade des Lumières nous sont soumises, trois portant sur l'accessibilité au site du Montout et une sur la révision du PLU.

Depuis maintenant quelques années, le groupe intervient sur ce dossier, soulignant parfois des interrogations ou des observations sur certains aménagements connexes, sur le risque de nuisances pour les populations proches mais tout en reconnaissant ce projet comme un atout pour le développement économique de l'agglomération.

Nous souhaitons, dès l'amont de ce projet, que les accessibilités soient prises en compte de façon globale et transversale, assorties d'études de simulation et voir se réaliser une étude d'impact approfondie sur les temps d'accès et d'évacuation de cette zone les jours de matches, en limitant au maximum les nuisances, assurant la sécurité et en garantissant le maintien d'une qualité de vie aux résidents, ce qui restait une préoccupation. Sur ce point, nous avons obtenu des réponses satisfaisantes. L'objectif du programme d'aménagement est bien d'anticiper les conséquences et de limiter les nuisances induites. La création de nouvelles infrastructures profiteront directement aux résidents et habitants.

Rappelons au passage que, contrairement à d'autres grandes agglomérations, le club sportif, l'Olympique lyonnais, assume l'entière charge des coûts de construction de ce stade. La Communauté urbaine, quant à elle, organise et investit sur les accessibilités et les travaux d'aménagement nécessaires, non pas seulement pour le Grand stade mais dans le cadre de l'intérêt général et de l'opportunité donnée à notre territoire de se développer économiquement et d'articuler les transports collectifs dans le grand est lyonnais. Le stade des Lumières peut être considéré comme un accélérateur d'investissements sur cette zone géographique.

L'accent a particulièrement été mis sur le développement des transports en commun et sur des dispositifs de billetterie couplée. Parallèlement, l'extension de la ligne T2 du tramway est un excellent signal pour le développement du territoire. Cependant, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux, dans une conception d'avenir, qu'un jour il y ait l'arrivée d'une ligne de métro qui s'inscrirait dans la démarche du SCOT. Il est opportun et pertinent de replacer ce projet dans une logique d'aménagement à court, moyen et long termes en s'appuyant sur le SCOT ; ce dernier n'étant pas encore voté au lancement de ce projet, la référence initiale était le schéma directeur.

Nous notons et apprécions l'avis favorable des commissions d'enquête. Nous approuvons les réponses apportées aux recommandations émises.

La Communauté urbaine a-t-elle vocation à rester indifférente ou opposée à un tel projet ? Une réponse négative ne serait pas à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre de la deuxième aire urbaine de France et de notre toute jeune aire métropolitaine.

Nous manquons d'équipements à vocation internationale et dignes de nos ambitions. L'opportunité qui s'offre à nous au travers du stade des Lumières n'est pas seulement une chance, c'est surtout la marque de notre volonté, que nous devons avoir en tant que responsables et décideurs politiques, de nous inscrire dans une démarche prospective à l'échelle européenne. Dans la construction du stade des Lumières par l'Olympique lyonnais, il y a la démonstration que des actions constructives emportent plus de choses à admirer que de choses à mépriser.

Majoritairement, notre groupe votera cette délibération. Dans le respect de l'esprit qui l'anime, ses membres se prononceront selon leurs convictions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, une remarque de forme, puis deux remarques de fond.

La première remarque, de forme, porte sur la commission générale qui s'est tenue tout à l'heure et que vous avez convoquée. Cette commission générale, vous l'avez convoquée non pas dans son format habituel qui est celui d'une réunion de travail entre élus mais ouverte à la presse, ce qui n'est pas habituellement l'usage. On se demandait pourquoi mais, en revenant dans cette salle tout à l'heure, on a compris. Nous n'avions pas été informés -en tout cas les personnes que j'ai consultées- que le Président de la Ligue professionnelle de football et le Président de la Chambre de commerce seraient là, ce qui veut dire qu'en réalité, cette réunion, il aurait mieux valu l'appeler "conférence de presse" plutôt que "commission générale". Il est particulièrement irrespectueux, monsieur le Président, à l'égard des élus que nous sommes, que dans cette circonstance des personnalités qui étaient ici, nous n'ayons pas été informés de leur présence, ne serait-ce peut-être par politesse pour leur dire que nous ne serions pas présents à cette commission. Il n'est pas acceptable que notre collectivité fonctionne de cette manière-là et c'est une fois de plus, s'il en est, la preuve d'un irrespect pour les élus que nous sommes.

La deuxième chose, sur le fond, en ce qui concerne les délibérations que vous nous soumettez ce soir, nous nous sommes déjà longuement exprimés sur ce sujet mais il me plaît de redire que le groupe est favorable et a toujours été favorable à ce qu'un grand stade puisse être construit sur l'agglomération lyonnaise, notamment parce qu'il est porté par l'Olympique lyonnais lui-même. Et à aucun moment, le groupe n'a remis en cause l'idée même que l'Olympique lyonnais puisse construire son stade.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec le choix du terrain que vous avez fait. Je ne saurais rappeler ici, contrairement à ce que nous avons entendu en début de séance, que le choix de ce foncier a été fait par vous-même et nulle autre personne. Le Président de l'Olympique lyonnais l'a d'ailleurs déclaré publiquement, il y a quelques mois ou semaines, dans un hebdomadaire local, rappelant que c'est vous seul qui aviez

choisi le terrain. Nous avons dit qu'il y aurait des difficultés, des problèmes juridiques, en tous les cas des problèmes de gouvernance ; ils ont eu lieu et certains ont rappelé d'ailleurs que, depuis cinq ans, ce dossier est engagé.

Le fait qu'aujourd'hui, les enquêtes publiques soient positives, même s'il y a des réserves, ne change rien sur le fait que l'emplacement n'est pas le bon. Nous aurions préféré, et de loin, soit la possibilité d'utiliser le stade de Gerland, soit la possibilité d'une construction au Puisseux à Vénissieux ; notre collègue Willy Plazzi l'a rappelé tout à l'heure, on sent bien dans son discours d'ailleurs le soutien du bout des doigts et le regret qu'il a ; et on le comprend. Lorsque nous sommes aujourd'hui au stade du LOU et que nous assistons dans ce nouveau stade aux matches de rugby, on se dit que juste à côté, en face, on aurait pu avoir un stade magnifique desservi par le métro, desservi par le tramway, desservi par le périphérique avec un coût pour la collectivité publique beaucoup plus modeste que celui que vous allez devoir engager maintenant pour desservir le Grand stade.

La difficulté est connue et est établie. Il y aura des problèmes de circulation et d'accessibilité parce que les voies sont déjà saturées aujourd'hui ; et, d'ailleurs, à l'instant, le représentant du groupe Synergies-Avenir vient de dire et de lâcher l'élément qu'il fallait : il faudra peut-être un jour y amener le métro.

Les choses sont désormais dites, à savoir que les investissements qui sont faits aujourd'hui par les collectivités publiques ne suffiront pas et que vous êtes donc bien engagés dans des dépenses supplémentaires sans le dire.

Dans le document qui nous a été remis sur les financements, le Conseil général était attributaire d'une dépense de 23 M€ avant qu'on vienne se raviser juste avant la séance pour dire : "C'est une erreur dans les papiers". Vous l'avez dit, semble-t-il, ce n'est pas cela car, en réalité, c'est la Communauté urbaine qui va payer. Et voilà : un document qui nous est remis à nous tous, document de travail, revêt déjà une faille sur le plan financier. Après une insécurité juridique, nous allons avoir désormais une insécurité financière.

Alors, nous ne sommes pas d'accord parce que nous pensons que, si l'investissement public est absolument nécessaire, s'il contribue au développement économique, à donner du travail aux uns et aux autres, bien sûr, il peut tout à fait être investi ailleurs. Nous avons besoin, dans cette Communauté urbaine, d'argent pour la recherche, d'argent pour les universités, d'argent pour les travaux d'infrastructures. Nous avons besoin d'investir dans d'autres domaines. Vous avez fait un autre choix, ce n'est pas le nôtre.

Et c'est pour cette raison, monsieur le Président, que le groupe UMP votera contre ces délibérations.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président CRÉDOZ : Monsieur le Président, chers collègues, si toutes les séances de notre Conseil de communauté sont bien évidemment importantes, comment ne pas avouer que celle de ce soir revêt un caractère particulier. En effet, nous allons avoir à nous prononcer sur quatre rapports qui concernent un projet majeur pour notre agglomération, celui du stade des Lumières.

Des projets comme celui-ci sont de ceux qui structurent et renforcent une agglomération. Ils sont de ceux qui dynamisent un territoire et développent son tissu économique, social et urbain. Les projets de ce type constituent autant de rendez-vous avec l'histoire mais surtout avec l'avenir, des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer. De tels projets constituent des vecteurs de développement et des marqueurs identitaires.

Assurément, le projet de stade des Lumières est bien de ceux là car le stade des Lumières, ce n'est pas qu'un outil au service des légitimes ambitions de l'Olympique lyonnais, l'Olympique lyonnais dont la notoriété est bénéfique pour l'image et l'attractivité de notre agglomération qui dispute tous les jours le difficile championnat des Eurocités. Le stade des Lumières, c'est un équipement structurant au service d'un projet de territoire, celui du Grand Montout et, plus largement, celui du centre-est de l'agglomération. Sa réalisation s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé au Carré de Soie et dans la cohérence de l'organisation d'une agglomération multipolaire.

Le stade des Lumières est un accélérateur de projets, notamment dans le domaine des transports en commun, un service public fondamental pour la vie quotidienne de nos habitants.

Le stade des Lumières implique la création directe et indirecte de centaines d'emploi ainsi que des créations de passerelles vers l'insertion professionnelle dans le cadre de la charte signée avec le PLIE Uni-Est. C'est des chantiers pour les entreprises de la région et c'est des recettes fiscales pour les collectivités qui, dans le contexte actuel, en ont plus que jamais besoin pour apporter à leurs administrés les services qu'ils attendent.

Le stade des Lumières sera un équipement emblématique de l'agglomération. Il lui permettra notamment d'accueillir l'Euro 2016. Il ne sera pas qu'une figure de proue mais bel et bien un des moteurs qui lui permettra d'avancer, de garder le cap de son développement solidaire et équilibré.

C'est pourquoi il est indispensable que nous abordions, en conscience, nos délibérations sur la révision du PLU, sur les accès nord et sud du site du Montout ainsi que sur le parking des Panettes. Nous devons être à la hauteur des enjeux, au-delà des querelles de clochers, des esprits de chapelles ou des intérêts particuliers ou partisans. C'est en responsabilité que nous devons nous prononcer ce soir sur ces rapports qui sont l'aboutissement d'une phase intense de travail d'études et d'analyses. Je tiens d'ailleurs à souligner la qualité de ce travail, celui des services mobilisés autour de ce projet, les services de la Communauté urbaine, de l'Etat, du Département, du SYTRAL, sans oublier bien sûr ceux de la ville de Décines Charpieu ; saluer également celui des commissaires-enquêteurs mené avec beaucoup de rigueur et de minutie dans un climat souvent passionné.

Les délibérations de ce soir sont des actes forts qui constitueront des étapes décisives dans l'avancement de ce projet. Elles interviennent à l'issue des neuf enquêtes publiques réalisées du 14 juin au 18 juillet qui ont permis l'expression de tous ceux qui souhaitaient donner leur avis sur les dossiers constitutifs du projet, des expressions qui ont d'ailleurs été majoritairement positives à l'égard du projet. Vous le savez, les rapports des commissions d'enquête contiennent tous des avis favorables et les réserves qui les accompagnent sont et seront toutes prises en compte et levées. Il en est ainsi dans les quatre délibérations qui nous sont soumises ce soir.

Monsieur le Président, chers collègues, après la déclaration d'intérêt général délivrée par l'Etat, les neuf avis favorables des

commissions d'enquête viennent attester d'un projet exemplaire qui est porteur d'une dynamique pour l'est lyonnais et pour l'ensemble de notre agglomération. Le travail accompli doit être reconnu et ce projet doit être soutenu. Nous devons être à la hauteur de ces enjeux.

C'est pourquoi, monsieur le Président et chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés soutient le projet du stade des Lumières et votera bien sûr favorablement pour ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crédoz. Mesdames et messieurs, c'est évidemment un moment important, un moment où nous allons voter cette révision du PLU pour pouvoir lancer ce stade des Lumières.

Je voudrais dire que ce que nous allons adopter aujourd'hui est l'objet à la fois d'une longue réflexion et d'une longue concertation. Et, entre le projet que nous lançons il y a quatre ans et le projet d'aujourd'hui, nous nous sommes enrichis par la discussion, y compris par les remarques que pouvaient nous faire nos opposants.

Sur les problèmes de desserte, nous avons évolué. Sur les problèmes d'environnement, nous avons essayé d'affiner nos projets pour permettre de répondre aux craintes qui pouvaient se poser sur la préservation du V-Vert, par exemple, sur la façon dont nous traiterions les problèmes environnementaux, ceux de la flore et de la faune par exemple. Nous avons, à chaque moment, voulu que notre procédure soit exemplaire et je rappelle que le dossier que nous allons voter aujourd'hui a été examiné par neuf commissions d'enquête. Nous avons souhaité non seulement qu'il y ait un projet global qui fasse l'objet des remarques mais que surtout les parties du dossier qui concernent la Communauté urbaine, l'Etat, le Conseil général, le SYTRAL, chaque fois les remarques puissent effectivement se faire jour et que les uns et les autres nous puissions, à partir de ces remarques, essayer d'améliorer le choix que nous proposons.

Sur la forme de la commission générale d'aujourd'hui, je ne sais pas si nous avons eu tort. Celle-ci se voulait être plutôt une commission d'ouverture pour montrer que, ce soir, ce n'était pas des choix partisans que nous souhaitions et que l'on pouvait être contre l'exécutif, contre sa politique globale sans être forcément contre l'ensemble des dossiers.

Je dois dire, pour faire écho aux remarques de monsieur Buffet, que la Conférence des Présidents -nos collègues savent comment sont organisés nos débats mais la presse qui est présente ne le sait peut-être pas- était évidemment informée de cette commission générale et de la personnalité de ceux qui viendraient s'exprimer dans cette commission. J'ai ici le procès-verbal de la réunion de la Conférence des Présidents. Ensuite, je comprends que l'on puisse être pour ou contre.

(Rumeurs).

Je vous fais passer, si vous voulez bien, le compte-rendu. Peut-être n'étiez-vous pas présent, monsieur le Président ? Mais, en tous cas, cela a été remis à tous les groupes qui étaient présents pour la Conférence des Présidents et si vous n'étiez pas présent personnellement, vous aviez les assistants de votre groupe qui assistaient, ne serait-ce que pour prendre les temps de parole, à la Conférence des Présidents.

Sur le fond, je comprends que l'on soit en désaccord avec tel ou tel choix -j'y reviendrai-, le choix du site par exemple, mais ce

pourquoi on ne peut pas être c'est être pour rien. Or, j'ai vu votre groupe, monsieur le Président Buffet, varier au gré des temps. J'ai encore ici, par exemple, un vote de 2008 où déjà, sur le choix du Grand Montout, vous émettiez un vote favorable. Alors certes, il y a des évolutions dans le temps mais permettez-nous d'avoir, pour ce qui nous concerne, une certaine continuité.

Alors d'abord, pourquoi pas Gerland ? Tout simplement parce que la réflexion qui avait commencé, avant même cette majorité ici, du temps de monsieur Raymond Barre, avait commencé par une réflexion sur Gerland. Monsieur Barre, à l'époque, avait demandé à un cabinet renommé, le cabinet Fatôme, de faire une étude sur le stade de Gerland ; elle avait conclu à la difficulté juridique de pouvoir faire des travaux sur le stade de Gerland si évidemment, ce n'était pas nous qui financions ; et personne ici -ou alors qu'on le dise- ne souhaitait mettre 200 M€ ou 300 M€ dans la requalification d'un stade. Nous pensions effectivement que l'argent public pouvait être utilisé à d'autres réalisations plus immédiates et plus impératives pour les Lyonnais que le financement d'un stade qui, finalement, n'aurait qu'un utilisateur, l'Olympique Lyonnais.

Malgré tout et malgré ce conseil juridique, l'Olympique Lyonnais a demandé à un cabinet d'architectes assez connu sur la place de Lyon si cette rénovation était possible. Le cabinet a conclu à l'impossibilité de pouvoir rénover le stade de Gerland.

Comme nous voulions avoir une vérification politique, monsieur Braillard a mis en place une commission représentant tous les groupes du Conseil municipal de Lyon, y compris le groupe UMP qui concluait alors -et monsieur Havard s'est exprimé en Conseil municipal- qu'on ne pouvait pas rénover le stade de Gerland et en faire le futur Grand stade de l'Olympique Lyonnais.

(Rumeurs).

Je continue. Ensuite, nous avons travaillé effectivement sur le stade du Grand Montout. Alors, j'entends les réflexions qui peuvent être faites, que, finalement, c'est loin du cœur de l'agglomération.

Mes chers collègues, si vous regardez comment est construite l'agglomération de Lyon, elle est partie des Pentes qui surplombent la Saône, elle est ensuite descendue dans la Presqu'île mais le mouvement historique a été d'extension et de reconquête d'un certain nombre de territoires périphériques et dire que demain ce morceau d'agglomération sera un morceau périphérique et excentré c'est historiquement ne pas voir le développement qui est le nôtre.

Cette erreur a déjà été commise par le passé. Lorsque, par exemple, Edouard Herriot construisait l'hôpital qui porte aujourd'hui son nom, une partie de son conseil d'administration a démissionné parce qu'on disait : "C'est trop loin, c'est un territoire perdu, mal famé, qui n'est pas desservi." Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Moi, je crois en l'avenir de l'est de l'agglomération Lyonnaise et, aujourd'hui, on voit bien que nous sommes en train d'en changer le visage. Ce que nous avons fait à travers la construction de la ligne T3 : on a fait en sorte depuis qu'un certain nombre de zones de Villeurbanne, les terres industrielles de Villeurbanne qui restaient encore sous-aménagées deviennent aujourd'hui un lieu d'attractivité. C'est ensuite Décines Charpieu, la ZAC de la Fraternité et tout ce qui se passe autour montre la dynamique nouvelle que nous avons créée. C'est le Carré de Soie et,

sur ces bancs, on nous disait : "Mais le Carré de Soie, ça ne marchera jamais !" Cela ne marchera jamais d'un point de vue commercial ? C'est aujourd'hui, pour le groupe qui s'est engagé dans ce lieu, le centre commercial qui marche le mieux en France. Cela ne marchera jamais du point de vue de l'habitat ? Nous faisons une conférence il y a quinze jours avec les dirigeants du groupe Altarea et c'était les chiffres qu'ils nous donnaient ! Cela ne marchera jamais du point de vue du logement ? Et lorsqu'il y a un mois, le groupe Bouwfonds Marignan a mis en vente sur le marché son premier programme d'une soixantaine de logements, mes chers collègues, ce programme a été vendu en un week-end ! Cela veut dire que c'est par là que le centre d'attraction de l'agglomération Lyonnaise est en train de se déplacer. Il va se déplacer vers Vaulx en Velin, Saint Priest, Bron dont on voit la métamorphose aujourd'hui, vers Vénissieux. Qui ne voit pas que l'aménagement de cette couronne-là est fondamental ne conçoit pas l'avenir.

Après, sur l'accessibilité, nous avons essayé de travailler sur l'accessibilité avec T3 d'un côté, avec T2 de l'autre. Nous savons bien que, dans quelques années, ce que nous faisons aujourd'hui devra être complété. Evidemment, les choses ne se font pas en un jour, l'histoire ne s'écrit pas au moment T, il y a toujours une prolongation et, au fur et à mesure que cette zone de l'agglomération se développera, elle aura besoin d'un certain nombre de transports en commun plus lourds. C'est demain et il faut construire dès aujourd'hui parce que si l'on reste immobile en attendant que les choses arrivent toutes seules, j'ai peur que notre agglomération connaisse les mêmes difficultés que connaissent aujourd'hui un certain nombre d'agglomérations dans notre pays, peut-être un peu moins dynamiques que la Communauté urbaine.

Et après, on me dit : "Mais vous faites travailler le public et le privé et vous mettez de l'argent public". Mes chers collègues, il n'y a pas un endroit, même la Confluence, où on n'aurait pas mis de l'argent public pour que les projets privés se développent et lorsque nous venons en aide pour que les entreprises se développent ou se créent -je pense par exemple à mon ami Jacquet qui a attiré mon attention sur Fagor Brandt-, si nous mettons de l'argent demain comme nous souhaitons pouvoir le faire pour maintenir et créer de l'emploi, ce sera bien un mariage d'argent public avec un développement privé. C'est aujourd'hui ce qui se passe partout dans l'agglomération et je ne connais pas un endroit où cela ne se réalise pas comme cela. Bien sûr, Willy Plazzi, tu avais raison de souligner qu'à Saint Denis, le stade était un formidable accélérateur de développement. Sur le Saint Denis connu il y a quinze ou vingt ans et celui d'aujourd'hui, on voit bien comment il peut y avoir une accélération de l'histoire.

Voilà, mes chers collègues, je crois que nous avons essayé de faire en sorte qu'à chaque fois qu'un argument était de bonne foi -et il y en avait un certain nombre qui étaient de bonne foi-, d'apporter une réponse positive et évolutive. 7 000 pages de remarques dans les différentes enquêtes publiques qui ont été chaque fois traitées par nos services. Moi je veux les remercier, ils ont fait un boulot formidable et le projet, on pourrait le regarder dans tous les détails, du point de vue environnemental, par exemple, lorsque, pour protéger l'oedonème criard, nous sommes allés relever, presque mètre carré par mètre carré, là où il y avait cet espèce et qu'en compensation, nous avons pris quelques dizaines d'hectares pour permettre à cet oiseau de pouvoir se développer et prospérer dans le temps ; lorsque, sur le crapaud calamite, nous avons regardé crapaud par crapaud comment les déplacer. Je ne sais pas comment on peut aller plus au fond dans l'enquête d'un dossier.

Mesdames et messieurs, je vous demande ce soir d'adopter ce dossier et je vous donne rendez-vous dans deux ans lorsqu'il sera réalisé.

M. HAVARD : Vous m'avez nominativement cité et je voudrais simplement préciser cette chose-là parce que la façon dont vous l'utilisez n'est pas honnête intellectuellement. J'ai dit, comme cela a été dit par l'ensemble des groupes, que le projet OL Land n'était pas possible à Gerland parce qu'il n'y avait tout simplement pas la disponibilité foncière. Cela ne voulait absolument pas dire qu'il n'y avait pas de projet possible à Gerland. Donc attention de bien utiliser les mots ! La stratégie du passage en force comme la stratégie de l'abandon ne sont pas des stratégies que nous suivons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ecoutez, on ne va pas refaire le débat !

Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président, pour ce rappel au règlement. Vous avez cité les débats à la Conférence des Présidents à laquelle vous n'avez pas assisté mais à laquelle j'ai eu l'honneur de représenter mon groupe. Effectivement, le Président de cette conférence, monsieur Kimelfeld, a fait état d'une présence de la presse à cette commission générale mais il n'a jamais cité la présence...

M. LE PRÉSIDENT : Je lis, si vous le voulez bien...

M. AUGOYARD : Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît, je n'ai pas terminé, monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. AUGOYARD : Bien, merci. Il a été précisé que la presse y assisterait mais pas le public. Il n'a pas été fait mention de personnalités extérieures comme le Président de la Ligue de football professionnel, le Président de la CCI et d'autres institutions. Quand on présente des arguments de bonne foi, quand on veut les citer sur la bonne foi, le mieux c'est de ne pas les citer sur un mensonge.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous précise -je vais faire distribuer à tous les conseillers communautaires ce document-, donc : "projets de délibération qui seront présentés au cours de la séance publique du Conseil de communauté du 12 décembre 2011". C'est le document qui est posé sur la table, remis à chaque groupe, pour dire effectivement ce qui va se passer et il est explicitement marqué :

"Commission générale : Stade des Lumières, une dynamique au service d'un territoire.

Format : 17 heures-18 heures.

Présence de la presse mais pas du public. A indiquer en Conférence des Présidents, conformément au règlement intérieur du Conseil

Exposé :

- monsieur le Président : 10 minutes,
- monsieur François Thiriez, Président de la Ligue de football professionnel : 15 minutes,
- monsieur Grillot : Président de la CCI : 10 minutes,
- monsieur Martinez : 5 minutes."

(Rumeurs).

M. BUFFET : Monsieur le Président, une explication de vote pour dire que ce que vous avez dit ne nous a pas convaincus. Dont acte.

J'ai sous les yeux le compte-rendu de la commission dont vous vous être prévalu tout à l'heure.

Objet : Conférence des Présidents - 9 décembre - 9 heures.

Vous-même ou votre représentant : "indique que le Conseil de communauté du 12 décembre 2011 sera précédé d'une commission générale d'une heure qui portera sur "le stade des Lumières, une dynamique au service d'un territoire. Les modalités seront les suivantes : une présentation de 40 minutes, suivie d'un débat de 20 minutes consacré aux interventions de chaque groupe politique. Monsieur le Président a souhaité ne pas inscrire de temps de parole pour chaque groupe politique. Le débat se fera sous forme d'échanges entre les groupes. Je précise que la presse sera présente mais pas le public, conformément au règlement intérieur du Conseil. Monsieur Coste fait remarquer.." et ainsi de suite.

Voilà simplement ce qui a été indiqué mais, en revanche, à aucun moment n'est apparu, à l'occasion de cette conférence, le fait que le Président de la Ligue de football professionnel et celui de la Chambre de commerce de Lyon étaient présents.

C'est en cela que ce que vous avez dit tout à l'heure n'est pas la vérité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc j'envoierai tous les documents à chaque conseiller communautaire et à toute la presse.

Je mets les dossiers aux voix :

*** dossier numéro 2011-2660 concernant le PLU -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert qui ont voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent, Vurpas (Centriste et démocrate) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touléron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés), groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas qui ont voté pour et M. Thévenot qui n'a pas pris part au vote) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour et MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Gillet, Joly, Morales (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touléron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, MM. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) et Uhlrich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

*** dossier numéro 2011-2624 concernant l'accessibilité sur le site du Montout - accès Nord -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert qui ont voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent, Vurpas (Centriste et démocrate) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas qui ont voté pour et M. Thévenot qui n'a pas pris part au vote) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Gillet, Joly (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour et MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - M. Morales (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, MM. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) et Uhlrich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

*** dossier numéro 2011-2625 concernant l'accessibilité sur le site du Montout - accès Sud -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert qui ont voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson, Grivel, Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent, Vurpas (Centriste et démocrate) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas qui ont voté pour et M. Thévenot qui n'a pas pris part au vote) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Gillet, Joly (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour et MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Bousson, Grivel, Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - M. Morales (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, MM. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) et Uhlrich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

*** dossier numéro 2011-2626 -Meyzieu -parkingdesPanettes-**

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert qui s'est abstenu et Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent, Vurpas (Centriste et démocrate) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Turcas qui ont voté pour et M. Thévenot qui n'a pas pris part au vote) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Gillet, Joly, (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour et MM. Buna et Charles qui se sont abstenus).

- abstentions : M. Imbert (Socialiste et apparentés) - MM. Léonard, Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - Mme Ghemri, MM. Albrand, Millet, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - M. Morales (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne)

Adopté, MM. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) et Uhlrich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2011-2661 -urbanisme - Neuville sur Saône - Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2661. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce dossier concerne l'ouverture et les modalités de la concertation préalable pour la zone d'activités en Champagne à Neuville sur Saône. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président COLIN : Le groupe Synergies est complètement favorable à cet aménagement nécessaire à notre territoire, qui apportera au Val de Saône une belle valeur ajoutée au développement économique.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2011-2617 - déplacements et voirie - Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'v - Approbation de modifications - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Chevallier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2617. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, à la demande du Grand Lyon, des modifications des conditions d'accès au service de Vélo'v ont été prises en compte par la société Decaux.

Il y a beaucoup de difficultés rencontrées actuellement par des utilisateurs qui raccrochent mal leur vélo et ne s'en rendent pas compte et qui, de fait, ont un retrait de leur caution de 150 € qui est réalisé sur leur compte. Donc un certain nombre de modifications ont été faites pour distinguer différents cas et faire en sorte que les pénalités soient moins importantes ; je vais les citer rapidement :

- le vol du vélo avec détérioration de l'antivol ou violence à la personne : 35 €,
- la disparition d'un vélo dont la durée est inférieure à 48 heures : 75 €,
- la disparition d'un vélo dont la durée est inférieure à 7 jours : 100 €,
- la disparition d'un vélo supérieure à 7 jours : 150 €, comme actuellement.

Sur ce sujet, la commission a souhaité que l'on traite de façon différente la question de violence à la personne et de voir avec Decaux pour qu'il n'y ait pas de pénalité dans ce cas-là.

Il va aussi être mis en place la meilleure information des utilisateurs de Vélo'v dès les premières utilisations et en particulier la possibilité d'édition d'une attestation de bonne restitution du vélo.

Tout cela permettra de mieux protéger les usagers et aussi de les responsabiliser par rapport à l'utilisation de Vélo'v.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Sur le rapport numéro 2011-2617, notre intervention est retirée et ce sera la même chose, je vous avertis par avance, pour les numéros 2011-2618 et 2011-2665.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le projet de délibération numéro 2011-2617.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme CHEVALLIER.

N° 2011-2618 - déplacements et voirie - Bron - Chassieu - Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2618. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension de la ligne de tramway T2 et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés et des travaux relatifs aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2011-2665 - proximité et environnement - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon - Année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Reppelin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2665. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président REPELIN, rapporteur : Je vais vous présenter le rapport de développement durable de notre collectivité, le Grand Lyon, qui est un premier du genre puisqu'il est issu du Grenelle 2 qui exige que chaque collectivité de plus de 50 000 habitants, préalablement au vote du budget, présente à la collectivité un rapport sur le développement durable. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce rapport qui fait 91 pages et vous l'avez reçu sur support CD-Rom. Ceux qui ont eu le courage d'aller jusqu'au bout pourront peut-être s'exprimer plus à fond sur des détails. L'objet n'est pas de présenter l'ensemble.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 72).

La structure du rapport est très encadrée puisqu'elle répond aux données du Ministère de l'environnement et du développement durable qui fixe les cinq finalités du développement durable. Je les rappelle : la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les êtres humains et aussi un dynamisme de la collectivité. C'est au regard de ces cinq finalités que le document a été construit. Il doit présenter le bilan de la situation des politiques publiques de la Communauté et les orientations et programmes mis en œuvre ainsi que la situation des actions qui sont conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement de notre collectivité ; là c'est un peu plus l'esprit de l'Agenda 21 qui avait démarré notre réflexion.

Je rappelle que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'acter la présentation que je vous fais.

C'est un exercice qui est relativement difficile puisque c'est le premier que devaient rédiger les collectivités. La préfecture Rhône-Alpes organise avec le Ministère de l'environnement, la DREAL et différentes collectivités une table ronde qui se produira vendredi à la préfecture du Rhône. J'interviendrai pour la collectivité le Grand Lyon, avec le Conseil général de Savoie, le Conseil régional, la Ville d'Annecy et la Communauté urbaine de Lyon ; nous échangerons sur la rédaction de ce rapport, les difficultés mises en jeu, etc.

Un bref historique pour dire que la Communauté urbaine s'investit depuis de nombreuses années dans cette voie puisqu'au départ, on était tout de même parti d'une charte de l'écologie urbaine mais, depuis l'an 2000, depuis plus de dix ans, nous avons fait beaucoup d'engagements internationaux. Je rappelle la charte d'Alborg signée en 2000 par la Communauté urbaine. Je rappelle aussi qu'en 2002, une délégation s'est présentée à Johannesburg, au Sommet pour la planète. C'est là où l'on a eu des rencontres avec des ONG, un appui d'autres collectivités et un échange pour dire qu'il fallait que l'on s'engage dans cette politique de développement durable.

Alors nous sommes passés de la charte de l'écologie urbaine à l'Agenda 21. C'était un premier temps, qui était très axé sur les services communautaires au service des habitants. Ce qui avait été entendu, c'est que les services rédigeaient l'Agenda 21 et les fiches actions induites. Et, pour aller plus loin, il fallait que l'on démontre que l'on était tout de même dans une démarche d'exemplarité. Cette démarche a été lancée par le premier Agenda 21 voté à l'unanimité dans cette salle en 2005.

Plus tard, il a été revisité en 2007 pour faire entrer la stratégie énergétique qui avait été un peu oubliée. Nous sommes déjà dans une "recherche actions" et non dans un document figé mais un document qui évolue au cours du temps et c'est important.

On a pu aussi le décliner territorialement dans le Val de Saône et la vallée de la chimie, ce qui est d'abord intéressant puisqu'on peut montrer que, sur des territoires structurellement et économiquement différents, on peut appliquer les principes du développement durable.

Puis l'engagement de la collectivité s'est progressivement étoffé. Il a été renforcé et le développement durable inspire maintenant toutes les politiques de la Communauté urbaine à toutes les échelles.

Je citerai simplement les outils de planification à l'échelle territoriale. Cela part du SCOT qui coiffe tout et qui a été voté en décembre 2010, la prochaine révision du plan local d'urbanisme et la création du pôle métropolitain qui devra intégrer cet esprit de développement durable. Et, pour aller au plus près des collectivités et des communes, des petites communes, on pourra avoir des propositions pour intéresser les 140 communes de ce pôle métropolitain au développement durable, même s'ils sont déjà intégrés dans cet esprit.

Le plan climat territorial qu'on a lancé fait partie de cet engagement de développement durable, donc je ne reviendrai pas dessus, mais il a été voté le 28 novembre 2011. Puis il y a eu la conférence énergie climat du 28 novembre, justement avec tous les partenaires des territoires institutionnels (entreprises, communes, etc.).

En matière d'aménagement urbain, la Communauté urbaine s'est déjà engagée d'une façon étoffée sur l'élaboration de guide, ville et quartier durable ; ce guide profitera à toutes les communes qui peuvent se lancer dans ces politiques de quartier durable, que ce soit des quartiers tels la Confluence ou dans des petits quartiers de communes, c'est le même esprit. A noter également la préparation de la candidature à la démarche de l'Etat Eurocités. Puis il faudrait rappeler tout de même le prix obtenu au palmarès national Eco Quartiers 2011 sur l'aménagement de la Duchère.

Donc nous sommes bien dans une démarche déjà engagée et on n'a pas eu une révélation avec la loi Grenelle 2 mais cette loi nous pousse plus loin dans nos démarches.

Donc la collectivité qui fait pour ses habitants avec les services, etc, dans les compartiments de tout l'environnement, du développement urbain, du développement social, du logement, devient exemplaire dans son Agenda 21. Mais ce qui est important, c'est la mise en place d'outils transversaux puisque la Communauté urbaine arrive à un point d'animation ; je pense au club du développement durable qui a été monté et je pense que beaucoup de maires ici ont des adjoints ou participent avec des personnes des services à ce club de développement durable qui est vraiment un lien entre les actions communautaires et les actions communales. C'est un mouvement ascendant et

descendant. La Communauté urbaine, sans être "l'ayatollah" du développement durable, explique un peu certaines choses qui, avec ses veilleurs, a un temps d'avance et une vision à plus long terme. Les communes qui travaillent ont certaines *success stories* qui sont intéressantes à remonter pour les valoriser et que l'on puisse échanger d'une commune à l'autre.

Alors, bien sûr, la Communauté urbaine a bâti des référentiels. Vous avez tous les référentiels environnement, sociaux et économiques, qui ont déjà fait l'objet de publications avec l'observatoire du développement durable et des référentiels habitat durable, bureaux neufs, etc., qui sont des outils de promotion et de qualité environnementale sur le développement durable.

Il y a aussi le guide conception et gestion des espaces publics et surtout, ce qui est important et qui a été créé en 2008, c'est la grille de questionnements sur le développement durable, c'est-à-dire que cela est assez masqué, on ne le voit pas mais chaque projet qui passe au comité d'engagement est traité de façon à avoir tous ces attendus, côté environnement, côté économique et côté social, dans une grille de questionnements qui donne un certain nombre d'étoiles. On démarre avec un projet, on passe à l'autorisation de programme et au crédit de paiement, ce qui fait qu'on peut voir une évolution des produits, des projets au cours du temps, ce qui peut être aussi très intéressant.

Puis je citerai l'engagement des services puisqu'ils font des efforts avec les référents au développement durable dans chaque service. Je crois qu'il y a une motivation qui s'est installée et aussi dans toutes les communes. Je crois qu'en 2008, il y a un cliquet qui s'est produit puisque, pratiquement dans toutes les communes, il y avait avant des adjoints à l'environnement et il y a maintenant des adjoints au développement durable ; c'est bien signe que quelque chose s'est passé et qu'on est bien dans le timing du développement durable et de l'aboutissement.

Pour terminer la stratégie de développement durable, c'est la préparation déjà d'une actualisation de cette stratégie. Je dirai qu'on avance aux marches, on est dans la recherche actions -comme je l'ai dit- et c'est cela qui est intéressant.

Donc cela permettra de mettre l'accent sur une co-innovation avec certains acteurs avec lesquels nous sommes en management du territoire et des rôles de la Communauté urbaine. Je citerai simplement ce qui a déjà été engagé par des actions concrètes à la création de l'Institut d'excellence sur les énergies décarbonées (IEED) qui a été signé par tous les PDG du sud de l'agglomération.

Puis d'autres choses qui sont faites avec une opération de repérage de tous ces héros ordinaires qui font du développement durable et dont on peut valoriser les actions.

Une chose qui est aussi intéressante c'est la consolidation du plan d'éducation au développement durable, qui n'est pas un plan plaqué mais qui est un plan qui a été fait avec les services de la Communauté urbaine, avec les associations et avec l'Education nationale. Le club du Développement durable a pris aussi sa vitesse de croisière et fédère maintenant toutes les communes de l'agglomération.

Voilà la consistance de ce rapport qui est très intéressant, très lourd, mais qui fait vraiment le point de toutes nos politiques de développement durable.

Je voudrais profiter de la séance pour remercier les services qui ont beaucoup travaillé pour collecter toutes ces données parce que vous vous rendez compte que, sur les 91 pages, ce sont

des données diffuses, qui sont dans les services, dans le service de l'eau, dans le service de la propreté, dans le service de l'urbanisme et dans différents autres services que je ne citerai pas. Il a fallu collecter tout cela, les mettre en musique sur les cinq finalités proposées par le Ministère.

C'était un sacré challenge et je crois que, dans cette première version, le challenge est réussi. Bien sûr, il y a sûrement des imperfections. Ce n'est pas un dossier exhaustif mais il répond tout de même à une demande et aux attentes et je pense que c'est un premier pas vers un développement durable encore plus excellent dans le futur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Monsieur le Président, j'attendais d'avoir une analyse globale de ce rapport dense qui liste toutes les actions pouvant avoir un lien avec le développement durable, ce qui n'a pas été totalement satisfaisant, compte tenu de l'hétérogénéité des projets.

Cependant, le groupe GAEC se réjouit que notre collectivité s'engage concrètement pour un développement de qualité sur le plan économique, social et environnemental, c'est-à-dire un développement qui place l'homme au centre. Il est vrai que la volonté d'agir est présente dans toutes nos politiques publiques et il est important de rappeler qu'il ne peut pas y avoir de développement durable sans l'espoir d'une autre qualité de vie.

Or, si les gens ne vivent pas mieux, nous aurons du mal à les convaincre qu'il faut changer de pratiques et que le développement durable est bon pour la planète et pour eux. Je tiens à rappeler que ce concept de développement durable nécessite des changements d'habitudes dans les comportements et le rôle de l'éducation est fondamental. Nous devons pouvoir passer du militantisme du développement durable porté par quelques-uns au développement durable pratiqué par toutes et tous presque sans y penser; dans nos quartiers, dans nos écoles, dans nos centres-villes, dans nos zones rurales, par les jeunes, par les seniors. L'enjeu de la prise en charge citoyenne sur les objectifs opérationnels est aussi crucial sur bien des terrains. Ce n'est pas seulement une somme de choix techniques mais bien sûr une question de choix politique fort.

Se pose aussi toute la question des croisements des compétences et du partage des indicateurs entre Villes, Département, Région et Grand Lyon, notamment dans une période où les financements se réduisent. Nous devons bien entendu continuer à travailler ensemble, prendre le temps d'échanger pour éviter les doublons, les points de vue contradictoires. Nous devons aussi être attentifs au fait que nos concitoyens connaissent à la fois bien et mal nos actions en matière de développement durable, et ce malgré le fait que les Grand Lyonnais restent très attachés à la qualité de l'air, à la qualité de leur nourriture, à la qualité de leur logement. Il est dommage cependant qu'il n'y ait pas suffisamment d'interaction entre les différents acteurs opérant dans ces domaines différents. Les actions que nous menons en matière d'insertion et d'emploi prennent une place de plus en plus importante dans la politique de développement durable et je ne peux que m'en réjouir puisque je me suis impliquée personnellement dans toutes ces actions.

Pour toutes ces raisons, le groupe GAEC donne un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, j'irai assez vite.

Tout d'abord, bien évidemment, je m'inscris dans les propos de Michel Reppelin et je les partage. Je voudrais féliciter les services parce que ce premier rapport de développement durable s'est fait dans des conditions un petit peu difficiles, dues à des changements de personnel -monsieur Azéma s'est retrouvé un petit peu tout seul, ayant perdu sa directrice et son chargé de mission en même temps-, mais force est de reconnaître qu'il est de qualité.

Permettez-moi de faire une remarque : la définition de développement durable naît en 1997 d'un rapport de la commission des Nations Unies présidée par Gro Harlem Brundtland, la Première Ministre norvégienne, ce qui me fait dire qu'il y a peut-être des choses à tirer de la Norvège et que l'on a du bénéfice à s'en inspirer.

Ce que je voudrais dire à ma collègue c'est que, bien évidemment, il y a une impression d'hétérogénéité mais c'est justement la preuve que le développement durable n'a pas été une politique à part mais a percolé dans toutes les politiques et a interrogé toutes les politiques. Il est devenu une vision de plus en plus cohérente de la Communauté urbaine qui interpelle chacune des actions.

Il y a peut-être un élément que l'on a oublié d'ajouter c'est que, pendant cette période, la Communauté urbaine non seulement se l'est appliqué à elle-même mais a contribué au débat intellectuel et à l'avancée du développement durable. J'en veux pour preuve deux éléments : tout d'abord, la Communauté urbaine a été la première collectivité française à mesurer son empreinte écologique, autant au niveau de la collectivité qu'au niveau de chaque habitant et que c'est à Lyon que s'est créée une mesure qui a fait le tour du monde, qui est la corrélation entre l'empreinte c'est-à-dire la pression que l'on met sur la biosphère et l'indice du développement humain, c'est-à-dire le bénéfice au profit des habitants. Cette mesure est aujourd'hui le premier et le plus sérieux indicateur alternatif au PIB, ce qui a été reconnu par l'Etat récemment et ce qui est dit dans les conférences internationales. Cette mesure est née à Lyon d'une thèse financée par la Communauté urbaine et réalisée par un géographe qui s'appelle Aurélien Boutot. Non seulement on se l'est appliquée mais on a aussi fait avancer la notion de développement durable.

Par contre, aujourd'hui, à mon sens, on est en train de faire un saut. Qu'est-ce qui a changé entre 1987 et 1992, la conférence de Rio de Janeiro et la conférence qu'il va y avoir à Rio de Janeiro qui est Rio + 20 ?

Du point de vue du climat par exemple, en 1987, on commençait à parler de la concentration de gaz à effet de serre ; en 2011-2012, on vient d'acter, avec le sommet de Durban, que les Etats ont échoué à limiter le réchauffement climatique à 2°. Aujourd'hui, on se dit qu'avec ce qu'ont fait les Etats, on sera peut-être à plus 3,5°, ce qui implique un bouleversement considérable. Cela veut dire que l'on n'a plus rien à espérer dans les Etats et que les villes doivent se préparer à limiter -car ce sont les villes qui émettent 80 % des émissions et qui consomment 80 % des énergies- sans attendre, en espérant de l'aide de l'Etat mais en étant assez désabusé sur ce point et à se préparer au réchauffement parce que les conditions de vie peuvent devenir compliquées.

Dans le domaine de l'énergie, qu'est ce qui s'est passé depuis 1992 ? D'après l'Agence internationale de l'énergie, c'est

en 2006 que l'on a connu le fameux "pic de Hubbert", le pic de production de pétrole. Aujourd'hui, la production de pétrole ne peut que diminuer alors que la demande va augmenter, donc le prix de l'énergie, quel qu'il soit, va augmenter et l'on sait aujourd'hui, grâce notamment aux études que l'on a conduites dans le plan climat, que l'on a au moins un cinquième de la population qui est extrêmement vulnérable à l'augmentation du prix de l'énergie. Ce n'est rien de moins que le retour de la grande pauvreté si l'on n'agit pas fortement.

On peut aussi citer le domaine de l'eau. La semaine dernière, le Préfet Carencu a réuni les acteurs du bassin Rhône-Saône et qu'est-ce qu'il a dit ? Dans trente ans, nous allons manquer d'eau, peut-être avant, on ne le sait pas. Juste au passage, il a aussi rajouté que cela condamnerait les centrales nucléaires parce qu'on n'aura pas assez d'eau pour refroidir les centrales nucléaires ; ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Préfet Carencu. Donc demain, l'approvisionnement en eau qui était abondant il y a vingt ans n'est pas assuré. On peut aussi prendre, dans le domaine de l'eau, les questions de santé, que ce soit sur les polychlorobiphényles (PCB), sur les hormones et les conséquences sur la santé humaine puisqu'on connaît des changements chez les animaux, les poissons mais on ne mesure pas encore les conséquences sur la santé humaine.

Alors, en fait, je crois qu'entre 1992 et 2012, on a changé de temps. En 1992, on a dit : "Il s'agit de préserver le droit des générations futures". Aujourd'hui, si on n'anticipe pas le passage à la contrainte écologique, nous ne seront pas à même de fournir aujourd'hui un développement humain correct à nos habitants. Donc c'est pour cela que ce qui a été fait c'est passer toutes les politiques en regard, c'est une obligation et une contrainte aujourd'hui si simplement on veut préserver notre pacte républicain, non seulement pour les générations futures mais pour les générations contemporaines.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci aux services et au Vice-Président Michel Reppelin pour la présentation qui nous a été donnée du plan et du rapport sur le développement durable au sein du Grand Lyon.

Voilà encore un rapport que le législateur impose aux assemblées locales. Il faudra un jour s'interroger sur l'empilement des débats annuels obligatoires pour nous orienter vers un seul débat unique de politique générale. Ainsi, le développement durable serait vraiment perçu comme le cœur de nos politiques et non plus comme un appendice de bonne conscience.

Mais permettez-moi de rester sur l'aspect écologie du développement durable.

Force est de constater que, depuis le pacte écologique de Nicolas Hulot en 2007, puis le Grenelle de l'environnement, les acteurs publics ont globalement pris conscience de la nécessité d'intégrer la notion de développement durable dans toutes les politiques. Le Grand Lyon fait des efforts. Il cherche à réduire son empreinte écologique. Il cherche aussi à mettre en œuvre ce développement durable dans toutes ses politiques, comme la loi l'y oblige.

On peut sans doute aller plus loin. Voici quelques pistes de réflexion :

- le Grand Lyon dispose d'un pool de voitures. Passons systématiquement, au fil de son renouvellement, à des véhicules hybrides ou électriques, y compris pour les voitures officielles ;

- les Grands Lyonnais se retrouvent en presque île les samedis. Le quartier devient vite saturé et inconfortable. Fermons la zone à la circulation automobile le samedi après-midi, rendant les rues aux piétons. Une expérimentation en ce sens pourrait être lancée afin d'étudier l'impact et la pertinence d'une telle proposition ;

- poursuivons le maillage du territoire en pistes cyclables ;

- n'oublions pas de valoriser les grands poumons verts de l'agglomération. L'agriculture périurbaine doit être l'un des symboles de notre action car elle permet de conserver une diversité de paysages et d'activités dans un territoire essentiellement urbain. Il importe donc de continuer à soutenir les acteurs comme le syndicat mixte des Monts d'Or ;

- nous lançons de grands plans climat accompagnés parfois de longs exposés sur l'action impeccable du Grand Lyon. Il convient cependant de faire des bilans d'étape, d'installer de véritables indicateurs sur lesquels baser notre évaluation. Ce rapport contient un certain nombre de réponses et d'indicateurs chiffrés, outils de transparence qu'il faudra encore développer dans les prochaines éditions.

Mes chers collègues, si comme le disait Clemenceau "La guerre, c'est une chose trop grave pour être confiée à des militaires", il en va de même avec le développement durable qui ne doit pas être confié aux seuls écologistes. Il doit être l'affaire de tous.

Quand on voit l'attention portée aux deux ou trois castors de Gerland qui pourraient peut-être être perturbés par la construction du pont Raymond Barre et qu'on garde à l'esprit le peu de ménagement avec lequel on n'hésite pas à décider le relogement de centaines de familles pour la réalisation des grands projets, voire parfois leur expulsion de certains terrains communautaires, on se dit que quelque chose ne tourne pas rond.

Il faut revenir à l'essence du développement durable, à ce qu'en disait le rapport Brundtland que vous citez, monsieur Charles : "Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Alliance du progrès et de la responsabilité, du présent et de l'avenir, voilà ce qui doit guider notre action.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, si l'obligation d'un rapport annuel sur la politique de développement durable des collectivités peut être positive, notre collectivité n'a pas attendu cette nécessité réglementaire pour communiquer amplement sur ses objectifs et ses actions, nombreuses comme le montrent la délibération et le rapport. Le développement durable a structuré notre plan de mandat et a orienté de nombreuses politiques jusqu'à la signature récente de notre plan climat.

Notons cependant que l'ambiguïté du concept de développement durable perdure. Plusieurs de nos actions sont bien antérieures aux Grenelles quand, à l'inverse, les plus grands pollueurs de la planète nous inondent de communication sur ce développement durable, dont on ne sait pas trop à la fin quel est l'objet qui doit être durable.

S'agit-il des conditions de vie des hommes et des femmes ? Le constat est rude quand la FAO alerte récemment que l'appauvrissement et la dégradation des terres et des eaux est une menace grandissante pour la sécurité alimentaire, quand nous sommes très loin de l'objectif affiché de réduire de moitié la faim dans le monde, malgré une légère amélioration en 2010, après les émeutes de la faim de 2008, et que l'association Oxfam nous dit : "Nous savons pourtant que c'est possible. La volonté politique est le seul élément manquant". Il a d'ailleurs fallu une forte mobilisation pour que l'Union européenne revienne sur la suppression de l'aide alimentaire. Quand il s'agit d'intervention militaire, aucune dépense n'est discutée ! Et les derniers événements européens peuvent nous faire penser que les seules choses qui sont durables pour nos dirigeants sont la monnaie et les banques.

C'est pourquoi les communistes parlent d'un développement humain durable, pour mettre au centre des préoccupations la seule chose qui nous intéresse : les conditions de vie de l'humanité, à commencer par le quotidien des millions de Français qui souffrent d'une véritable ségrégation sociale. Car, visiblement, on peut mener une politique affichée de développement durable tout en détruisant l'emploi et les services publics, en menant une guerre contre les salaires et les droits sociaux, contre les réponses collectives aux besoins humains.

S'il faut évidemment valoriser les succès et les avancées, il est donc indispensable d'identifier les freins et les limites, ce qui fait défaut dans ce rapport.

Prenons ainsi des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur lesquels notre politique a une influence forte : le logement et les transports. Le constat national est la hausse des émissions à rigueur climatique constante pour le logement. Notre plan d'actions climat évalue à 200 M€ par an les besoins de financement pour l'efficacité énergétique du logement social mais aucun financement spécifique n'existe.

Si le transport a progressé en émissions par kilomètre, la progression de l'activité, en dehors de 2008, pousse à la hausse les émissions : + 14 % de 1990 à 2008. Les premiers résultats d'une légère baisse de la part de la voiture dans les déplacements urbains du Grand Lyon montrent qu'une autre réponse au besoin de transport est possible mais aussi l'ampleur nécessaire donnée à leur révision dans le prochain PLU-PDU.

Il n'est guère que le secteur des déchets où la réduction nette des émissions est un acquis des politiques publiques, dont nos actions fortes de réduction des volumes de déchets sont un exemple.

C'est pourquoi nous ne partageons pas l'idée que les politiques publiques n'impacteraient que 25 % des émissions. Les politiques de l'Etat ont un impact beaucoup plus large sur les choix d'investissements énergétiques, industriels, d'infrastructures qui conditionnent au fond l'ensemble des émissions et qui conditionnent réellement le prix de l'énergie dont Bruno Charles nous parlait à l'instant. Je rappelle le rapport de Rexecode, organisme patronal, qui montrait bien que l'évolution du prix de l'électricité était d'abord une logique de marché, bien éloignée des coûts de production.

Les péripéties des négociations du climat sont éclairantes. Après le clash entre les grandes puissances et le reste du monde à Copenhague, Durban confirme encore que derrière le développement durable se joue une véritable guerre économique que les grandes puissances mènent au service des intérêts des multinationales.

La Ministre française peut se présenter comme la plus vertueuse, elle ne dit pas comment la France s'affiche comme un bon élève de Kyoto. Si l'économie française, qui était déjà faiblement carbonée grâce au nucléaire, a encore réduit son empreinte, ce n'est pas dû aux politiques publiques mais au recul de l'industrie qui a réduit ses émissions de 30 % depuis 1990. Mais on est passé, dans la même période, de huit à trois sites de production d'aluminium et on ferme le dernier haut-fourneau lorrain. Les cadavres de métallurgie, de mécanique se multiplient dans les anciennes régions industrielles de France. La production industrielle totale 2010, malgré un léger redressement sur 2008 et 2009, est inférieure de 5 % en volume à la production de 1990 ; autant dire qu'en valeur, elle est en chute libre. Ce résultat, de plus, masque de fortes hausses dans des secteurs ciblés par quelques grands groupes et une véritable désertification ailleurs, notamment dans des secteurs fortement émetteurs.

Dans ce contexte, si tous les outils mis en place par les communes et la Communauté urbaine révèlent une véritable capacité de mobilisation citoyenne, si l'éducation au développement durable est un outil nécessaire, il faut poser avec plus de force la question des objectifs publics du développement, de qui décide des investissements dans tel ou tel secteur, d'alimenter le débat public sur le coût et l'efficacité de toutes les politiques publiques, de la commune à l'Etat, de l'urbanisme, du développement, des transports, de l'éducation, de l'énergie. Il faut orienter plus nettement notre propre politique de développement durable sur un choix alternatif de développement, retrouvant la place de l'industrie dans la ville, une industrie décarbonée, dépolluée, relocalisée, tournée vers l'emploi et la réponse aux besoins sociaux et environnementaux.

En conclusion et puisque la redéfinition de notre stratégie développement durable en 2012 aborde notamment le partenariat et la co-innovation avec les acteurs du territoire, nous souhaitons qu'il trouve des formes nouvelles de relations entre communes et Communauté, notamment dans l'exercice de compétences qui sont à considérer à plusieurs échelles, et je pense bien sûr à l'énergie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. SANGALLI : Monsieur le Président, chers collègues, après l'intervention claire du Vice-Président chargé du développement durable, Michel Reppelin, notre groupe ne peut que souligner la qualité de ce premier rapport annuel sur le développement durable. Cet exercice délicat fait apparaître ô combien la transversalité de ce domaine est forte et nécessaire et coiffe toute notre politique d'agglomération. Ce rapport a également le mérite d'offrir une bonne visibilité des politiques communautaires orientées par la notion de développement durable.

Nous n'avons pas hérité de la terre de nos ancêtres mais l'empruntons à nos enfants, disait un célèbre Lyonnais, Antoine de Saint-Exupéry. Le Grand Lyon n'a pas attendu les impératifs relayés par le législateur et s'est engagé il y a vingt ans dans une démarche responsable de développement durable, non pas comme monsieur Jourdain qui en faisait sans le savoir mais bien animé par une prise de conscience et une volonté d'agir en partenariat avec les acteurs du territoire dans tous les domaines qui régissent notre qualité de vie. A ce titre, notre collectivité s'est lancée dans la planification et la mise en œuvre de politiques environnementales en commençant par les chartes d'écologie urbaine. Ont suivi d'autres politiques d'actions globales et la mise en place de dispositifs innovants. La conduite d'approche, dite expérimentale, adaptée aux particularités des territoires tel

les Agendas 21 de la vallée de la chimie et du Val de Saône confère à notre collectivité un caractère de précurseur.

Les cinq finalités de développement durable définies par le décret concernant la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires, l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Admettons que ces items, au demeurant fort pieux et auxquels nous ne pouvons que souscrire, présentent un caractère quelque peu général voire flou dans leur signification et représentation concrète. Comment évaluer par la suite la pertinence et le bien-fondé de nos politiques et de nos actions en la matière ? Comment définir des critères appropriés pour évaluer la qualité de vie et l'épanouissement des êtres humains ? Ces marqueurs et critères seront-ils adaptés ? Comment déterminer et adopter des critères objectifs pour évaluer une situation plus proche du subjectif ?

Gandhi déclarait : "Sois le changement que tu veux voir dans le monde". Notre ambition est bien celle d'être moteur et exemplaire mais, pour l'heure, dans notre périmètre pour commencer. Cette démarche doit s'inscrire dans le long terme mais nécessite une volonté partagée et une nécessaire réactivité. Mais gardons le cap et inspirons-nous de Margaret Mead qui assurait : "Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse un jour changer le monde." ; en réalité, c'est toujours ce qui s'est passé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. Jean-Christophe DARNE : Monsieur le Président, chers collègues, les actions en matière de développement durable de la Communauté urbaine visent différentes cibles. En premier lieu, la Communauté urbaine elle-même puisqu'elle cherche à être une administration éco-responsable. Elle est donc exemplaire. En second lieu, la Communauté urbaine s'intéresse aux administrés comme aux partenaires dans des projets cohérents.

Faire du développement durable, ce n'est pas simplement faire de l'environnement, même si la Communauté urbaine en fait, mais aussi du social et de l'économique. Toutes ces actions en développement durable s'appuient sur une gouvernance puisque les projets sont élaborés, mis en œuvre et évalués avec différentes instances.

Aujourd'hui, le rapport qui nous est proposé regorge d'exemples et de détails. Il fait une synthèse de toutes les politiques publiques engagées et précise des objectifs. Mais qu'en penser ? Le groupe Socialiste et apparentés peut-il en être satisfait ?

Socialistes, nous inscrivons notre action dans l'avenir, dans le siècle et à une échelle planétaire. L'actualité récente montre que nous traduisons en actes les discussions qui se tiennent régulièrement au niveau international. En témoigne la signature, le 28 novembre dernier, soit avant l'ouverture de la conférence de Durban, du plan partenarial énergie climat. Cette démarche, inédite en Europe, a conduit l'ensemble des acteurs de notre agglomération à signer une charte partenariale qui se traduit par des actions concrètes pour atteindre les objectifs du 3 x 20 ; et c'est ce type de démarche qui nous permettra de diviser par quatre en 2050 nos émissions de gaz à effet de serre. C'est un premier élément de satisfaction.

Avant d'évoquer nos actions locales, signalons que la Communauté urbaine s'inscrit, à travers la coopération métropolitaine, dans une démarche de promotion du développement durable, notamment par la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements ou encore par la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable. C'est une seconde raison de satisfaction.

Enfin, en ce qui concerne notre territoire, soulignons la recherche constante de cohérence entre toutes les démarches et documents de référence élaborés par la Communauté urbaine, que ce soit le SCOT, le PLU ou encore les référentiels de construction des bâtiments.

Notre politique en faveur du logement et notre politique de la ville renforcent la cohésion sociale de notre territoire. Notre agglomération est de plus en plus innovante et doit continuer à se développer dans les domaines des cleantechs. Nous avons le pôle de compétitivité Axelera, Lyon Urban Truck & Bus, les smart grids et nous devons continuer à nous positionner sur toutes les technologies propres et de demain. En ce sens, l'accord que vous venez de signer avec EDF, monsieur le Président, est exemplaire puisqu'il s'agit de faire face aux défis énergétiques et de compétitivité industrielle de demain, en faisant notamment du Grand Lyon un territoire d'excellence en matière de smart grids, en favorisant le développement des éco-technologies et en développant le potentiel d'innovation puisque, par le biais de sa recherche et développement, le groupe EDF contribuera directement auprès des entreprises du territoire au développement des éco-technologies.

En conclusion, si l'écu que je suis et avec moi tout le groupe Socialiste sommes satisfaits de la politique conduite en matière de développement durable, comme citoyen, je constate que la Communauté urbaine agit concrètement pour les générations futures, c'est ce qui importe le plus. Continuons !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Reppelin, peut-être quelques mots de commentaire.

M. le Vice-Président REPELIN : Je voulais rappeler que ce rapport de développement durable est purement local. Il est de la collectivité, du Grand Lyon, bien sûr avec les partenaires extérieurs, mais je dirai que ce n'est pas un rapport qui refait le monde, qui est incantatoire et qui est dans le rêve. Donc on est dans le concret et le pragmatisme en examinant nos politiques, leur évolution et tout cela. Mais je pense que c'est un premier exercice. Le prochain sera sûrement mieux et nous allons réfléchir sur des indicateurs avec mon collègue Bruno Charles et avec les services puisque c'est un peu là le point faible de ce premier rapport.

Bien sûr, sur l'énergie climat, c'est plus facile. On compte des kilowatts, des tonnes de CO² ; mais comment mesurer la préservation de la biodiversité ou l'épanouissement de tous les êtres humains ? Bien sûr, des indicateurs généraux existent mais pas forcément adaptés à telle ou telle collectivité et c'est pour cela que nous allons nous confronter vendredi, avec d'autres collectivités (un conseil régional, un conseil général, une ville et une collectivité), dans cette approche des indicateurs. Je pense que travailler ensemble nous permettra de ne pas rester dans notre coin et vraiment d'être créatifs et de sortir des indicateurs puisqu'il faut bien voir les progrès que l'on fait et que ce ne soit pas simplement subjectif. Cela, c'est une autre affaire et je vous donne rendez-vous au prochain rapport, avant le prochain budget.

Merci de vos commentaires et merci de votre soutien dans cette politique de développement durable qui, je le rappelle, est très pragmatique et bien sûr conduite par une vision à long terme mais une vision un peu plus aérienne que le bout de nos chaussures. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

(Acte est donné).

Débat d'orientations budgétaires

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au débat d'orientations budgétaires. Monsieur Darne, avec son agilité habituelle, va nous présenter ce rapport, accompagné au piano de madame Perraudin.

M. le Vice-Président DARNE : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire vient un peu tard dans cette séance mais il y avait aussi d'autres dossiers très importants avant. Je crois qu'il est normal d'y consacrer un peu de temps, non seulement parce que cela nous permet de donner les indications sur le budget que nous voterons dans moins d'un mois mais surtout parce que nos concitoyens vivent une situation de crise économique, financière, sociale importante et, comme nous, ils ne peuvent pas ne pas se poser quelques questions. Est-ce que cette crise mondiale a des répercussions sur notre territoire ? Lesquelles ? Comment pouvons-nous y faire face ? Quelles sont les orientations budgétaires que l'on retient face à cette situation générale qui s'insère aussi dans un ensemble de décisions du Parlement et du Gouvernement ? Quelles sont les conséquences des décisions qui sont prises ? Donc la préoccupation et l'anxiété sont grandes. Il n'est pas facile, en réalité, d'essayer de répondre à ce type de questions parce que les conséquences sont diverses et il faut évidemment distinguer celles sur les habitants de celles pour la Communauté urbaine.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 4 page 79).

Ce que j'ai observé en préparant cette présentation, c'est qu'évidemment, la crise actuelle a des conséquences sur notre territoire pour les entreprises. Quand on regarde le taux de chômage, évidemment, il augmente. La situation sur les emplois se dégrade mais, quand vous regardez le Département du Rhône, la dégradation est moindre qu'ailleurs. Evidemment, les évolutions générales sont différenciées selon les secteurs : les pertes de l'industrie en plusieurs années, regardez, c'est tout à fait impressionnant par rapport au secteur tertiaire.

Je tiens à ne pas être trop long mais regardez ces courbes de 2002 à 2012 : cette courbe rouge montre le déficit du commerce extérieur. Il ne s'agit pas simplement là de spéculation foncière et d'agence de notation, il s'agit de mesurer la compétitivité de notre pays et, quand vous comparez les importations et les exportations, vous avez cette courbe rouge. Dans notre département, dans notre agglomération, c'est un peu moins vrai ; il n'empêche que, quand on lit par exemple le commentaire de la CGPME ou celui de la Chambre de commerce, on voit qu'il y a des répercussions, que les choses sont moins pires dans notre département et notre agglomération qu'ailleurs mais que néanmoins la détérioration existe. Face à cela, quelles conséquences pour nous ? Des conséquences pour la Communauté urbaine au niveau de nos recettes futures.

Un autre exemple -mais je ne le commente pas- montre que les politiques conduites sur un territoire ont des conséquences. Observez l'envolée de Rhône-Alpes en matière de logement

(+ 26,2 %) alors que, pendant ce temps-là, les mises en chantier en Bourgogne, en Normandie, baissent de 3,5 %. Le fait que la Région Rhône-Alpes ait dépassé l'Île de France en production de logements montre que les réalités locales permettent de ne pas subir comme d'autres les effets d'une situation économique parce que le développement, l'attractivité, la compétitivité sont là.

Aussi, vous avez pu lire dans la presse la semaine dernière que Lyon est classée dix-neuvième sur trente-six pour les villes européennes les plus connues. Le deuxième classement est intéressant puisque Lyon est classée huitième au niveau mondial des villes les plus innovantes ; c'est ce qui nous donne sans doute des assurances pour l'avenir et pour supporter mieux que d'autres l'augmentation du chômage ou une perte de croissance.

Il n'empêche que ces décisions ont des conséquences. Comme on a beaucoup parlé de taxe professionnelle, Gilles Carrez a dit que cela nous a coûté plus cher que prévu. C'était simplement pour dire que lorsqu'on a une responsabilité financière au Grand Lyon, parfois les uns ou les autres critiquent telle ou telle prévision ; là, l'État se trompe comme les autres d'un milliard sur la taxe professionnelle, un coût sur les finances publiques, donc ce n'est pas complètement neutre.

L'évolution de la croissance a deux conséquences directes pour nous.

1° - Sur la contribution foncière des entreprises : on en prévoit une augmentation l'année prochaine de 2,9 % mais, dès lors que c'est calculé sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, s'il y a moins d'investissement en 2012, nous aurons des recettes en diminution en 2013. On n'est pas capable de dire combien. Ici, nous avons inscrit malgré tout 2,9 % parce que c'est sur les chiffres de 2011 et nous pensons que ce chiffre reste crédible pour le territoire;

2° - Pour la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : vous savez que c'est ce qui a remplacé la taxe professionnelle et la particularité de la valeur ajoutée sur les entreprises c'est que c'est très lié à la croissance. Je rappelle pour les uns et les autres qu'un PIB est simplement la somme des valeurs ajoutées dans un pays. Quand on n'a pas de croissance, on n'a pas de valeur ajoutée. On prévoit néanmoins, ici, une croissance de 2,5 % pour l'année prochaine. C'est une évaluation un peu élevée ; nous avions prévu davantage puisque la croissance pour l'année 2011, qui servira de base pour l'année prochaine, sera inférieure à ce 2,5 % mais je pense que, pour notre agglomération, la croissance sera un peu supérieure. Par contre, pour 2013 sur les chiffres de 2012, la croissance annoncée par le Gouvernement français est de 1 %. Or, les économistes disent tous que ce 1 % est optimiste ; donc on peut avoir une recette qui chutera en 2013.

Cette crise dont je viens de parler, telles sont ses conséquences sur nos finances et sur l'agglomération en termes de croissance.

Elle a aussi une conséquence en matière de financement. Vous avez tous entendu parler -je ne fais que l'évoquer ici- du problème du recours au crédit des collectivités locales et de la création de l'Agence financière avec d'autres associations d'élus. Avec les décisions qui ont été prises à la fin de la semaine dernière, plus des chiffres qui ont été énoncés ce week-end -j'ai pris les chiffres des articles du *Monde*-, le financement attendu pour les banques françaises c'est tout de même 7 milliards d'euros, mais, lorsque vous regardez le total (115 M€), un élément favorable par rapport au crédit c'est ce qui a été annoncé à l'issue du sommet de la fin de la semaine dernière -ce n'est pas sur le titre

que j'attire l'attention mais plutôt sur les deux petites lignes du dessous-, la Banque centrale baisse ses taux et va proposer aux banques des prêts illimités à trois ans. On ne connaît pas les modalités et les conditions. Cela peut être une éventuelle réponse aux problèmes de crise. Mais la Commerzbank qui est la deuxième banque allemande -et c'est l'inquiétude qui ressort- devrait trouver un financement de 5,3 milliards d'euros à très court terme. C'est dire aussi, lorsqu'on compare l'Allemagne à la France, attention, l'Allemagne a des faiblesses financières qui sont très souvent sous-estimées. Puis, malgré toutes les décisions, le petit encadré en haut à droite indique que l'Italie, dont on parle moins, son changement de Gouvernement semble avoir des effets positifs sur le climat général -il n'y a pas de peine, il faut dire-, aura 242 milliards d'euros à prélever bientôt sur le marché financier. Ce n'est pas évident.

Donc toutes ces nouvelles pour dire que les décisions de crédit qui sont prises sont intéressantes. Néanmoins, l'aptitude de la Communauté urbaine de trouver des financements l'année prochaine n'est pas si évidente que cela. En tout cas, on a des chances d'avoir un taux d'emprunt plus élevé que cette année. Le taux aujourd'hui de l'emprunt à taux fixe auquel on a recours est de 4,4 % sur la fin de l'année. Des augmentations très importantes puisque, pour le moment, notre taux moyen d'emprunt est inférieur à 3 %, tous emprunts confondus, bien sûr. Donc un risque évidemment de taux qui existe.

Néanmoins, en termes de crédit, les promesses de la Banque européenne d'investissement comme l'emprunt qu'on peut faire à la Caisse des dépôts et consignations, qui représente au total 300 M€ pour nous, devrait permettre de faire face. Je ne commente pas spécialement mais c'était juste pour dire que, lorsqu'on parle que de l'administration publique comme dette de notre pays, c'est intéressant de regarder par rapport à 2008 l'évolution de tout le monde, des ménages, puis le total de l'endettement du pays qui montre tout de même qu'il n'y a pas que les administrations publiques qui sont endettées, même les ménages qui sont réputés à pas mal épargner sont à 7 % de la croissance de la dette et au total de 111 %. J'aimerais bien commenter mais je n'ai pas le temps. En gros, je viens de dire ce qu'il en est pour le contexte crise.

Les décisions du Gouvernement, en quoi pèsent-elles ? J'ai simplement focalisé sur deux points : les dotations aux collectivités puis le problème de la péréquation. Je ne vais pas l'examiner dans le fond.

Cela est un extrait du rapport de Gilles Carrez avec le rapporteur spécial Hervé Mariton à l'Assemblée nationale, qui était avant la correction du 8 novembre, c'est-à-dire qu'il indiquait que les concours financiers de l'Etat aux collectivités restent très stables. Gilles Carrez observe néanmoins que les collectivités locales sont les premiers investisseurs, 70 % des dépenses, 60 milliards d'euros, que le problème du financement peut faire un ralentissement. On est tous dans la problématique. S'il y a des mesures à prendre mais qu'on restreint trop l'investissement des collectivités alors que -je l'ai dit à plusieurs reprises ces jours-ci- le secteur du BTP dans notre département compte sur nous pour avoir de la croissance, si on n'a pas les crédits pour maintenir notre niveau d'investissement, c'est l'ensemble de notre dynamisme départementale qui est en cause parce que, si on a moins de travaux publics ou privés en matière de logement, cela veut dire qu'en termes d'emplois, de croissance et de recettes, pour nous, la grande difficulté est que l'on comprend tous que le chemin est étroit entre rigueur et autre chose. Je n'ai pas le temps de commenter cela. C'était une sorte d'introduction à la péréquation.

Vous pourrez télécharger ce document sur le site de la DGCL, cela résulte de l'observatoire annuel des finances locales. C'est un document assez intéressant. C'était juste pour dire ici ce qui est de la péréquation ou pas. Donc 41 milliards d'euros de DGF à l'ensemble des collectivités de notre pays : Régions (5,4 milliards d'euros), Départements (12,2 milliards d'euros), Communes (13,6 milliards d'euros), la dotation d'aménagement (10,06 M€) et nous, on apparaît ici, DGF des EPCI : dotation d'intercommunalité (2 590 M€) et dotation de compensation (4 551 M€).

J'attire aussi votre attention sur les trois rubriques à droite parce que, quand on parle de péréquation qui existe dans notre pays, elle existe : elle existe par la DSU (1,2 milliard), par la DSR (852 M€), par la dotation nationale de péréquation (755 M€). Donc il y a 2 918 M€ qui sont fléchés péréquation. Le reste ne l'est pas, enfin pas directement. Cela mériterait un petit colloque pour expliquer plus en détail mais cela donne un peu l'ordre de grandeur. Donc tout ceci est à variation zéro pour l'année prochaine.

William Six a fait toute une série de tableaux où il calcule si ce qui avait été prévu antérieurement avait continué, combien nous aurions eu en plus dans nos recettes. Je vous donne juste le résultat auquel nous arrivons. En gros, le chiffre qui est fait par l'observatoire, c'est de dire que, par rapport à l'année 2011, le coût d'une péréquation verticale -vous savez ce qu'on appelle une péréquation verticale, c'est quand cela part de l'Etat aux collectivités de base ; horizontale c'est entre une strate, entre Communes, entre Départements ou entre Régions-, si nous avons eu le dynamisme prévu par la taxe sur les salaires, la partie salaire, par les compensations diverses, nous avons un manque à gagner -ce n'est pas une perte mais un manque à gagner- de 75 M€.

Ceci explique pourquoi la péréquation nationale telle qu'elle est faite agace un peu la Communauté urbaine parce que la façon dont les modalités sont retenues au niveau national fait que le principe du calcul tel qu'il est là c'est l'article 58 de la loi des finances et c'est rappelé pour la loi des finances de 2011, ce qui était prévu. D'une certaine façon, c'est acceptable de donner un milliard d'euros -c'est pour cela que j'ai donné tout à l'heure le chiffre de 41 milliards de DGF-, ce n'est pas ridicule d'avoir une solidarité nationale d'un milliard, à condition que les modes de calcul fassent que cela aille effectivement des riches aux pauvres mais si cela va simplement des urbains aux ruraux, cela pose problème. On n'est pas tout à fait dans une classification riches et pauvres et ce qui crée la richesse et qui a besoin du développement, c'est tout de même les zones urbaines, qui ont évidemment des salaires plus élevés mais qui ont aussi des taux des plus élevés. Quand on a des dispositifs qui ne prennent pas en compte l'effort fiscal ou qui négligent quantités de coûts qui existent, cela pose un vrai problème et, dans notre Grand Lyon, vous savez plus que tous qu'on essaie de faire vivre la solidarité, que ce soit à travers les transports, le PLH, le développement économique ou la réfection des villages sans parler d'une DFC et des opérations de renouvellement urbain qui font qu'on y prend notre part. On votera tout à l'heure sur la dotation de solidarité communautaire.

Donc avoir un raisonnement qui est national et qui n'est pas territorialisé, c'est une critique fondamentale que nous faisons à ce dispositif.

Pour terminer, en quelques minutes, sur tout cela, une situation économique, des dispositions nationales qui sont un gel des dotations, une péréquation que l'on inscrit pour notre prochain budget à 2,5 M€ pour la première année mais qui passera à

10 M€ en quatre ans et, si les calculs qui sont discutés par certaines chambres se réalisent, nous aurions le double ou le triple. Donc cela pose un vrai problème. Dans ce contexte, comment faisons-nous ? Bien, on fait bien : la preuve c'est que les recettes vont s'augmenter de 3,7 % et les dépenses de fonctionnement de 2,6 %.

Il y a une constante dans les interventions de la quasi-totalité des groupes chaque année, c'est de dire : "Tenez vos dépenses, n'augmentez pas vos dépenses !". Depuis dix ans -dixième anniversaire de la mandature Collomb-, sauf erreur de ma part, on a toujours augmenté les recettes plus que les dépenses et on continue malgré la situation compliquée. Evidemment, on le doit au dynamisme sur autre chose, la TH et la TEOM, parce qu'il y a des logements, parce qu'il y a des constructions, cela augmente plus alors que, si vous prenez les parties dotations de l'Etat, on est à 0 %.

Nos autres recettes (péages, taxe de séjour, vente de chaleur, etc.) que l'on a pris récemment augmentent nettement plus, ce qui nous permet d'atteindre un niveau d'augmentation significatif. Je trouve plutôt que c'est à mettre à notre actif. Le total des dépenses augmente de 2,6 % ; acceptez de considérer que, quand on a une inflation de 1,6 %, que l'on accueille Lissieu cette année, que l'on prend la compétence énergie, on vient d'avoir le débat sur le développement durable et qu'il y a plusieurs dizaines de milliers d'habitants de plus, quand on augmente de 2,6 %, cela veut dire que les gains de productivité sont significatifs, que l'on arrive dans tous les services à faire plus sans laisser dériver les charges. Alors, évidemment, on reverse de la fiscalité aux communes suivant les dispositifs antérieurs, je n'y reviens pas. Je ne veux pas développer cela à l'excès mais dire simplement qu'un des points difficiles, s'il y a un point difficile au Grand Lyon, c'est celui des investissements. C'est évidemment très heureux d'avoir des grandes politiques d'investissement et je suis complètement solidaire de notre plan de mandat et de notre volonté dynamique parce que c'est cela qui produit les recettes futures et tout le monde s'accorde à dire que ce n'est que par l'investissement que l'on aura des recettes demain, que l'on aura de l'emploi et que l'on aura une métropole toujours aussi attractive, métropole au sens Grand Lyon. Mais, évidemment, il faut néanmoins pouvoir payer cela et je dois dire qu'en cette fin de mandat, on est vraiment en haut de l'échelle, il ne faut vraiment pas aller plus loin.

Les autorisations de programme (570 M€), c'est très important, en dépenses, sans déduction des recettes, on distribue 700 M€ sur le territoire ; je ne sais pas si vous vous rendez compte ce que c'est mais comparé à votre budget, sans parler de vos indemnités de conseillers communautaires, vous pouvez vous rendre compte que c'est énorme. On ne peut pas aller au-delà évidemment. On tient les investissements. Il y a 900 projets de PPI, cela a augmenté un petit peu ; 166 sont achevés, 540 sont financés. On va faire une révision la prochaine fois, il y a évidemment quelques adaptations à faire. Les choses sont tenues.

Ceci est une courbe faite à la demande expresse de monsieur Gérard Collomb, Président de cette Communauté urbaine, qui voulait avoir la preuve que ce que l'on dit parfois se traduit par des choses. Ce sont les montants réalisés en charge nette qui montrent, d'une part, que l'on progresse constamment et, d'autre part, que l'on tient nos engagements à quelque chose près. Mon-sieur Dumas, il est vrai que vous pourrez toujours nous reprocher à la fois de ne pas être à 100 % d'exécution de nos budgets mais j'ai toujours trouvé que plus de 90 % était exemplaire. Vous pourrez toujours nous reprocher d'avoir des autorisations de programme qui sont en progression mais c'est la conséquence de notre dynamisme et il faut l'accepter.

Notre autofinancement pour le budget principal, lui, augmente de 18 M€ (210 M€). Je rappelle que dans le compte administratif, en budget consolidé, nous avons atteint 300 M€ en 2010. J'espère que nous serons à 300 M€ en 2011 et que, pour 2012, nous continuerons cela ; c'est la condition pour le niveau d'investissement qui doit être porté à environ à 2,5 milliards parce que l'on ne tiendra pas autrement mais si on a ce montant-là d'investissement et 300 M€ d'autofinancement, on peut trouver sur le marché financier, sans souffrir trop par les intérêts et le remboursement, 200 M€ -j'ai indiqué des financeurs tout à l'heure, la BEI, la Caisse des dépôts et consignations- sans nous mettre sur la paille mais il ne faut pas aller au-delà, ce serait déraisonnable. Voilà mon sentiment général.

La dette s'élève à 1 235 M€, à peu près au même niveau qu'en 2001 -c'est pour cela qu'il est écrit 2001-2011-, ce n'est pas si mal. La durée résiduelle de nos emprunts est de 12 ans, le taux moyen est de 2,84 %, le remboursement du capital (prévision 2012) 110,6 M€, service de la dette 15 %, la capacité de désendettement est de 4 ans cette année, 5 ans à la fin de 2012 puisque, d'après le budget, on va s'endetter un peu.

Je passe sur l'évolution de l'endettement, courbe visant Communauté urbaine et Ville de Lyon. Par rapport à l'endettement général des autres, nous nous endettons moins, on contribue très modérément à l'endettement de notre pays. Ce que je viens de dire concerne les 4 ans.

Cela me conduit simplement à vous dire "Joyeux Noël" et à méditer sur la phrase de Roland Cohen qui me paraît adaptée au temps de crise : "Il faut pouvoir détruire avant de construire et la beauté se cache là où on ne l'attend pas". Roland Cohen est un sculpteur. La photo sur le diaporama est la fête des lumières qui n'est pas une action de la Communauté urbaine mais de la Ville de Lyon et donc c'est un clin d'œil évidemment à la Ville pour dire que tout n'est pas Grand Lyon mais que cela profite néanmoins à l'ensemble du territoire. Quant à gauche, c'est un clin d'œil aux cinéphiles afin de rendre hommage à Méliès qui lui aussi jouait sur la lumière puisque c'est un photogramme de 1907 et que nous fêtons cette année le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Georges Méliès. Merci.

(Applaudissements dans la salle).

M. LEPRÉSIDENT : Bravo. Legroupe Centregauchedémocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous repoussons un peu plus chaque année les limites de l'imprévisibilité budgétaire. Ce budget 2012 s'élabore dans des conditions absolument inédites alors que l'équilibre de la zone euro atteint un seuil de vulnérabilité alarmante et que la France joue sa crédibilité financière en tentant de conserver son triple A.

Cet aléa financier impacte notre financement bancaire. Les premiers signes d'un décrochage se manifestent depuis cet été. Les banques augmentent sensiblement leurs marges et ne répondent que partiellement aux besoins de financement des collectivités. Ce besoin est estimé d'ici la fin de l'année à 5 milliards d'euros car les collectivités ont fait clairement le choix de soutenir la croissance économique en 2011 ; l'investissement local a ainsi crû de 2,9 %.

Or, cet effort local risque d'être brutalement stoppé à cause du blocage du financement bancaire. D'ailleurs, la fédération des travaux publics a alerté le Gouvernement pour l'année 2012. Elle estime que, si la situation persiste, les commandes de travaux publics des collectivités ne baisseront pas de 1,5 % en 2012 comme elle le prévoit mais de 10 %, entraînant

28 000 destructions d'emplois dans le secteur des travaux publics. Les collectivités vont donc être rapidement confrontées à un problème de liquidités pour financer leur investissement, couvert -je le rappelle- à 24 % par l'emprunt.

Mais c'est une double peine qui est infligée aux collectivités locales car, en plus de l'aléa financier, s'invite l'aléa politique car la politique budgétaire du Gouvernement pèse par défaut d'anticipation. Le Gouvernement réactualise ses plans de rigueur au fil de l'eau et base ses prévisions sur une croissance irréaliste. L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ne mise plus que sur une croissance de 0,3 % pour 2012 alors que le Gouvernement table encore sur 1 %.

Pour contribuer au nouveau plan de réduction de déficit, la pompe locale est de nouveau amorcée. Les collectivités déjà impactées par le gel des dotations en valeur sur trois ans vont cette fois contribuer à hauteur de 200 M€ alors qu'elles ne participent qu'à 0,1 % du déficit. A cela s'ajoute une baisse du FCTVA. Il ne fallait pas moins pour décourager l'investissement public porté à 70 % par les collectivités.

Enfin, j'insisterai sur un point particulier qui est en discussion actuellement : le fonds de péréquation intercommunal. Tel que proposé aujourd'hui, il conduit à freiner la capacité financière des intercommunalités. On est à un paradoxe. De nombreuses communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ne sont pas éligibles à cette péréquation et des communes dont la richesse est inférieure à la moyenne seront prélevées. C'est incompréhensible : ne pas tenir compte de l'effort fiscal des communes conduit à une utilisation à contre-emploi de ce dispositif. La solidarité institutionnelle ne doit pas empêcher la solidarité exercée de fait par les intercommunalités.

Nous sommes donc dans une situation de dépendance budgétaire qui contraint de plus en plus notre capacité à décider de l'usage de nos finances. Or, nous sommes les moteurs de la sortie de crise. Je dirai que nous sommes à la fois les malades récessifs de la crise et le remède. Il nous faut donc des marges de manœuvre ; la seule dont nous disposons actuellement est notre autofinancement et notre capacité d'investissement.

Je rappelle que l'indicateur PMI services de la zone euro est au plus bas, ce qui traduit un risque de récession. Cette capacité à investir est donc essentielle pour la relance. Nous souscrivons donc à la prudence budgétaire de la Communauté urbaine qui limite son endettement dans un contexte de financement bancaire limité et soutenons le maintien d'un investissement fort, 598 M€ pour l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est traditionnellement l'occasion de replacer l'action des collectivités territoriales dans le cadre plus large de l'économie nationale. Cette année, compte tenu des effets de la crise économique et monétaire qui affecte notre pays, une telle préoccupation s'impose naturellement et amène à se poser la question de l'avenir des collectivités territoriales.

La situation économique de notre pays se caractérise par un certain nombre de handicaps que chacun connaît :

- la croissance du produit intérieur brut, après avoir été négative en 2008 et 2009, est aujourd'hui insuffisante pour créer de l'emploi ;

- le taux de chômage s'établit désormais à 9,7 % de la population active au troisième trimestre 2011 ;

- le déficit budgétaire atteint 7 % du produit intérieur brut ;

- la dette publique se monte à 1,7 milliard d'euros et représente 87 % de ce même PIB ;

- enfin, le déficit de la balance commerciale atteint 71,5 milliards d'euros sur les douze derniers mois et, ce qui est plus grave, le taux de couverture exportations/importations ne cesse de se dégrader au fil du temps.

Les collectivités territoriales qui, prises globalement, constituent un acteur économique important, ont-elles une part de responsabilité dans cette situation dégradée ? Certains voudraient nous le faire croire. Je pense, pour ma part, qu'il n'en est rien. Le dernier rapport disponible de l'Observatoire des finances locales montre clairement que la gestion des collectivités territoriales est plutôt vertueuse.

En 2010, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,2 %, c'est-à-dire beaucoup moins qu'en 2008 et 2009. En 2010, les collectivités ont restreint la hausse des dépenses de personnel, déjà ralentie en 2009. De la même façon, elles ont réduit l'augmentation des dépenses liées aux achats et aux charges, malgré le renchérissement du prix des matières premières et des combustibles. Ainsi, les collectivités ont dégagé, en 2010, une marge brute en hausse de 13,6 %.

S'agissant du déficit des finances publiques, la Cour des comptes a estimé que les collectivités locales n'étaient responsables qu'à hauteur de 0,1 % sur les 7 % de PIB que représente le déficit public dans notre pays. Les emprunts de l'Etat servent à régler les dépenses courantes, y compris le remboursement de la dette. Les emprunts contractés par les collectivités territoriales servent exclusivement à financer des investissements et leur remboursement est assuré par des recettes de fonctionnement sans création de déficits.

Même si les collectivités ne sont pas responsables des déficits publics, elles peuvent cependant nourrir quelques craintes quant à l'avenir, du fait qu'une partie de leurs ressources provient des dotations de l'Etat. La période actuelle est celle d'une certaine stabilisation du montant des dotations en direction des collectivités territoriales mais il n'y a aucune illusion à se faire : à court terme, c'est-à-dire après les élections, nous allons entrer dans une phase de diminution substantielle des concours de l'Etat. Ce sera l'une des conséquences des politiques dites "de rigueur" qui seront mises en œuvre sous la pression de plus en plus forte des autorités européennes.

Dans ce contexte, je crois que notre collectivité, dont les bases financières sont saines, doit amplifier son effort pour contenir ses dépenses de fonctionnement et préserver ainsi un niveau d'investissement très élevé. Encore faut-il que les collectivités trouvent auprès du système bancaire les ressources nécessaires, ce qui n'est pas totalement le cas aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a conduit les associations d'élus à jeter les bases de la création d'une agence de financement.

Je crois aussi qu'il convient d'inventer de nouvelles relations et de mettre en œuvre de nouvelles synergies entre secteur public et secteur privé. Vouloir opposer secteur public et secteur privé est un combat d'arrière-garde. Dans le contexte actuel, une collectivité comme la nôtre, si elle entend véritablement réaliser ses ambitions, se doit de coopérer avec le secteur privé afin de bénéficier notamment d'un potentiel de recherche et d'innovation qui existe dans les entreprises. La collectivité publique, aux

prises avec des contraintes administratives et financières de plus en plus prégnantes, n'est plus en mesure d'assurer un certain nombre de services. Sa mission consiste essentiellement à créer les conditions favorables au développement économique et à veiller à ce que tous les habitants du territoire vivent dans un cadre propice à leur épanouissement.

En résumé, la situation présente doit nous inciter à mettre en œuvre un budget qui marque un effort de compression des dépenses de fonctionnement mais qui affiche, dans le même temps, une volonté forte de maintenir l'investissement à un niveau élevé.

De la même façon, à l'échelle macro-économique, la politique gouvernementale ne devrait pas se limiter à la nécessaire réduction des dépenses budgétaires. Elle devrait comprendre un volet visant à favoriser l'accroissement de l'offre, c'est-à-dire à favoriser la croissance économique et l'emploi. Et dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, je pense que les élus des collectivités ont un devoir d'exemplarité. C'est, me semble-t-il, ce que notre collectivité s'efforce de faire depuis plusieurs années dans le cadre d'une politique budgétaire qui essaie de concilier la nécessité d'une gestion rigoureuse avec l'exigence d'une action ambitieuse au service du développement économique et d'un aménagement respectant l'équilibre des territoires et la solidarité de ceux qui y vivent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, cher Jacky Darne, mes chers collègues, oui, dans la vie publique, il y a des contrastes saisissants : d'un côté, vous avez un Premier ministre qui, au diapason du Président de la République, dit que les collectivités ou communautés de communes sont trop coûteuses ou mal gérées alors que l'endettement de l'Etat est colossal, le déficit du commerce extérieur n'a jamais été aussi profond et la montée du chômage est considérable ; de l'autre, nous avons un débat d'orientations budgétaires 2012 qui nous rappelle que l'épargne brute de la Communauté urbaine est restée proche de 300 M€ par an, avec une capacité de désendettement dont le ratio est inférieur à quatre années ; ces deux chiffres extrêmement positifs doivent être confrontés au discours du Premier ministre devant les Maires de France qui s'exclame : "Jamais la question des finances publiques n'aura été à ce point au centre de notre avenir commun".

Nous pensons exactement qu'il faut être extrêmement vigilant en matière de finances publiques et promettre ce que nous sommes capables de réaliser. C'est dans ce sens que vont les orientations budgétaires de la Communauté urbaine et c'est très bien : maintenir l'autofinancement à un niveau élevé pour poursuivre les investissements contenus dans le plan de mandat, limiter l'endettement et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Nous verrons -j'en suis certaine- dans le projet de budget 2012 la concrétisation de cette volonté politique partagée, sauf par une opposition qui a du mal à reconnaître la réalité lorsqu'elle est dans les locaux de la rue du Lac.

En s'assurant d'un autofinancement équilibré lié à un endettement extrêmement modéré, les perspectives budgétaires de la Communauté urbaine nous rassurent pour mener à bien la quatrième année de notre plan de mandat. Plus d'investissements, de meilleurs services, une ambition territoriale ont amené la Communauté urbaine à maîtriser ses charges de personnel, même si les effectifs devraient passer de 4 739 agents en 2010 à 4 775 agents en 2012.

En contradiction totale avec le discours de Toulon du Président Sarkozy le 4 décembre dernier qui, idéologiquement disait : "Nous devons continuer à réduire les effectifs de la fonction publique, notamment avec les structures territoriales", le Grand Lyon poursuit son développement, son ambition, ses résultats avec un effectif stable et des agents de grande qualité et une gestion de la masse salariale extrêmement rigoureuse.

Les orientations budgétaires de la Communauté urbaine sont positives et vont dans le bon sens. L'UMP ferait bien de s'en inspirer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport se concentre pour l'essentiel sur le contexte social et économique marqué par la crise économique, sociale et financière, avec une croissance faible, sans doute entre 1 et 1,5 % pour 2012.

Ce contexte est marqué aussi par l'attitude frileuse des banques vis-à-vis des collectivités avec une restriction des montants prêtés et la hausse des taux d'intérêts, banques qui ont oublié qu'elles ont été sauvées, il y a quelques années, par des fonds publics.

Le contexte est aussi marqué par la politique gouvernementale en matière de rapport avec les collectivités car nous subissons la stagnation, c'est-à-dire la perte en valeur des dotations et compensations fiscales ; et ainsi d'ailleurs les engagements passés de l'Etat vis-à-vis des communes ne sont pas tenus.

Je ne reprendrai pas toutes les mesures en détail, cela a été fait et présenté dans le rapport, je ne relèverai que le type de péréquation mis en œuvre, qui va coûter 2,5 M€ à la Communauté urbaine, ce que l'on pourrait à la limite concevoir puisque, si l'on est favorable à un système de péréquation, il faut bien que quelqu'un la paye. Mais ce qui est beaucoup plus incroyable et fondamentalement injuste va coûter 100 000 € la première année à une ville comme Vaulx en Velin et jusqu'à 300 000 € la troisième année, tout simplement parce qu'on a un mécanisme absurde qui résonne par agglomération et non pas par commune ; j'ai cité Vaulx en Velin mais on aurait pu citer d'autres communes similaires dans notre agglomération. Qui peut nier que Vaulx en Velin comme d'autres villes similaires devrait bénéficier de la solidarité nationale et donc de cette péréquation au lieu d'y contribuer ?

Monsieur le Vice-Président Jacky Darne l'a rappelé, la situation de l'agglomération est relativement meilleure qu'au niveau national et nous le retrouvons dans la dynamique de nos recettes fiscales. Et je voudrais souligner que, vu sa bonne situation financière, la Communauté urbaine, qui tout en investissant s'est désendettée ces dernières années avec une capacité qui va être fin 2012 de seulement 5 ans et une hausse de l'épargne nette de 20 %, soit 120 M€, de ce point de vue, n'a pas à se lamenter sur sa situation, cher Jacky Darne. On a au contraire une excellente situation qui devrait d'ailleurs nous inciter, dans cette période de crise, à contribuer encore plus à l'investissement, au soutien à l'emploi, au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos concitoyens.

Je ne suis pas favorable, contrairement à d'autres collègues, dans cette situation financière qui est bonne, à une nouvelle contraction des budgets de fonctionnement. Nous arrivons à la limite pour assurer correctement les services qui sont essentiels pour les habitants et le développement de l'agglomération.

Pas plus d'ailleurs que je ne suis favorable à la restriction des investissements parce que nos moyens nous permettent de continuer à suivre la même orientation, nous ne sommes heureusement pas dans la situation financière du Gouvernement et de la majorité actuelle au niveau national.

Je dirai même plus : par rapport à une ville centre comme Lyon qui a un développement démographique et qui développe son nombre de logements, on ne peut pas se contenter d'une stagnation des enveloppes de logement social et en particulier au soutien du logement social diffus en ville centre. Si l'on veut tout simplement maintenir le même niveau d'intervention, il faut augmenter l'effort fait dans cette mesure et on ne peut pas opposer, de ce point de vue, le logement social dans la ville centre et dans le reste de l'agglomération, sinon nous contribuerons à un nouveau déséquilibre qui s'ajoutera à celui existant aujourd'hui. Cela fait partie des orientations fondamentales de notre plan de mandat. Je ne veux pas prendre d'autres exemples, je voulais citer celui-là qui me semble très significatif et symbolique de l'avenir de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, cher Jacky Darne -j'ai vu que cela lui faisait plaisir-, chers collègues, quelques remarques préalables sur la situation nationale avant d'examiner la situation locale.

Sous la présidence Sarkozy, la dette publique de la France est passée de 60 % du PIB en 2007 à 85 % en 2011 et, en même temps, le chômage s'est accru, les inégalités n'ont pas régressé et, sur le plan environnemental, la France est soumise à des contraintes par l'Europe car elle ne respecte pas les directives sur la qualité de ses eaux et sur le bruit. Même si le contexte économique international est difficile, nous ne pouvons nous résigner à penser que les politiques européennes et nationales n'ont aucun pouvoir pour infléchir la situation économique, sociale et environnementale de nos pays en crise. Justement, en tant qu'écologistes, nous pensons que cette crise multi-faces doit conduire les pays occidentaux à redéfinir leur modèle de développement.

Or, le budget 2012 proposé par le Gouvernement actuel ne répond en rien aux grands enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Par exemple, votre rapport rappelle que le pétrole, le gaz et l'automobile sont les secteurs majeurs du déficit du commerce extérieur de la France mais ce budget 2012 ne s'attaque pas ce problème. Pourtant, la réduction des consommations d'énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, outre les avantages environnementaux évidents, notamment dans le contexte des discussions de Durban sur le climat, est fortement créateur d'activités économiques et d'emplois locaux.

Autre exemple, sur la fiscalité, la suppression du bouclier fiscal s'accompagne d'une baisse du taux d'imposition de l'impôt sur la fortune. L'évasion fiscale, qui coûte 30 milliards d'euros à la France par an, n'est pas remise en cause et continuera. Donc les plus riches peuvent continuer à s'enrichir tranquillement.

Face à ce budget d'austérité et d'injustice, nous proposons à l'échelle nationale un contre-budget écologiste calé sur une croissance faible de 0,8 %, visant pourtant une prospérité partagée et incluant une fiscalité écologique ambitieuse avec l'application réelle du principe de pollueur payeur dans tous les secteurs, une fiscalité qui taxe les revenus du capital, des transactions financières et qui lutte contre l'évasion fiscale.

Je ne serai pas plus longue sur ces éléments nationaux pour aborder la situation de la Communauté urbaine. Elle est tout à fait favorable, nous l'avons compris et nous donne donc des marges de manœuvre sans doute plus importantes que celles que vous nous proposez, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

D'abord, nous notons évidemment que les dotations de l'Etat vont stagner. On peut le regretter mais l'état désastreux des finances publiques risque de faire perdurer cette situation, même en cas d'alternance en 2012.

Malgré ce gel, les ressources de la Communauté urbaine vont augmenter de 3,5 %, grâce à une hausse des recettes de l'impôt ménages, de la TEOM, de la fiscalité des entreprises, le tout même avec un taux constant, grâce à une progression des bases. La hausse des recettes proviendra également -vous l'avez rappelé- des recettes de gestion (la redevance de LPA sur les parcs de stationnement, le Centre des congrès, les recettes versées par Eco-emballages sur le tri) et nous aurions pu encore augmenter nos recettes si nous avions choisi d'appliquer dès cette année le versement pour sous-densité, ce que permet la nouvelle fiscalité de l'aménagement.

Nous notons que la situation financière saine permet d'augmenter le montant global de la DSC, ce qui est un point positif et nous nous exprimerons tout à l'heure sur le nouveau mode de calcul.

Question sur le prélèvement SRU qui reste constant par rapport à 2011 : faut-il comprendre que si ce montant stagne, c'est que notre effort pour atteindre les 20 % de logement ne s'accroît pas ? Si vous me le confirmez, alors amplifions la création de logements sociaux dans les communes sous-équipées.

Sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur la masse salariale et les effectifs, nous considérons positif d'intégrer les charges de personnel des intérimaires de la propreté dans les charges de personnel au lieu des charges à caractère général, mais il est évident que nous préférons des personnels titulaires à des personnels intérimaires pour réduire la précarité de l'emploi dans les services publics. Par ailleurs, la masse salariale va progresser de 3,3 % à périmètre constant, avec une quasi-stagnation des effectifs. On pourrait considérer en première lecture que c'est une gestion maîtrisée de la masse salariale. Pourtant, on lit dans le même temps que les dépenses d'AMO sur les projets urbains, que ce soit de la Part-Dieu, le plan climat, le plan bruit, l'Agenda 21, atteindront 15 M€ en 2012. Une nouvelle fois, nous nous interrogeons sur la pertinence de recourir à des prestataires pour assister les chefs de projet de la Communauté urbaine au lieu de renforcer nos propres équipes en ingénieurs, techniciens voire parfois une assistance administrative pour décharger les cadres de ces tâches-là.

Sur notre politique de déchets et de propreté, nous regrettons que vous ne nous proposiez en 2012 que des études sur le futur système de traitement alors qu'après l'adoption de la stratégie des déchets, nous défendons des projets à mettre en œuvre dès 2012 comme les recycleries-ressourceries ou encore le développement de postes d'ambassadeurs de tri pour réduire les déchets à la source et aider les habitants à mieux trier. Rappelons, comme l'a fait la CCSPL, que les marges dégagées par les recettes de la TEOM nous en donnent les moyens financiers et que des résultats très positifs ont été enregistrés à Vénissieux grâce à des dizaines d'ambassadeurs du tri, cher Jacky Darne.

Sur l'investissement, notre capacité de désendettement s'améliore : elle est de moins de 4 ans, quand une durée de

7 à 8 ans serait admissible. Notre autofinancement -vous l'avez souligné- est important (210 M€ en 2012) ; il a augmenté de 61 M€ en 6 ans, ce qui permet d'augmenter l'ensemble du programme d'investissement même jusqu'en 2017. Notre bonne capacité d'investissement ne doit pas faire oublier les difficultés à contracter des emprunts avec, comme vous l'avez souligné, le risque de raréfaction du crédit ou de hausse des taux. Nous sommes nous aussi favorables à la création de l'agence de financement des collectivités voulue par les associations d'élus pour avoir un accès facilité aux crédits.

Vu les débordements qu'il y a eu en début de séance, vous me permettrez de prendre une minute de plus.

L'augmentation de notre capacité d'investissement qui passerait à 2,3 milliards est intéressante mais vous n'indiquez pas précisément les nouveaux projets à ajouter à la PPI. Pourtant, avec le plan climat, les besoins d'investissements ou d'aides aux projets de la ville sobre en carbone ne manquent pas. Parmi les pistes, citons l'aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux et privés et des bâtiments tertiaires, avec à la fois les moyens humains en interne et les budgets d'animation nécessaires, le soutien aux activités économiques contribuant à une économie décarbonée et riches en emplois locaux, avec la question du bâtiment durable, l'accélération du plan modes doux avec, par exemple, une réalisation anticipée des aménagements cyclables prévus d'ici 2020, une politique foncière accrue pour anticiper les évolutions, notamment le long des futurs axes de transports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : S'il vous plaît madame Vessiller, c'est moi qui ai la parole, ce n'est pas vous ! Respectez le temps de parole !

En période de crise, alors que se succèdent les mauvaises nouvelles et que des incertitudes planent tant sur les marchés financiers que sur la situation de la France, la gestion budgétaire n'est pas facile, c'est un art voire une gymnastique. Ce soir, nous devons donc débattre des orientations budgétaires pour 2012 ; nous avons déjà pu les étudier de manière détaillée grâce au comité budgétaire. Je ferai plusieurs remarques, qui ne viennent d'ailleurs pas toutes du document qui nous est présenté mais qui peuvent avoir un intérêt pour une bonne gestion de la Communauté urbaine.

Nous allons devoir agir dans un contexte difficile. Une grande partie de nos recettes est liée à l'activité économique. Notre territoire est dynamique mais ce n'est pas une bulle. Il devra forcément faire face au ralentissement global car la situation des banques est inquiétante et la création d'une agence de financement des collectivités locales est bienvenue pour nous aider sur un marché de l'emprunt local qui va connaître des remous et une évolution des taux qui s'annonce mauvaise.

La politique et la gestion des affaires publiques, ce n'est pas un débat de théorie économique, c'est l'action avant tout. Il nous appartient donc de prendre notre part de l'effort. Comment ? En faisant des économies sur le fonctionnement, non pas pour stigmatiser tel ou tel mais pour dégager des marges de manœuvre. Quelques exemples.

Est-il normal que la masse salariale augmente aussi vite que le budget de fonctionnement dans sa totalité ? Est-il normal que la Communauté urbaine embauche régulièrement des cadres A, chargés de réflexions sur différents sujets, alors que nous multiplions les recours aux cabinets de conseil extérieurs qui sont fort chers. Il nous semble qu'un effort de cohérence doit

être recherché. Une meilleure organisation pourrait éviter les doublons, en rapprochant certains services du terrain, en travaillant plus en lien avec les services municipaux.

Sur la communication, je note que, dans les orientations proposées, il y a déjà un effort. Mais nous pouvons faire mieux. Nous pouvons déjà économiser du papier sur les différentes publications de la Communauté urbaine que nous recevons plusieurs fois, comme citoyens, comme élus communautaires, comme Maires et parfois même comme professionnels ; je suis sûr qu'une rationalisation ne serait ni coûteuse ni difficile. Ce sont des détails, me direz-vous, mais ils sont symboliques d'une méthode.

Tout cela pourquoi ? Pour le plaisir de chercher le détail dans lequel l'enfer est toujours plus ou moins bien caché ? Non. Pour pouvoir investir car c'est l'investissement qui garantira le dynamisme économique, qui permettra aux services publics communautaires d'être performants et efficaces. Un effort a été consenti pour la voirie. Si nous faisons plus d'économies dans le fonctionnement courant, nous pourrions faire un effort supplémentaire.

Pour finir, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité, dans tous les domaines, d'actions justement réparties. Trop souvent, il y a une impression de priorité à la ville centre. Cela fait plaisir à mes collègues lyonnais. Bien sûr, Lyon est la plus grande ville. Mais il est de votre devoir, monsieur le Président, de garantir un même niveau de service public et d'initiative communautaire dans toute la Communauté urbaine. Il est de votre devoir de veiller à ce que les transferts de compétences répondent bien à des besoins communautaires, à l'intérêt communautaire et non pas à un besoin municipal de tel ou tel. Il est de votre devoir de veiller à ce que la Communauté urbaine ne soit pas la tirelire de la Ville de Lyon. Nous serons vigilants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous avez gagné deux minutes. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le discours ambiant de la pensée unique s'articule en permanence sur le constat d'une situation économique et sociale dégradée. Les agences de notation font trembler les États et ceux qui les gouvernent engagent des purges d'austérité : au lieu de soigner le malade, on le saigne.

Je ne reviendrai pas sur la présentation économique de notre Vice-Président Jacky Darne, il l'a très bien faite et en détail.

Les collectivités territoriales sont, elles aussi, dans le collimateur et des mesures de réduction des ressources s'appliqueront en 2012 et sans doute l'année suivante si rien ne change. Elles fragiliseront une nouvelle fois la capacité d'action en faveur de leurs populations qui sont frappées par la crise et tariront leurs capacités d'investissement. Elles s'ajoutent aux mesures prises depuis des décennies, qui n'ont fait que contraindre toujours plus les ressources financières de nos collectivités : plus de transferts de compétences insuffisamment financés, des obligations nouvelles, une réduction de leur capacité fiscale avec la disparition de la TP, des difficultés à obtenir un prêt. Le chômage et la précarité, doublés du ralentissement de la croissance, de l'économie et la désindustrialisation ont particulièrement affecté les capacités d'intervention. Réduire les interventions des collectivités locales, c'est prendre le risque d'une récession puisque chacun sait que ces dernières jouent un rôle primordial d'amortisseurs sociaux et d'investissement de premier plan, avec 73 % d'investissement public.

Nous sommes effectivement dans une grande agglomération dont le potentiel assure un certain dynamisme puisque nos ressources ont progressé de 13 % en cinq ans et s'élèvent à 1 milliard 200 millions d'euros. Et l'élargissement de la Communauté urbaine à Givors, Grigny et Lissieu a aussi contribué à une légère croissance, et ce malgré la stagnation des dotations d'Etat. Donc c'est une légère progression.

Mais l'incertitude est permanente et surtout les règles de solidarité nationale changent, comme c'est le cas avec le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), dont certains collègues ont évoqué la douloureuse.

Cela soulève d'abord une question de principe : est-il normal que le Gouvernement impose les conditions de cette péréquation à moyens constants entre les communes et les intercommunalités, quand il refuse de mettre en place la péréquation verticale de l'Etat vers les collectivités ? Le Sénat vient d'approuver la création du fonds de péréquation, avec des modalités d'application qui restent à affiner mais, pour nous, groupe Communiste et intervention citoyenne, il manque 4 milliards d'euros dus à la réforme de la TP.

Contre cette solidarité à l'envers, nous agissons dans la Communauté urbaine, mais sans que cela soit parfait, pour répondre aux souhaits de toutes nos communes -et je peux dire que le travail qui est fait, tant au comité budgétaire qu'à la commission des finances est un travail positif et intéressant- ; la DSC mise en place à la Communauté urbaine a pour effet de tenter de produire de la solidarité, selon des critères socio-économiques et, dans son ensemble, son évolution dépasse 10 % en 2011, elle représente environ 2 % de nos produits et elle est indexée sur leur évolution. C'est, tout du moins, de la visibilité future pour les communes. Cependant, quelques-unes sont oubliées dans cette progression, il nous faut donc travailler à améliorer.

Je ne détaillerai pas nos dépenses de fonctionnement mais il faut observer que les subventions et participations sont toujours présentes pour soutenir le SYTRAL, les ZAC, le développement économique. Nous poursuivons nos efforts en matière de collecte des déchets aussi : avec l'ouverture d'une dix-huitième déchetterie à Mions, c'est un vrai service rendu aux populations.

Afin que notre plan de mandat se mette en œuvre, les projets PPI doivent être réalisés concrètement car ils concourent à une nécessité économique. Avec une capacité financière de 2,3 milliards d'euros pour les cinq ans à venir et si l'Etat ne gèle pas encore un peu plus ses dotations, notre capacité poursuit cette progression, somme toute raisonnable mais ambitieuse, d'autant plus que nous ne sommes pas pollués par des emprunts toxiques. La pérennité des finances publiques passe par la contribution des entreprises et du secteur financier ; leur taxation au niveau national à 0,5 % de leur valeur amènerait 30 milliards d'euros -on a vu qu'il en manquait 75- au profit de nos territoires et des populations qui y vivent. Voilà une réserve mobilisable pour une vraie péréquation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il est fort, il a accéléré la cadence, impeccable !

(Monsieur le Président donne lecture du détail des votes relatifs aux délibérations n° 2011-2660, 2011-2624, 2011-2625 et 2011-2626 -VOIR pages 17 et 18-).

Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Je vais faire une intervention très très courte. Je ne parlerai pas de tout ce qui se passe en

France, en Europe et dans le monde entier, je resterai centré sur la Communauté urbaine. Donc, comme dans nos communes, on voit une incertitude sur nos recettes due aux dotations d'Etat, on note une bonne volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, ce qui dégage un autofinancement suffisant. La politique d'investissement n'est pas détruite et conforme aux objectifs. Dans ce cas et dans le cadre de la tourmente qui se produit autour de nous, on peut dire que la barque est bien menée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous avoue que je suis un peu confondu de la complaisance des propos qui m'ont précédé. Il est vrai aussi que je me posais la question de l'opportunité de mon intervention, sachant que ce cher Jacky Darne avait déjà fait les réponses à mes questions, mais il est vrai que la manière dont vous avez coupé la parole à notre collègue Vessiller, à mon avis, cela ne devrait pas se produire dans notre enceinte. Je trouve que ce ne sont peut-être pas des choses que vous auriez fait avec d'autres.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vous qui m'avez demandé, il y a environ deux séances, de faire respecter les temps de parole.

M. DUMAS : Je suis d'accord. De là à couper le sifflet à un élu qui intervient sur le débat d'orientations budgétaires, je trouve que c'est un peu limité mais cela répond bien à la question de gouvernance que l'on met souvent sur le tapis.

Je ferai pour ma part trois remarques, trois points concernant ce débat d'orientations budgétaires.

Le premier concerne les recettes de la Communauté urbaine. Cela a été rappelé par notre collègue Plazzi, depuis 2008, les recettes de fonctionnement augmentent sans cesse. Cette croissance mécanique de nos recettes est significative puisqu'il s'agit, dans ce second mandat, de 141 M€ de recettes supplémentaires sans rien faire. Au vu de tels chiffres, on pourrait même douter que l'économie réelle connaît des difficultés profondes.

Néanmoins, je voudrais dire que ce décalage entre les recettes de fonctionnement de la Communauté urbaine qui ne cessent d'augmenter et la situation économique démontre, s'il en était besoin, le contraire de ce que vous dites depuis maintenant cinq ans, que les mesures prises par l'Etat, notamment pour réformer la taxe professionnelle, ont été jusqu'au jour d'aujourd'hui très favorables à la Communauté urbaine, à tel point qu'il ne serait pas faux de dire que l'Etat est sans conteste le principal allié de la Communauté urbaine et de la pérennité de ses ressources. C'est -au risque de vous déplaire- la réalité des chiffres et le dossier du comité budgétaire est là pour le démontrer.

En tout cas, cette situation financière, dont je crois que nous pouvons dire qu'elle est saine dans notre collectivité, dans un contexte de crise, nous donne cependant une responsabilité et une exigence au niveau de l'efficacité des dépenses publiques.

De ce point de vue-là, permettez-moi de vous donner un petit exemple : d'aucuns y verront un sujet anecdotique mais c'est néanmoins une anecdote qui nous coûte au bas mot, chaque année, 1,9 M€. Je veux bien sûr dire un mot de la situation du restaurant du Grand Lyon : 160 000 repas servis chaque année aux agents pour un coût moyen par agent de 4 € ; je crois que nous pouvons nous féliciter de cette politique et c'est une bonne chose. Par contre, il est intéressant de noter que la rallonge ajoutée par repas par le Grand Lyon s'élève à 13 € par agent et

par repas, coût moyen d'un repas à la Communauté urbaine : 17 € dont les trois quarts sont à la charge de la collectivité. L'Exécutif, monsieur Darne, reconnaît lui-même qu'il y a là un problème. Pourquoi n'agit-il pas ? En tout cas on se dit que si les investissements et les projets sont menés avec autant de discernement, on peut se poser des questions sur certains autres grands projets.

Toujours à propos de l'efficacité des dépenses publiques, nous allons aborder dans quelques semaines le dernier tiers de ce mandat. Comme les chiffres le montrent -alors évidemment pas ceux que vous nous avez montrés ce soir, les chiffres qui sont dans les dossiers étudiés par le comité budgétaire-, nous venons de dépasser, dans le budget principal, le milliard d'euros -et oui, le milliard d'euros !- de projets restant à réaliser, autrement dit de projets annoncés, votés mais non réalisés. Ce chiffre était -vous vous en rappelez- de 800 M€ il y a trois ans et l'Exécutif s'était engagé à ne pas le bouger pendant toute la période du mandat.

L'an dernier, à monsieur Reppelin qui s'étonnait que certains projets ne décollaient pas, le Président Collomb avait répondu : "Si les projets ne décollent pas, c'est que les agents de la Communauté urbaine sont surbookés". Et, pour l'année 2012, non content de ne pas arriver à réaliser les investissements prévus, le Président Collomb propose de porter les investissements à un niveau jamais atteint, avec un bon de plus de 100 M€ en 2012. Ce soir, je prends le pari qu'à la fin du mandat, ce ne sera plus un milliard d'euros qui restera à réaliser mais 1,200 milliard d'euros au bas mot. J'entends déjà le Président Collomb nous dire, comme à chaque fois : "Mais, monsieur Dumas, dites-moi quels projets dans les communes je dois arrêter ?" Je vous répondrai, monsieur le Président qu'il faut faire avec les moyens qui sont les vôtres sur ce mandat et pas avec ceux de vos successeurs. Car votre successeur, en 2014, se retrouvera lesté de ce 1,200 milliard d'engagements pris par vous et aura donc les mains liées.

Cette manière de faire, monsieur le Président, n'est pas, selon nous de bonne gouvernance et surtout crée un précédent. Peut-on dire ce soir que le budget est vrai, qu'il est justement établi et qu'il est sincère quand vous annoncez une telle croissance d'investissement au mépris de la possibilité de la Communauté urbaine de mener correctement ses projets ? Je crois que la réponse vient de Jacky Darne lui-même, pas celui de ce soir qui est dans une forme d'autosatisfaction mais plutôt celui plus fin, plus objectif, en tout cas plus réaliste, que nous connaissons dans nos comités budgétaires et qui a dit, il y a à peine moins d'un mois concernant le budget 2012, que ce budget 2012 va au-delà du raisonnable et de ce qu'il est possible de faire. Sa remarque sonne juste mais surtout, il dit vrai.

Dernière remarque concernant l'usage de l'argent public. Il s'agit là, monsieur le Président, d'une vraie divergence entre nous. Cet affichage de projets tous azimuts pose pour nous un problème de fond. Est-il légitime, en pleine crise, de continuer à se disperser comme vous le faites (200 projets nouveaux dans les tuyaux), à saupoudrer des projets dans tous les sens ?

Notre groupe considère que le contexte économique et social nous oblige à faire des choix forts. Il faut absolument que la Communauté urbaine priorise ses actions et aille à l'essentiel. L'essentiel pour nous c'est, à côté du développement des communes et du soutien à leurs projets, de réfléchir à de véritables projets structurants et en particulier au niveau des infrastructures. Car, monsieur le Président, comment pourrons-nous faire face à l'augmentation de la population attendue d'ici 2040 si nous n'avons pas anticipé ?

Depuis le tronçon nord du périphérique -c'était en 1996-, pour lequel il est bon de rappeler que vous aviez voté contre toutes les délibérations-, les grands projets d'infrastructures n'avancent pas ou peu. Où en est-on, par exemple, concernant le TOP ? Nous aimerions, et avec moi tout le groupe UMP et apparentés, monsieur le Président, que vous nous montriez que vous avez pris la mesure de la situation exceptionnelle que notre pays est en train d'aborder et que la Communauté urbaine, économe des deniers publics, a de réels projets structurants et audacieux pour rendre demain notre agglomération encore plus attractive.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, sans complaisance mais avec lucidité et objectivité, le groupe Socialiste et apparentés peut être fier de la gestion de notre collectivité qui nous permet de faire face en ces temps de crise. Nous n'avons pas d'emprunt toxique, notre autofinancement est bon, voire en augmentation., nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les investissements sont maintenus. Nous pouvons en être d'autant plus fiers que non seulement l'exemple ne vient pas de l'Etat mais qu'en plus, il ne nous facilite pas la tâche.

Je vais revenir sur la situation financière nationale et rappeler -comme notre collègue Pierre-Alain Muet a eu l'occasion de le faire à l'Assemblée nationale- que la dette de l'Etat a doublé entre 2008 et 2012 alors que celle des collectivités locales est égale, comme il y a vingt ans, à 8 % du PIB. Or, l'Etat, après avoir diminué les ressources fiscales, a fait le choix injuste de geler les dotations aux collectivités locales.

La péréquation qui est bien entendu nécessaire devient alors une manière de masquer la perte d'autonomie financière de nos collectivités. Il faut tout de même se rendre à l'évidence que la péréquation voulue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances 2012 avec la création du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est tout sauf équitable. Calculer en fonction du potentiel fiscal des collectivités conduit à favoriser les communes qui ne font pas d'efforts fiscaux au détriment de celles qui ont fait le choix de faire un effort fiscal, notamment pour assurer des investissements ; ces investissements locaux -qui, je vous le rappelle, ont été bienvenus lors de la crise financière- constituent d'ailleurs 70 % de l'investissement public.

Cette péréquation telle que voulue par le Gouvernement conduit également à rendre inéligibles 129 communes bénéficiaires de la DSU aux attributions du fonds de péréquation. Plus incohérent, une centaine d'entre elles devront contribuer financièrement au FPIC. Le Sénat a largement amendé le texte, conduisant notamment à prendre en compte l'effort fiscal. Nous verrons si la majorité à l'Assemblée nationale prendra en compte les incohérences de cette péréquation ; j'en doute fort, pour ma part.

Si j'ai pris l'exemple de la péréquation, c'est pour rappeler que les collectivités sont devenues la variable d'ajustement du Gouvernement. L'Etat remplace les ressources fiscales par les dotations, dotations dont l'index varie en fonction du déficit qu'il va lui-même engendrer. Il met alors en place un système de péréquation horizontale et ce sont les collectivités, plus particulièrement les grandes agglomérations, qui doivent alors financer les autres, avec des règles incohérentes et alors même qu'une collectivité comme la Communauté urbaine conduit déjà une politique de péréquation sur son territoire.

Les collectivités sont aussi pointées du doigt. Madame Valérie Pécresse et le Président Nicolas Sarkozy déclarent vouloir une révision générale des politiques locales et une application de la règle au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans les collectivités. Encore une fois, c'est la preuve d'une incohérence totale de la part du Gouvernement : nos compétences augmentent, la logique serait une montée en puissance de nos moyens financiers et humains.

Le Gouvernement choisit de faire un plan de rigueur chaque fois que la croissance ralentit. Le projet de loi de finances rectificatif pour 2012 prévoit notamment le relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 à 7 % alors même que la France a une croissance largement basée sur la consommation, que cette croissance est évaluée à 1 % par le Gouvernement pour 2012, seulement à 0,5 % par Standard & Poor's.

Mais quelle est donc la logique de l'Etat ? Sa logique est que tout doit peser sur les collectivités, celles qui sont les plus dynamiques et qui soutiennent l'investissement et que tout doit peser sur les classes moyennes et défavorisées qui sont déjà les plus étonnées par la crise.

J'en viens maintenant à la Communauté urbaine. Sans rappeler l'ensemble des explications données par le Vice-Président Jacky Darne, je tiens à saluer le choix de la Communauté urbaine de maintenir l'investissement.

La fédération nationale des travaux publics s'est inquiétée des conséquences que pourraient avoir les difficultés d'accès au crédit des collectivités. Cela risque en effet de retarder fortement le lancement des chantiers, d'entraîner un recul du chiffre d'affaires des entreprises. Il devient donc urgent que l'agence de financement des collectivités puisse être mise en place pour garantir un accès à des ressources financières pérennes, transparentes et à coûts maîtrisés.

Très rapidement, sur le fonctionnement, nous tenons nos dépenses. Et cela est essentiel puisque cela nous permet d'augmenter notre capacité d'autofinancement au moment où -comme je viens de le dire- les inquiétudes portent sur la capacité et la volonté des banques à prêter aux collectivités. En 2012, la hausse des dépenses serait de 2,7 % pour une augmentation des recettes de 3,7 %. L'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement s'explique par la révision des prix des marchés de prestations, l'évolution des dotations de solidarité communautaire, l'incorporation de nouveaux équipements, qui augmentent les surfaces à entretenir par exemple. L'augmentation de la masse salariale réside principalement, pour ne donner qu'un exemple, sur la modification du régime indemnitaire.

Pour conclure, nous continuons, et ce malgré le contexte de crise économique et financière, à tenir nos engagements et à mettre en œuvre le plan de mandat au profit de l'ensemble de la population. Les choix budgétaires de la Communauté urbaine permettent de préserver la santé financière de notre agglomération, de poursuivre son développement, d'agir en faveur de l'emploi. Puisse le Gouvernement suivre l'exemple de la Communauté urbaine !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, quelques mots de réponse.

M. le Vice-Président DARNE : Oui, quelques mots, je serai assez bref. Je remercie les uns et les autres qui me font preuve de leur sympathie, elle est réciproque naturellement ; j'espère qu'elle sera partagée par les électeurs.

Ceci étant, beaucoup de questions touchent à des éléments qui sont plus particulièrement budgétaires, sur la description du budget -je pense en particulier aux interventions de Béatrice Vessiller ou à quelques autres-, donc je reprendrai les questions qui sont posées pour y répondre plus au moment du budget.

Il y a évidemment des questions importantes qui sont posées au moment du budget : par exemple ce que dit Yves Fournel sur le coût du logement social dans le centre-ville et le coût du logement social à l'extérieur ; ce sont des vrais débats politiques compliqués, il ne suffit pas de dire : "Il faut faire", il faut aussi payer. Donc, en même temps, il faut continuer l'effort car on a besoin de logement social réparti, en même temps, il faut regarder chaque fois ce que cela coûte. Mais la question est une question ouverte -on a souri lorsque Yves Fournel est intervenu parce qu'avec Olivier Brachet, on a évoqué cette question à plusieurs reprises et je pense que l'on trouve un accord sur la façon de prendre ces sujets- mais qui est réellement une difficulté.

Alors, évidemment, Max Vincent, je reconnais toujours votre souci de l'économie sur les points qui peuvent paraître de détail mais j'ai le même que vous. Je pense qu'en effet, un euro c'est un euro, il n'y a pas de petites économies. J'essaie d'écouter et de faire que, dans nos services, on traduise à chaque fois les bonnes méthodes qui permettent d'économiser.

Ceux qui étaient avec moi au pôle emploi regardent comment on peut économiser du papier. Est-ce qu'il faut des tablettes ? Il n'y a pas de réponse aussi simple que cela parce que le circuit de l'information, dès qu'on creuse une question, elle est difficile. Evidemment, j'y souscris complètement. Quand vous parlez, par exemple, des services municipaux, des relations avec la Communauté urbaine, il y a en même temps cette volonté de dialogue entre les services municipaux qui doit faciliter les choses, dans le respect aussi de l'autorité des Maires et dans un dialogue bien construit, je dirai, où il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs mais essayer des procédés de coopération pertinents.

Bien évidemment, cela ne passe pas pour moi que par une réduction des coûts salariaux. Quelques-uns sont intervenus sur ce point. Je me permets tout de même de dire que, sur les ingénieurs -je ne me souviens plus qui est intervenu sur cette question, si c'est Max Vincent ou si c'est quelqu'un d'autre-, la question demeure, elle est pertinente : on a tout de même 10 % de notre effectif composé d'ingénieurs. Quand on a des budgets d'investissement qui passent de 400 M€ à 700 M€ de crédits de paiement dans une année, cela suppose tout de même qu'il y ait des gens pour suivre ces travaux. On maîtrise les dépenses de fonctionnement mais les investissements ont besoin de personnes pour suivre cela. Vous ne pouvez pas condamner d'office le recrutement.

La question des AMO et de la compétence interne avec la compétence externe, c'est une question qui est évoquée régulièrement avec les Directeurs. La volonté c'est qu'à chaque fois que l'on peut avoir une masse de travail et de régularité et de l'expertise en interne, il faut tenter de la développer. A l'inverse, l'AMO n'est pas la solution qu'il faut exclure parce qu'il y a des compétences que nous n'avons pas forcément en interne mais en externe. J'ai entendu, par exemple, que des gens travaillaient sur les conséquences des travaux sur les rives de Saône ; avant de connaître les questions qui sont posées, il y a évidemment des besoins d'expertise. Ne soyez pas trop généralistes dans les affirmations, même si ce sont des questions tout à fait pertinentes.

Monsieur Dumas, vous dites : "Il y a des recettes sans rien faire" ; vous avez parfois des phrases un peu caricaturales.

Je n'ai pas envie d'argumenter parce que, quand vous dites : "De toute façon, c'est sans rien faire, il faut dire merci à l'Etat". Faites comme moi, c'est bête tout de même : vous regardez les dotations de l'Etat, si vous avez trois ans de suite zéro et que, chez nous, les recettes augmentent de trois, vous vous dites que tout de même il ne suffit pas de dire "Merci l'Etat !". Mais vous avez le droit, on peut tous dire merci à l'Etat pour un certain nombre de services publics qui sont assurés dans notre pays. Mais tout de même, n'exagérez pas ! Quand c'est excessif, cela devient insignifiant, vous le savez bien. Donc, à mon avis, gardez la mesure !

Ensuite, sur la question récurrente de la masse des investissements que l'on ne fait pas, écoutez, mon métier ma profession, c'est la gestion. J'ai toujours été surpris, avant les années 90, que la comptabilité publique ne connaisse pas les autorisations de programme, c'est-à-dire que l'on ne fonctionnait qu'en crédits de paiement ; autrement dit, vous inscrivez dans un budget exclusivement ce que vous deviez payer dans l'année et les communes étaient critiquées si elles n'exécutaient pas les crédits de paiement de l'année alors qu'évidemment, toutes les entreprises privées fonctionnaient sur des projets d'investissements pluriannuels et sur des logiques de programmes.

Au fur et à mesure des années, on a enrichi la comptabilité publique de pratiques, de méthodologies qui ont donné une meilleure vision. Les autorisations de programme qui ont été instaurées dans les années 90, que l'on a généralisées au sein de la Communauté urbaine en 2003, ont cette conséquence-là de faire que plutôt que de voter simplement un crédit de paiement, on dit quel est le programme. Donc nous allons voter des programmes qui durent un an, deux ans, trois ans, cinq ans. Est-ce que cela enlève de la lucidité ou en ajoute ? Je pense qu'il est plus important qu'un élu sache ce qu'il va y avoir à faire dans les dix ans à venir que s'il ne le sait pas. Cela oblige les services à un chiffrage. Les cadres qui sont ici et qui passent au comité d'engagement et avec qui on discute des autorisations de programme, croyez que c'est une plus-value, c'est n'est pas une moins-value. C'est une plus-value dans la discussion, dans l'enrichissement.

Vous me dites que vous aurez, à la fin du mandat, 1,200 milliard, je n'en sais strictement rien. Et alors, en quoi cela changera-t-il les affaires ? Est-ce que cela ne sera pas bien parce que ce sera 1,200 milliard ?

Je prends un exemple de vos critiques, vous avez dit : "Vous faites ceci, cela mais le TOP en est où ?" Grâce à nos tableaux de bord, je peux vous répondre : le TOP est une préoccupation, nous avons voté une autorisation de programme de 30 M€ sur le TOP, on a fait notre travail normalement, on a dépensé pour le moment 2,700 M€ sur le TOP. On est en train de préparer un débat public, qui est fait par des cadres qui sont ici et avec des invités, qui permettra un vrai débat démocratique et un vrai résultat. Je trouve qu'entre la décision que nous avons prise à un moment T0 et le moment où nous en sommes, on a fait notre travail normalement, avec la transparence et l'avancement d'un dossier par ces outils-là.

Donc, très franchement, je crois que vous vous trompez en l'occurrence dans vos critiques. Je m'arrête là et vous remercie à nouveau, tout particulièrement ceux du comité budgétaire, de la commission des finances et ceux qui sont associés à cette gestion. Grâce à la voix de tous, nous l'améliorons parce que je suis convaincu qu'en effet, il y a encore des marges de progrès.

M. LE PRÉSIDENT : C'était parfait, comme d'habitude.

Je voudrais dire d'abord à l'ensemble des membres de l'assemblée, en particulier à la majorité, qu'elle peut être assez fière de ce que nous avons fait depuis 2001 parce qu'il y a assez peu de villes, d'agglomérations qui peuvent aujourd'hui présenter des courbes comme celles-là. Faire que, grosso modo, nous soyons pratiquement au même niveau d'endettement en 2011 qu'en 2001, ce n'est tout de même relativement pas facile.

Alors, comment avons-nous fait ? Je vais l'expliquer à monsieur Dumas. Nous avons essayé de faire en sorte que le développement de la ville soit toujours plus fort que les suppressions de dotations qu'on nous a imposées. Tout à l'heure, sur les suppressions de dotations, monsieur Jacky Darne a dit que, si l'on avait prolongé les courbes, on aurait aujourd'hui 70 M€ supplémentaires. Demain, on va sans doute nous en enlever un certain nombre d'autres parce que la situation est difficile.

Or, qu'est-ce que nous faisons ? Et cela répondra à la question sur les autorisations de programme. Je vais donner un petit exemple : nous avons ouvert sur la Part-Dieu, ce qui n'était pas prévu au départ au plan de mandat, des autorisations de programme parce que nous sommes en train de développer de nouveaux projets. Et la semaine dernière, pendant la Fête des lumières -nous avons commencé au MIPIM l'an dernier- et, entre le MIPIM et la Fête des lumières, nous avons vendu sur la Part-Dieu 90 000 mètres carrés de SHON à des entreprises qui vont représenter à la fois un hôtel 4 étoiles ou 3 étoiles, 700 chambres qui vont nous permettre d'avoir de nouveaux congrès pour lesquels il faut de gros porteurs. Nous avons vendu 40 000 mètres carrés d'immeubles de bureaux à de grandes sociétés venues à l'occasion de la Fête des lumières. Vous voyez que, sur ce premier paquet, demain nous aurons un certain nombre de recettes supplémentaires.

Dans le même temps -et je vais essayer de diversifier les exemples-, sur le quartier de la ZAC de l'Industrie, j'ai ouvert la possibilité avec les équipes de construire 650 logements supplémentaires -pour répondre à la question de monsieur Yves Fournel sur le logement- et, demain, à partir de ces logements, nous aurons de nouvelles entrées fiscales puisque maintenant nous avons la taxe d'habitation. Tout à l'heure, nous avons décidé ensemble d'ouvrir une nouvelle zone industrielle à Neuville sur Saône et, grâce au développement de cette zone industrielle, nous aurons demain de nouvelles recettes fiscales.

Et je pourrais prendre comme cela l'ensemble de notre programme pour montrer effectivement comment on crée une dynamique et peut-être la différence entre l'agglomération lyonnaise et ce qui se passe au niveau national, c'est qu'ici, on a su introduire une dynamique là où hélas, au niveau national -on a vu les courbes tout à l'heure- on a plutôt de la récession.

Voilà, c'est peut-être la différence, monsieur Dumas, entre une politique économique telle que vous la concevez et la politique économique telle que nous la concevons. Et alors, après, vous pourriez au moins avoir la fibre sociale ; si j'ai bien compris, le seul mot "social", c'était de réduire les subventions que la Communauté urbaine donne au personnel pour pouvoir déjeuner à la cafétéria. Programme social, bonjour ! Nous aurons les vœux en début d'année, je ne manquerai pas l'occasion de faire part de vos propositions au personnel de la Communauté urbaine.

Voilà, mesdames et messieurs, nous en avons terminé avec le débat d'orientations budgétaires, le débat est ainsi clos. Nous poursuivons notre ordre du jour.

N° 2011-2641 - finances, institutions et ressources - Application de la fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2641. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Je vais présenter de façon assez brève la réforme de la dotation de solidarité communautaire.

Je rappelle son historique : une dizaine d'années, un montant assez faible, des évolutions au fur et à mesure des années pour prendre en compte d'autres facteurs, une nécessité de refonder la DSC parce que la suppression de la taxe professionnelle ne permettait pas d'appliquer les mêmes méthodologies qu'antérieurement puisque la façon dont nous calculions la richesse des communes devenait évidemment sans objet. Nous avons convenu de remettre à jour la DSC lorsque le potentiel financier serait déterminé dans son mode de calcul par la loi, ce que nous avons fait en conséquence.

La proposition qui vous est soumise aujourd'hui, je ne peux pas dire qu'elle simplifie la DSC existante parce qu'il y a beaucoup de rubriques évidemment, vous avez pu le constater. Il y a eu une discussion assez large au comité budgétaire, avec un certain nombre de propositions contradictoires bien évidemment mais qui ont pu être prises en compte, dans un esprit de négociations que je veux saluer. Nous avons tout de même pris la peine, à chaque fois, de faire des simulations -et je remercie William Six qui en a produit un très grand nombre à la demande- ; ce sont plusieurs centaines de feuilles, cela a coûté peut-être un peu cher en papier, Max Vincent, mais cela a permis d'avoir un bon résultat et d'arriver à quelque chose de satisfaisant.

Les nouveautés, c'est qu'on a pris en compte un peu davantage les politiques que l'on conduit. Par exemple, le logement social fait l'objet d'une dotation spécifique, le revenu est isolé également mais on garde évidemment le potentiel financier qui exprime la richesse commune, d'une façon raisonnable, je crois. Donc cet ensemble de dotations de péréquation donne de bons résultats mais, néanmoins, on a consolidé, en l'augmentant de 15 %, l'intéressement sur les activités économiques par rapport à l'année dernière en disant que par la suite, évidemment, le contexte économique sera un peu plus difficile dans son évaluation. Nous avons augmenté la part population aussi. Ce sont les dotations un peu de régulation qui, elles, se sont trouvées un peu contraintes. Nous avons décidé que, pour l'année 2012, il n'y aura aucune diminution. Il peut y avoir des augmentations jusqu'à 8 %, ce qui est le cas pour certains.

Pour les années suivantes, on a aussi limité les diminutions et les augmentations de façon à ce que -les Maires qui sont ici le savent bien- les communes ne soient pas trop gênées pour établir leur budget, qu'il n'y ait pas des fluctuations aussi fortes dans la hausse ou la baisse qu'on l'a vu. Cela a un inconvénient évidemment, c'est qu'on va moins vite vers un objectif d'équité ; même s'il faut quelques années de plus, je crois que c'est plus raisonnable.

Je n'en dis pas plus sur cette DSC et écoute évidemment avec attention les interventions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie.

Mme VESSILLER : Chers collègues, en 2010, il avait été proposé au comité budgétaire de reporter la remise à plat

des critères de la dotation de solidarité communautaire en attendant d'y voir plus clair. Les mécanismes de péréquation ont depuis lors été impactés par la redéfinition du potentiel fiscal et la réforme de la taxe professionnelle. Force est de constater que les propositions gouvernementales concernant le fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) viennent à nouveau troubler la donne et interrogent non seulement les modalités de mise en œuvre d'une péréquation entre bassins de vie au niveau national mais aussi les mécanismes de solidarité au sein de notre propre intercommunalité.

Sur le plan national, le projet de loi de finances 2012 prévoit la poursuite du gel des concours financiers de l'Etat ainsi que le renforcement des moyens de la péréquation. Certains parlementaires ont critiqué, à raison, ce fonds visant à mettre à contribution les intercommunalités de plus de 200 000 habitants au bénéfice des groupements de moins de 10 000 habitants. De plus, des communes comme celle de Vaulx en Velin, que l'on ne peut pas considérer comme particulièrement privilégiée puisqu'elle perçoit la dotation de solidarité urbaine, pourraient être redevable du FPIC.

Venons-en à votre proposition. La solution médiane relative à la dotation de solidarité communautaire retenue en comité budgétaire nous satisfait globalement, puisqu'elle permettra de mieux prendre en compte le critère "logements sociaux" mais aussi les revenus désormais reconnus comme tels. La part des fractions péréquatrices, tenant compte de la richesse commune, du nombre de logements sociaux, des revenus, représentera désormais 60 % de la dotation de solidarité communautaire. Nous aurions souhaité un scénario évolutif plus péréquateur non plafonné à 8 % mais à 11,7 %, ceci afin de réduire un peu plus rapidement les écarts de richesses entre les communes de l'agglomération mais nous avons bien compris que le Vice-Président souhaitait une solution qui fasse qu'aucune collectivité n'en sorte perdante afin de ne pas trop perturber les équilibres et prévisions budgétaires pour 2012.

En conséquence, nous voterons cette nouvelle proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller, je trouve que le phrasé va mieux. Je vous le conseille pour la prochaine fois. Le groupe Centriste et démocrate et le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, assurer la péréquation des ressources tout en limitant les difficultés liées à la mise en place de la TPU, tels étaient les objectifs de la DSC tels que notés dans notre délibération du 10 juillet 2000.

En effet, la mise en place de la TPU a constitué une révolution fiscale pour la Communauté urbaine et pour les communes. Elle a institué aussi de nouvelles relations entre nous. Plus que jamais, un lien de solidarité dans le développement existe entre les différents territoires de la Communauté urbaine. Si la DSC a un rôle péréquateur non négligeable, elle est bien là pour compenser les effets de la création de la TPU. C'est sa mission principale. Il fallait néanmoins l'adapter à la réalité de l'agglomération et des évolutions fiscales. C'est chose faite avec la délibération de ce soir. Il n'a pas été facile d'aboutir à ce document. C'est le fruit de longues discussions, autour des nombreuses simulations que les services ont pu calculer, ce dont il faut les remercier, simulations d'autant plus difficiles à effectuer que, comme à son habitude -et ce quel que soit le Gouvernement-, l'Etat ne nous a épargné ni les règles complexes ni les informations lacunaires. C'est donc à un compromis que nous avons abouti, un accord politique partagé, je crois, par tous les groupes.

Mais, comme tout compromis, il n'est pas parfait, et je vais donner quelques pistes pour le futur. Gardons à l'esprit que la DSC est liée, par nature, à la fiscalité professionnelle et donc au développement économique. La fraction "intérêt au développement économique" doit rester un élément central et, à l'avenir, être mieux prise en considération.

Le développement économique est un choix, il importe de ne pas décourager les communes qui contribuent au dynamisme du territoire. Elles en assument des frais, pas tous bien sûr, le Grand Lyon est désormais moteur, mais elles ont un rôle déterminant et sont toujours en première ligne pour répondre aux besoins, aux questions des entreprises. Nous devons utiliser la DSC afin de ne pas figer le territoire. De nombreuses communes sont gênées dans leur développement urbain ou économique par les structures déjà existantes d'un développement passé, comme les usines polluantes et les installations classées. Sans introduire une trop grande complexité supplémentaire, il faudrait prendre en compte cette difficulté dans le calcul de la DSC afin qu'elles ne subissent pas une double peine, alors qu'elles contribuent largement à l'activité et qu'elles subissent des nuisances.

Je vous remercie. Bien sûr, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, simplement quelques mots sur cette délibération. Je ne prendrai pas tout mon temps de parole mais je souhaite rappeler que le montant de cette dotation de solidarité communautaire -qui, à l'origine, avait été initiée par Raymond Barre- avait pour vocation de tenter de régler des problèmes de solidarité entre les communes les plus riches et les communes les plus pauvres. La question de la définition de la commune la plus riche et la plus pauvre évidemment étant posée, il semblait tout du moins que le critère du potentiel fiscal mais surtout de l'effort fiscal devait être un critère important et pour ne pas dire majeur.

Aujourd'hui, l'enveloppe a été augmentée de 2 M€, la question n'est pas là, cela représente 2 % de l'ensemble du budget de la Communauté urbaine, donc ce n'est pas quelque chose d'excessif. Mais, comme l'a rappelé Jacky Darne à juste raison tout à l'heure, c'est devenu très complexe, et notamment avec les demandes des uns et des autres qui souhaitent que l'on prenne en compte tel ou tel critère, y compris d'ailleurs le nombre de logements sociaux. Je souhaiterais simplement rappeler que ces types de critères, il en est déjà tenu compte par d'autres formes d'aides et d'autres formes de dotations, notamment celles de l'Etat. Ce que je veux simplement dire ce soir c'est qu'il conviendrait peut-être d'essayer de simplifier les choses le plus possible dans la construction de cette dotation de solidarité et peut-être de tenter de revenir, quitte à ce que vous augmentiez l'enveloppe -d'ailleurs, la question peut-être se pose- mais quitte à revenir à des critères plus simples, et notamment à ce que l'on tienne compte de l'effort fiscal.

Il y a des communes sur notre territoire qui ont un potentiel fiscal faible et un effort fiscal important. Je ne parle pas de la mienne -ce n'est pas l'objectif puisque, dans votre calcul, je n'y perds pas-, j'essaie de regarder les choses un peu plus largement bien évidemment mais il y a véritablement des cas particuliers sur lesquels il faudrait peut-être avancer et simplifier ces critères pour qu'on soit vraiment sur une solidarité sur la richesse des territoires et des communes et pas simplement en tenant compte de nombreux critères pour essayer de faire plaisir un peu à tout le monde, où, à la sortie -et l'expression n'est pas très heureuse-, tout le monde gagne finalement dans cette opération.

Bien sûr, notre groupe votera la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

M. le Vice-Président DARNE : Je souhaite préciser que ce n'est pas pareil, quelqu'un qui gagne 8 % et quelqu'un qui est à 0 %. L'effet rattrapage existe à un rythme qui n'est tout de même pas nul.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2011-2645 - finances, institutions et ressources - Premières assises nationales de la médiation sociale - Convention avec l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale - Attribution d'une subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2645. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à l'association France médiation qui organise aujourd'hui même et demain, à l'Hôtel de ville de Lyon, les premières assises nationales de la médiation sociale.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2646 - finances, institutions et ressources - Création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches en marketing public de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2646. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, mais ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres.

A l'issue du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Chacun de ces deux lots ferait l'objet, etc.*", il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Toutefois, l'estimation financière sur 4 ans est la suivante :

- lot n° 1 : 520 000 € HT,
- lot n° 2 : 120 000 € HT."

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération telle qu'elle était posée initialement, ne comportait jusqu'à maintenant, en tout cas avant cette note au rapporteur,

aucun montant. Donc, comme nous n'avons pas l'habitude de voter des rapports sans aucun montant, nous allions nous abstenir sur ce dossier. Heureusement, parce que ce montant-là pour du marketing, ce serait un peu élevé si c'était sur une seule année. Entendu, nous prenons donc en compte la note pour le rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2627 - développement économique - Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2627. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, c'est la désignation d'un représentant à l'association Lyon place financière et tertiaire.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**Désignation d'un représentant du Conseil de communauté
au sein de l'assemblée générale de
l'association Lyon place financière et tertiaire
(dossier n° 2011-2627)**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Kimelfeld. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Monsieur David Kimelfeld est désigné).

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une intervention du groupe Communiste. Monsieur Jacquet.

M. JACQUET : "Moi, les banques, je les ferme, et les banquiers, je les enferme !" s'exclamait le Ministre des finances du Front populaire, monsieur Vincent Auriol. Il est loin ce temps-là ! Mais aujourd'hui, alors que nous traversons une crise bien plus grave que celle des années 30, parce qu'elle touche au cœur même du système capitaliste et qu'il convient de le dépasser, il est grand temps, dis-je, d'obliger les banques à financer les activités réelles des entreprises, des collectivités, des familles. Il est temps d'œuvrer à un nouveau rôle de la BCE, y compris le rôle de la BCE vis-à-vis de la dette souveraine, et il est temps aussi de constituer un pôle public financier pour prendre la main sur les marchés et répondre aux urgences économiques par le développement des capacités humaines et de nos collectivités -référence à ma dernière intervention lors de la séance précédente-.

Je me saisis donc de ce dossier, Lyon place financière, pour rappeler que les entreprises, hors grands groupes, ont des difficultés à trouver des financements pour l'application des innovations, comme pour leurs projets de reconversion, surtout dans leurs dimensions sociales -emploi, formation, déroulement de carrière- et que notre action doit aussi contribuer à ce que la place financière joue pleinement son rôle et réponde à nos attentes.

Ainsi, les repreneurs éventuels de Lejaby ont bien besoin de banques à leurs côtés pour ne pas laisser jeter à la rue les salariées par leur ancien patron, alors qu'elles travaillent et luttent avec abnégation depuis de longues années pour sauver leur entreprise et leur travail qu'elles aiment.

Ainsi, les salariés de Veninov ont bien besoin de repreneurs et de banques pour leurs activités si utiles. Ils ont aussi besoin des collectivités territoriales pour accompagner ces reprises d'activité et je sais que la ville de Vénissieux, la Région et le Grand Lyon suivent et agissent en ce sens. La Région, pour sa part, envisageant en urgence de créer un fonds de sauvegarde afin de répondre aux nécessités de l'heure et le Grand Lyon va aussi y contribuer.

Pour Sitel-Fagor -vous en parliez tout à l'heure, monsieur le Président-, dont nous voyons l'intérêt croître au fur et à mesure des présentations des projets et devant l'engagement de l'Etat qui se confirme, là encore, il y a bien besoin d'encourager les banques et de les convier à un tour de table pour contribuer à boucler le montage financier. Notre rôle, comme celui des organismes et associations que nous finançons -je pense à l'Aderly et à l'association Lyon place financière- peut être déterminant, et pour la reconversion industrielle, et pour la reconversion du personnel. La réussite du projet lui-même d'ailleurs sur le site ne saurait dissocier la partie technologique, les moyens de production et la partie vivante, les forces intelligentes et productives ; la reconversion des deux parties est nécessaire et, pour les salariés, il s'agit de formations réelles et qualifiantes et des droits des salariés individuels et collectifs.

Je terminerai en précisant notre point de vue quant au financement de l'innovation en amont, c'est-à-dire dans sa dimension recherche et développement. J'aurais pu le faire à l'occasion des dossiers sur les pôles de compétitivité mais je le fais, ce sera terminé. Nous connaissons mieux, sur ces questions recherche et développement, les intentions du Gouvernement après les évaluations sur les pôles de compétitivité et la fin du marathon budgétaire. Mais, en l'état, si les projets concrets nombreux mobilisent les labos publics et privés, les PME et l'Université -ce qui motive exclusivement nos votes positifs-, au-delà de ces projets concrets, nous considérons que les pôles de compétitivité ne répondent pas aux besoins de la recherche ni de l'innovation. Pourquoi ? Pour deux raisons simples :

- premièrement, parce que les grands groupes les utilisent pour se désengager eux-mêmes de leur effort de recherche, comme ils utilisent le CIR (le crédit impôts recherche) comme du cash et non comme un appel à effet de levier et ils se désengagent, alors que nous sommes en deçà de ce qu'il conviendrait qu'ils fassent pour continuer, dans le domaine de la recherche, à jouer notre rôle dans le monde et sortir de la crise par le haut ;

- deuxièmement, à part les pôles issus des technopôles des années 80-90, il y en avait trois dans notre agglomération -et c'est tant mieux- dont LyonBiopôle, les projets de pôles de compétitivité n'induisent pas de dynamique de filière de la recherche à la production, en passant par la formation. Or, c'est sur ce triptyque que les dynamiques attractives se forment et se développent, tant sur le plan industriel que sur le plan des territoires.

Dans les débats à venir en rapport aux échéances électorales, ces éléments d'appréciation seront utilement à prendre en compte pour les propositions et les futures politiques de demain. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

N° 2011-2636 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention aux entreprises Coreexpert, Intellysurf et Kiniro pour le projet Quejant dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2636. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Bonsoir. Cette délibération, au même titre que les délibérations numéros 2011-2635 et 2011-2637, entre dans le cadre du financement d'un appel à projets qui vise à appuyer la structuration d'une filière Serious game sur le territoire.

Nous parlons ici d'un marché qui se développe très fortement puisqu'il atteint aujourd'hui plus de 2 milliards d'euros, avec une croissance qui est près de 30 %. Nous avons des atouts indéniables sur le territoire avec une filière jeux vidéo qui est constituée, des écoles dans le champ de l'image, également des actifs importants sur le plan académique dans le domaine des sciences humaines. Nous comptons aujourd'hui, sur cette filière, près d'une vingtaine d'acteurs. C'est le fruit d'une politique de soutien à l'innovation et d'un événement, le Serious game expo, qui est devenu peu à peu une référence en France.

L'appel à projet lancé par le pôle Imaginove, qui est reconduit pour la deuxième année, permet d'organiser ce rapprochement parfois nécessaire entre des acteurs qui sont prometteurs mais fragiles et des laboratoires sur trois projets innovants. Le projet dont il est question plus précisément dans cette délibération concerne une application qui prend place sur les réseaux sociaux. Il analyse ce qui détermine l'engagement de l'utilisateur et c'est, en effet, un des facteurs clés de succès de ces applications émergentes que l'on appelle le "social gaming". Il s'agit d'un segment qui promet, à terme, d'être tout aussi important que les applications sur téléphone portable.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2011-2651 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2651. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Bonsoir, monsieur le Président. Avis favorable de la commission sur ce rapport des délégataires de service public concernant la production et la diffusion de chaud et froid par la société ELVYA.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. QUINIOU.

N° 2011-2653 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et Lyonnaise des eaux France par affermage et concession - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2654 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et Grigny par la société Lyonnaise des eaux France par deux contrats d'affermage - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quiniou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2653 et 2011-2654. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Deux dossiers sur les rapports des délégataires de service public concernant, pour le premier, l'activité de production et de distribution d'eau potable par les sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France et, pour le deuxième, l'activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et Grigny. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Je vais être bref, je vous rassure. Monsieur le Président, chers collègues, le rapport sur l'eau des délégataires complète le rapport de la Communauté urbaine que nous avons examiné lors du précédent Conseil. Nous avons pris acte de la difficulté de comparer les résultats financiers d'une année à l'autre, en particulier pour la Lyonnaise des eaux qui a fusionné avec sa filiale, entraînant des changements de calculs des frais de siège ainsi que la forte hausse des frais de siège de Veolia. Cette remarque va amener de l'eau au moulin de ceux, dont nous sommes, qui souhaitent que l'on regarde sérieusement la possibilité d'un retour en régie de ce type de prestation : les marges importantes et les frais de siège pourraient être utilisés au bénéfice des usagers plutôt que des actionnaires de ces grands groupes.

En 2012, va se tenir à Marseille un nouveau forum de l'eau, financé par les grands groupes et par notre collectivité, entre autres. Chers collègues, allouons les mêmes sommes au forum alternatif mondial de l'eau, lequel sera organisé à l'initiative d'associations, de syndicats, d'ONG, de citoyens et d'élus, comme l'ont fait ou vont le faire d'autres collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, nous profitons de ce rapport pour relayer les travaux et les propositions du collectif Etats généraux du service public 69,

qui réunit plusieurs associations, syndicats et partis politiques de gauche, présidé par Jean-Michel Drevon, pour penser le nouveau droit d'accès à l'eau pour tous, notamment dans le cadre du forum international de l'eau, un service public repensé pour le XXI^e siècle, bien entendu.

Le contrat de délégation de service public du Grand Lyon arrive à échéance en 2015. A cette date, la Communauté urbaine sera libre de choisir son nouveau mode de gestion. Il est évident que, dans cette projection de travail à venir et en amont, nous devons donc nous repositionner et travailler dès maintenant à cette éventuelle future régie de l'eau, pour repenser notamment les nouveaux champs du possible, notamment en terme démocratique et social.

Nous rappelons au passage que le service d'assainissement de l'eau, qui est resté en régie, est le moins cher de France alors que la distribution de l'eau potable est parmi les trois plus chères de France.

Pour lancer ce chantier, deux réflexions et deux échéances importantes nous attendent : l'échéance de 2012, lors de la révision quinquennale sur la question de la dette, notamment vers Veolia et Suez, et aussi la tarification. Je rappelle, au passage que Veolia, selon son dernier rapport, a vu augmenter ses profits de trois points en l'espace de quatre ans. Donc il y a des possibilités de révision et de tarification. Puis, bien entendu, l'échéance de 2015 avec la bascule sur un nouveau contrat éventuellement.

Bien entendu, les propositions du collectif sont très riches, très pertinentes et bien poussées au niveau technique et politique. Je prends l'exemple de la question de la tarification de l'eau puisque le collectif travaille sur une nouvelle tarification plutôt progressive de l'accès à l'eau au mètre cube et notamment avec une gratuité pour les 15 mètres cubes. En tout cas, il y a bien d'autres propositions.

Enfin, pour conclure, voilà une grande occasion à ne pas rater pour repenser la question de l'économie sociale et solidaire à grande échelle. Je pense que c'est un enjeu fort pour nous.

En guise de plaisanterie pour conclure, nous pourrions peut-être rebaptiser le futur contrat "le contrat des Lumières" (en référence au stade des Lumières, au festival Lumière et à la fête des Lumières), peut-être qu'il aura un plus grand succès.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, je profiterai de ce rapport pour rappeler brièvement à cette assemblée la position de notre groupe concernant les débats à venir sur la gestion de l'eau.

Comme je l'ai déjà dit lors de la dernière séance à l'occasion du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, nous avons œuvré dès le premier mandat de Gérard Collomb à rééquilibrer la relation entre la Communauté urbaine et les délégataires. Ainsi, dès 2003, nous avons négocié une baisse du prix de l'eau de plus de 9 centimes puis, en 2007, une baisse historique de 16 % du prix. Dans cette histoire, chacun est dans son rôle : le délégataire veut préserver ses marges et la Communauté urbaine veut un service qui soit le meilleur et le plus accessible pour les usagers.

À l'horizon 2015-2016, nous aurons à renouveler ces délégations ou à choisir un autre mode de gestion. Notre groupe est -je le redis- ouvert à toutes les propositions, pourvu qu'elles soient les plus favorables aux administrés en termes de prix, de qualité et de

coût pour la collectivité. L'instauration très prochaine d'un groupe de travail sur l'eau sera un premier pas vers cette échéance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2653 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. QUINIOU.

N° 2011-2656 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2656. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Pour ce rapport des délégataires de service public, il s'agit cette fois de l'usine d'incinération de Rillieux la Pape et de la société Valorly.

On va s'arrêter un petit peu sur ces chiffres car la commission a émis un avis favorable, cependant avec réserves. Pourquoi ? Parce que sur, l'année 2010, on a observé, d'une part, une baisse du tonnage incinéré, des casses à répétition sur la production de l'électricité, ce qui fait qu'au lieu de produire de l'électricité, il y a dû y avoir achat d'électricité, achat de + 366 % en hausse des dépenses relatives au gros entretien qui ont explosé par rapport à 2009.

Des incohérences importantes ont été relevées dans le rapport annuel et donc l'exercice 2010 montre une dégradation technique et l'incapacité de l'exploitant à atteindre ses objectifs. C'est pour toutes ces raisons qu'on vous propose de mettre des réserves. Ces réserves ont été aussi soumises par la CCSPL qui a émis de sérieux doutes sur la sincérité du compte-rendu technique et financier. Donc il est proposé d'émettre des réserves.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport présenté par Valorly a bien du mal à relativiser une nouvelle dégradation du fonctionnement et des résultats de l'usine de Rillieux en 2010.

Depuis un certain nombre d'années déjà, nous sommes alertés par les problèmes induits par la répétition d'incidents sur les deux lignes des installations de l'usine d'incinération. A nouveau, nombre d'incidents techniques ont conduit cette année encore à arrêter les fours pour environ 15 % du temps total. Les aléas techniques concernent toujours, comme pour les années antérieures, les chaudières et les laveurs de fumée. Il en résulte que le tonnage incinéré a encore baissé de 10 % en 2010. Il en résulte aussi que la production d'électricité par cogénération a chuté de 70 % par rapport à 2009 et, à part une bonne année en 2007, elle est en fait en baisse constante depuis le début des années 2000.

Et si les performances environnementales sont globalement satisfaisantes, il y a tout de même des signes qui peuvent nous alerter aussi. Ainsi, les pics de dépassement des seuils admissibles en émission d'oxydes d'azote continuent de croître d'année en année : de 2006 à 2010, on est passé de 13 heures de dépassement des seuils à 58 heures en 2010.

La raison de ces divers aléas résulte du retard qui avait été pris sur les gros entretiens des installations pendant plusieurs années, le concessionnaire ayant initialement prévu de reculer ces gros travaux en fin de contrat.

Et, malgré tous ces problèmes, le concessionnaire affiche une progression de sa marge de près de 120 % ! Il y a là quelque chose de choquant. On ne peut que souligner les réserves avec lesquelles il nous est proposé de prendre acte de ce rapport. Nous partageons aussi les sérieux doutes émis par la CCSPL sur la sincérité de celui-ci.

Pour conclure, au fil des années et malgré une ancienneté comparable, le décalage persistant entre les performances de l'usine de Valorly à Rillieux et celle de Lyon sud, notamment en termes de valorisation énergétique, s'est confirmé et il n'est pas inintéressant de souligner à nouveau les performances, a contrario, de l'usine Lyon sud qui, elle, est en régie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci, monsieur le Président. Moi, je ne me suis pas contenté des déclarations, je me suis promené dans les deux centrales, avec l'accord du Vice-Président Thierry Philip, dont j'ai été l'hôte malheureux en 2006 et en 2010, parce que j'ai moi-même récupéré un lymphome cérébral. Un lymphome cérébral est tout de même dû en grande partie à la dioxine et les fumées qui sont sorties -aujourd'hui, cela a changé- de nos installations. Donc le cancer du sein pour vos femmes -parce qu'il n'y en a pas beaucoup dans l'assistance- et le lymphome cérébral sont les deux grands problèmes de la dioxine. Je suis allé voir dans les centrales, une fois au Grand Lyon et une deuxième fois, sans prévenir à l'avance, chez Suez, à Rillieux.

Donc ma déclaration sur le sujet sera la suivante : J'interviens ce soir en complément de l'avis formulé par la Communauté urbaine. Un avis important puisque c'est la première fois, à ma connaissance, que la Communauté urbaine émet des réserves sur un tel rapport de délégataire. J'en parle d'autant plus que j'ai pu visiter les installations de Valorly à l'incinérateur de Rillieux la Pape il y a quelques jours, avec l'autorisation du Vice-Président Thierry Philip.

Il apparaît, selon le Directeur du site, que la baisse des tonnages en 2010 serait due à la modification de la composition des déchets, laquelle est due notamment au tri sélectif qui a augmenté et que cette modification serait à l'origine des pannes. C'est sa déclaration.

Cela conduit tout de même à une augmentation de 120 % du résultat avant impôt -ce qu'on a dit tout à l'heure- alors que le tonnage incinéré baisse, qu'une casse de turbine a fait baisser la quantité d'électricité vendue. On note aussi une forte baisse des charges alors que, précisément, l'année a été marquée par des incidents techniques. Il y a là un certain nombre d'incohérences que la Communauté urbaine a relevé et les prend comme réserves sur le rapport.

Des études et analyses financières plus précises sont en cours, cela semble nécessaire. Il est important que la Communauté urbaine puisse contrôler ses délégataires et les sanctionner si nécessaire.

Au point de vue environnemental, les contrôles de l'Apave payée par Valorly -donc moi, en ce qui me concerne, j'ai toujours un petit souci- donnent de bons résultats au premier trimestre 2011 et la DREAL ne fait que des contrôles épisodiques, ce qui m'a alarmé parce que ce ne sont pas des contrôles réguliers.

Il semble donc essentiel d'étudier la demande de l'exploitant, qu'il m'a refaite l'autre jour, concernant la pose de capteurs conçus pour les dioxines spécialement, qui seraient à financer par la Communauté urbaine, si l'on ne récupère pas dans ce qu'ils ont gagné entre eux. Aujourd'hui, on ne surveille que la chaleur des fours, il faudrait mesurer en permanence les rejets de dioxine. L'ADEME peut subventionner cette dépense.

Voilà, je vous remercie de votre attention. Je pense que c'est la santé de tout le monde qui est en jeu. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, sur ce contrat de concession, je vérifie, c'est un contrat qui a été conclu en 1985. Je tiens à dire publiquement que les groupes... J'ai oublié de donner la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme le note le rapport annuel fourni par Valorly et comme l'a pointé l'ensemble des collègues, le groupe des Ecologistes prend en compte la réserve de la CCSPL et tient à rappeler différents points déjà listés dans de précédentes interventions.

Sur le premier point, le concept de cette combustion, en général, en dehors du fait que l'on peut dire en quelque sorte qu'il n'y a pas que les ordures ménagères qui s'évaporent en fumée mais il y a aussi quelque part un peu l'argent public, introduire des déchets incombustibles dans un four ou brûler des déchets récupérables, réparables voire recyclables constitue bien un gaspillage énergétique en même temps qu'un gaspillage de nos ressources. La réduction à la source, premier pilier de la stratégie déchets que nous avons tous votée en septembre dernier, est la meilleure solution pour réduire notablement les émissions de gaz à effet de serre et économiser nos matières premières. Hélas, réduire les déchets est une démarche globale, il n'y a pas de recette magique, ni technique ni industrielle.

Le deuxième point évoqué par notre collègue est centré sur la santé-environnement et l'incinération. Effectivement, par de multiples filtres, on peut limiter les rejets toxiques et, nous le savons très bien, Thierry Philip est très vigilant sur ce point. Les normes d'aujourd'hui sont moins sévères que celles de demain, ce qui prouve que les rejets contiennent bien toujours des gaz toxiques, dont une bonne part est tout simplement inconnue ou insuffisamment étudiée. A noter, pour faire écho à la remarque de notre collègue, que la DREAL doit prendre ses responsabilités, il est absolument hors de question que la Communauté urbaine finance, d'une part, des études complémentaires et, d'autre part, des investissements que le concessionnaire, vu les marges qu'il se fait, pourrait tout à fait financer.

Dernier point, sur le bon usage des fonds publics et une véritable offre de service public, que l'on pourrait nommer de proximité et responsabilisante, il conviendrait, au même titre que pour d'autres services publics comme l'eau, que tout un chacun ici se positionne et que les Grands Lyonnais payent le juste prix d'une gestion éco-responsable des déchets qu'ils produisent ; et ceci passe par trois aspects :

- premier aspect, une revalorisation de la TGAP, taxe sur l'incinération qui n'est absolument pas incitative pour les collectivités ;

- deuxième aspect, au niveau local, de bien s'en tenir à la stratégie que nous avons votée, à savoir : réduction, récupération-réemploi, recyclage et, en dernier recours, incinération et éventuellement enfouissement ;

- et, sur un dernier point, vraiment étudier la mise en place d'une taxe incitative. Actuellement, nous payons la TEOM et, comme vous le savez, nous souhaiterions passer à une redevance ; bien qu'il y ait de nombreuses difficultés à tout ceci -nous l'évoquons régulièrement-.

Tout cela pour dire que nous prenons acte du rapport et ne souhaitons pas que de telles DSP, dans l'avenir, soient à nouveau passées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je reprends ce que je disais, à savoir que le contrat de concession avec Valorly a été conclu en 1985 et que, bien évidemment, de tels comportements sont les meilleurs moyens pour ne pas voir les contrats reconduits. Donc chacun prend ses responsabilités et, le jour venu, je prendrai les miennes.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson -pouvoir à M. Grivel- et Grivel qui ont voté contre)- Communiste et intervention citoyenne- Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon qui ont voté contre)- Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : MM. Bousson -pouvoir à M. Grivel- et Grivel (Synergies-Avenir) - MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate),

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. QUINIOU.

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2616 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 novembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2616. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2619 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2620 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement délégués à la société Vinci Park - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2621 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la société OMNIPARC - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2622 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société OPENLY - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2623 - Présentation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon Parc Auto - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2619 à 2011-2623. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces cinq rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (pouvoir à M. Calvel), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto, ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto, n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2011-2619 et 2011-2623. (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2628 - Compte-rendu annuel à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et portant sur les pépinières d'entreprises innovantes - Année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2011-2629 - Centre de congrès - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2630 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2631 - Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Avenant n° 1 aux contrats de performance des pôles de compétitivité - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2632 - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société Rhodia pour le programme de recherche et développement DURAFIP - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2633 - Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution de subvention à CITI Technologies pour le programme de recherche et développement CLIC - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2634 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention aux sociétés IDD Biotech et Voxcan pour leur programme de recherche et de développement ACILIMAB - Attribution d'une subvention à la société EDAP-TMS pour son programme de recherche et de développement IDITOP - Convention-cadre et convention de subvention 2011-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2639 - Mobilisation des entreprises pour l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi (MEJ) - Attribution d'une subvention à l'association SOLEN pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2628 à 2011-2634 et 2011-2639. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2011-2632 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres. Dans l'objet, le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet DURAFIP, etc.*" et dans les a) - et c) - du 1° - du **DELIBERE**, il convient de lire : "**Rhodia Opérations**", au lieu de : "*Rhodia*".

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin -pouvoir à M. Muet- n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2011-2628 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2635 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société la Cuisine aux images pour le projet ReadPlay dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2637 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société GlobeVIP pour le projet Clicide dans le cadre de l'appel à projets Serious game et nouveaux usages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2635 et 2011-2637. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2011-2638 - Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2011-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier n° 2011-2638. Madame Gelas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BERNARD R., rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente Gelas : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BERNARD R. en remplacement de Mme la Vice-Présidente GELAS absente momentanément.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2640 - Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2011-2647 - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Faïza Rihane - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2640 et 2011-2647. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2011-2640 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

* dans le a) du 1 - *Le budget annexe des eaux* du chapitre **VII - Eau et assainissement** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- **au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre 0,9241 € HT.**" au lieu de :

"- *au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre 0,9239 € HT.*" ;

* dans le a) du 1 - *Le budget annexe des eaux* du **chapitre VII - Eaux et assainissement** du **DELIBERE**, il convient de lire :

"- **de 12 001 à 48 000 mètres cubes par semestre 1,0162 € HT, - au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre 0,9241 € HT,**"

au lieu de :

"- *de 12 001 à 48 000 mètres cubes par semestre 0,0162 € HT, - au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre 0,9239 € HT.*"

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2642 - Présentation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2643 - Présentation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2644 - Présentation du rapport des mandataires - SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2642 à 2011-2644. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2011-2642, MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que M. Da Passano et Daclin -pouvoir à M. Muet-

- sur le dossier n° 2011-2643, MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret et Deschamps, délégués du Grand Lyon à la SPLA Lyon Confluence,

- sur le dossier n° 2011-2644, MM. Darne J. et Touléron, délégués du Grand Lyon à la SAIEM de Vaulx en Velin.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2011-2648 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2011-2648. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2652 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape par la société Saur France - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2655 - Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf par la société Blue Green - Exercice 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2657 - Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques dans les déchèteries et garages situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Convention avec la société SEVIA - Direction de la propreté -

N° 2011-2658 - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2659 - Fontaines sur Saône - Entretien d'espaces publics communautaires dans le cadre d'une politique d'insertion sociale - Autorisation de signer une convention avec la Commune - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2652, 2011-2655, 2011-2657 à 2011-2659. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. QUINIOU.

N° 2011-2649 - Bron - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2650 - Bron - Lyon, Villeurbanne - Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société Elvya - Extension du périmètre de gestion au réseau de la ville de Lyon -

M. LE PRÉSIDENT : Ces dossiers sont retirés de l'ordre du jour. (*Retirés*).

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2662 - Saint Fons - Rue Emile Zola - Aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat - Convention de mandat - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2663 - Délégation des aides à la pierre 2009-2014 - Développement de l'offre locative sociale en diffus - Convention de partenariat avec la société Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes et la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2664 - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Givors - Grigny - Ecully - Fontaines sur Saône - Oullins - Lyon - Rillieux la Pape - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Saint Fons - Saint Priest - Bron - Villeurbanne - Mions - Vénissieux - Vaulx en Velin - Feyzin - Meyzieu - La Mulatière - Neuville sur Saône - Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Equipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale 2011 - Coût des chefs de projet - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2662 à 2011-2664. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Perrin-Gilbert et M. Brachet, délégués du Grand Lyon à Habitations modernes et familiales, n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2011-2663 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2666 - Sathonay Camp - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Boulevard de l'ouest - Emplacement réservé n° 4 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2011-2666. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous remercie.

(La séance est levée à 22 heures 40).

Annexe 1 (1/9)

PLU - Révision n° 1 sur la Commune de Décines Charpieu (dossier n° 2011-2660)

Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente David

**Approbation de la révision n°1
du Plan Local d'Urbanisme
de la Communauté Urbaine de Lyon
sur le territoire de la commune
de Décines-Charpieu**

Conseil Communautaire du 12 Décembre 2011.

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 1 (2/9)

SITUATION ET OBJET DE LA REVISION

Objet de la révision :

- Réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places,
- Et d'un programme de constructions pour des équipements connexes à destination principalement hôtelière, tertiaire, de commerces de surface limitée et de loisirs.

Situation : sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu, sur le site du Montout.



commune urbaine
GRAND LYON

Révision n°1 du PLU – Décines-Charpieu – Approbation

HISTORIQUE DE LA PROCEDURE

- **Conseil de Communauté du 11 janvier 2010**
 - Prescription de la révision n°1 du PLU sur le territoire de la Commune de Décines-Charpieu, définition des objectifs fondamentaux poursuivis, et des modalités de la concertation préalable,
 - Débat sur les orientations générales du PADD. (Ce débat a également eu lieu au sein du conseil municipal de la Commune de Décines-Charpieu le 7 avril 2010).
- **Conseil de Communauté du 29 novembre 2010**
 - Bilan de la concertation préalable,
 - Arrêt du projet de la révision.
- **Transmission pour avis de l'arrêt de projet :**
 - aux personnes publiques et organismes associés,
 - à l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine de Lyon,
 - aux 9 arrondissements de la ville de Lyon.
- **Enquête publique du 14 juin au 18 juillet 2011 inclus**

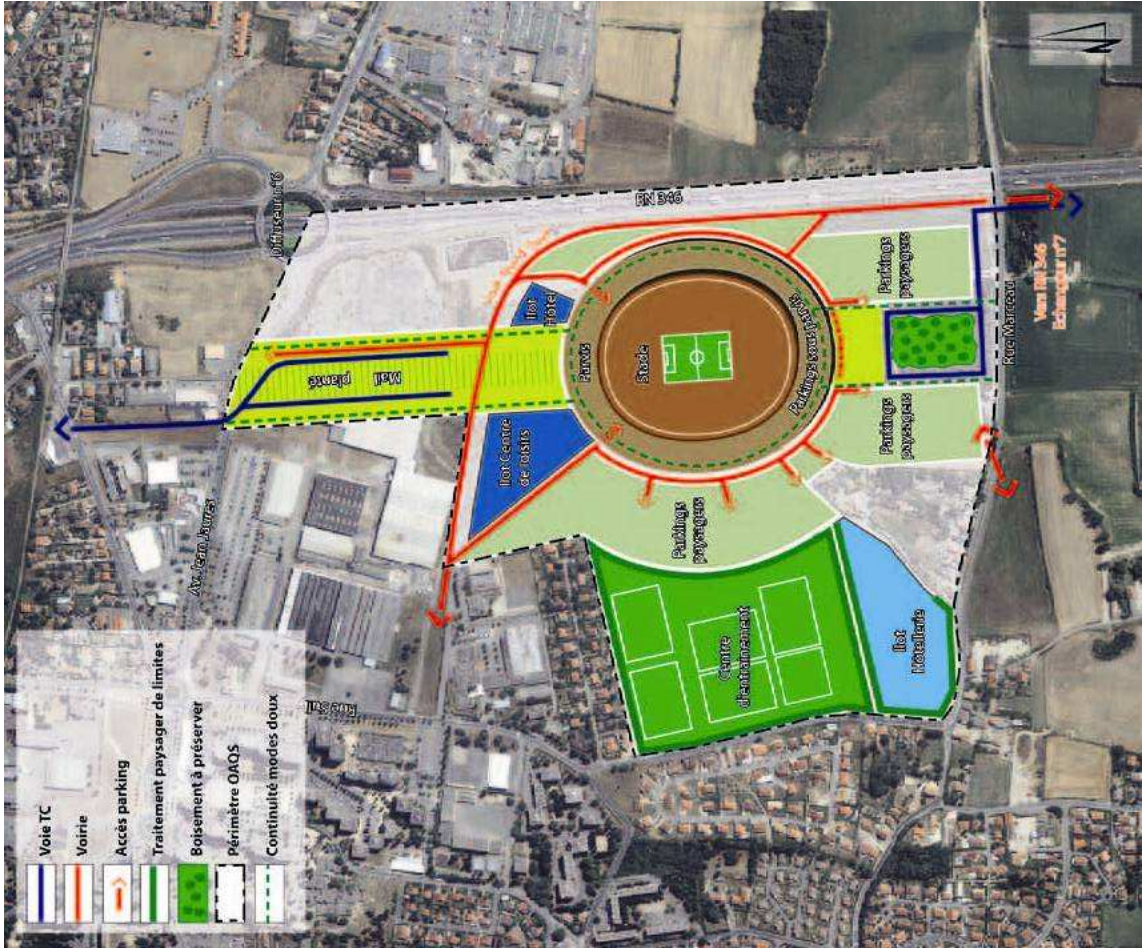
Le projet a été soumis à enquête publique, accompagné des avis émis.
- **Rapport et conclusions de la commission d'enquête du 12 octobre 2011**

La commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de 3 réserves et de 4 recommandations.

Révision n°1 du PLU – Décines-Charpieu – Approbation

Annexe 1 (4/9)

CREATION DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT « Site du Montout »



Principes d'aménagement :

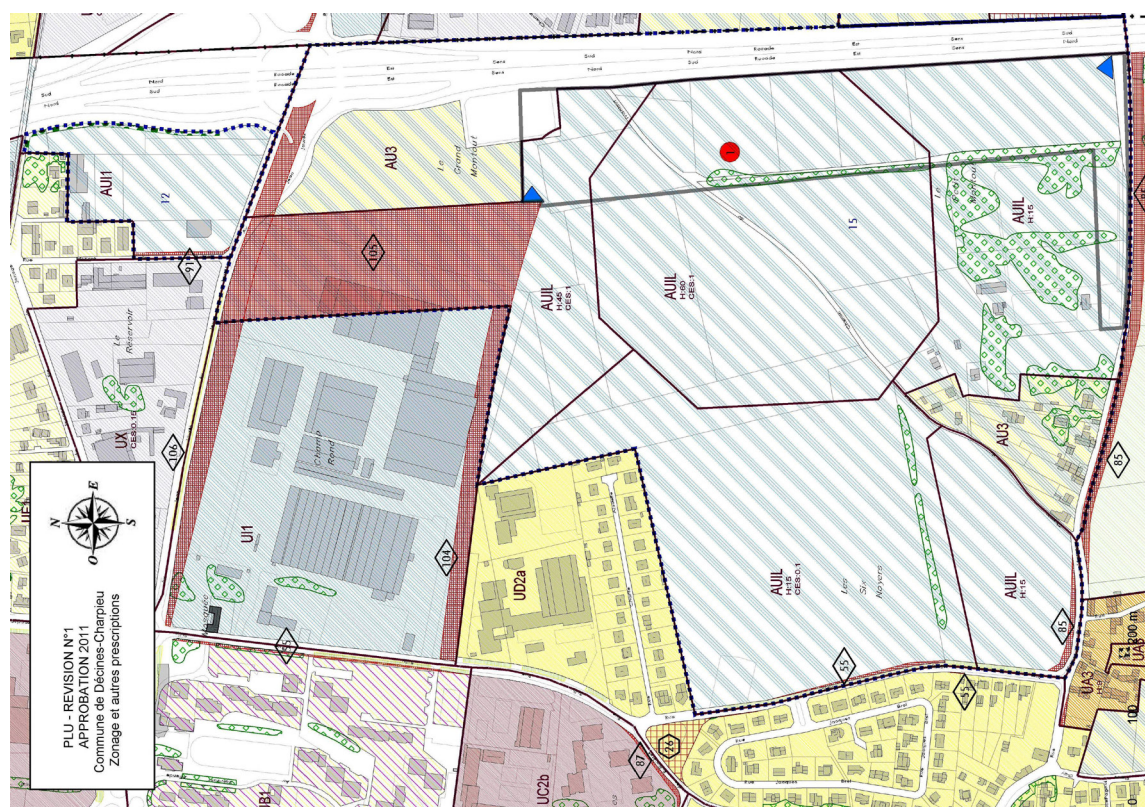
- Inscrire le futur stade et les divers équipements connexes dans un cadre très paysager pour faire participer l'aménagement du site du Montout à la mise en réseau du Grand Large et de la branche nord du V-Vert,
- Structurer l'espace par un maillage fonctionnel figurant au document graphique – zonage et s'appuyant sur les voies existantes,
- Inscrire l'implantation du futur stade et de ses équipements connexes dans une composition urbaine prenant en compte la morphologie des espaces urbains environnants et donc en particulier les secteurs résidentiels et les équipements existants,
- Valoriser et mettre en scène la perception du futur stade en s'appuyant sur les lignes de force du site et du paysage.

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 1 (5/9)

PRESENTATION DU REGLEMENT

- **Création d'une zone AUIL**
zone à urbaniser destinée à recevoir les grands équipements sportifs, de loisirs ou culturels de niveau d'agglomération, et les activités économiques connexes.
- **Hauteurs graphiques**
entre 15 et 60 mètres.
- **Emprises au sol**
entre 0,1 et 1.
- **Emplacements réservés**
pour voies nouvelles ou élargissement de voies, mail paysager et bassin de rétention d'eaux pluviales.
- **Création d'une localisation préférentielle** pour voirie et ouvrages annexes de récupération des eaux pluviales.



Révision n°1 du PLU – Décines-Charpieu – Approbation

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET DES COMMUNES

Le Préfet du Rhône a donné un avis favorable, accompagné de l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui conclut que ce nouveau projet de PLU répond aux attentes du code de l'urbanisme, avec la réalisation d'une évaluation environnementale intégrée dans le rapport de présentation. Cette évaluation environnementale permet d'apporter des précisions sur le projet et les choix réalisés.

Le Conseil général du Rhône a seulement émis des remarques au titre de la voirie et des déplacements, au titre des transports, au titre des espaces naturels sensibles (ENS), au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), et au titre des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles (PENAP).

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon ainsi que la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, ont émis un avis favorable. La Chambre d'agriculture du Rhône a également émis un avis favorable, assorti de recommandations relatives notamment aux projets d'infrastructures associés.

Le SYTRAL a émis un avis favorable, de même que le SEPAL qui précise que le dossier est compatible avec le SCOT approuvé le 16 décembre 2010.

Les 58 communes de la Communauté urbaine ont été consultées : 31 ont donné leur avis (24 ont délibéré favorablement, 1 a émis un avis réservé et 6 ont délibéré défavorablement), 27 n'ayant pas donné de réponse dans le délai imparti de 3 mois, leur avis est donc réputé favorable au projet.

ENQUETE PUBLIQUE

- **Du 14 juin au 18 juillet 2011 inclus.**
- **Rapport et conclusions de la commission d'enquête du 12 octobre 2011.**
- **7 032 observations** regroupées par thématiques :
- **6 thèmes concernant les personnes ayant émis un avis défavorable au projet :**
 - thème 1 - Choix du site,
 - thème 2 - Accessibilité du site,
 - thème 3 - Atteintes à l'environnement naturel,
 - thème 4 - Atteintes à l'environnement social,
 - thème 5 - Problèmes de financement,
 - thème 6 - Qualité de l'urbanisme du stade.
- **4 thèmes concernant les personnes ayant émis un avis favorable au projet :**
 - thème 1 - Site classé en zone d'activités économiques,
 - thème 2 - Développement économique de l'est lyonnais - Emploi,
 - thème 3 - Rayonnement international de la métropole lyonnaise,
 - thème 4 - Développement des infrastructures de transport à l'est.
- **Avis favorable assorti de 3 réserves et de 4 recommandations.**

Annexe 1 (8/9)

RESERVES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Réserves de la commission d'enquête	Réponses pour lever les réserves
<p>Réserve n°1 Référence au SCOT et non au schéma directeur.</p>	<p>La référence au schéma directeur plutôt qu'au SCOT s'explique par le fait qu'au moment de l'arrêt du projet de la révision du PLU, le SCOT n'avait pas encore été approuvé. Le dossier final a été actualisé.</p>
<p>Réserve n°2 Réduction de 0,6 à 0,1 du coefficient d'emprise au sol (CES) des terrains d'entraînement.</p>	<p>Réduction du CES de 0,6, à un CES graphique de 0,1 sur la partie ouest du site comprenant les terrains d'entraînement et des parkings.</p>
<p>Réserve n°3 Modification de 2 articles du règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • zone AU : nouvelle rédaction de l'article 2.1.2 b, • zone UIL article 3 (accès et voirie), nouvel article complété par rapport aux dispositions communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle rédaction de l'article 2.1.2 b, conformément à la réserve, • Intégration dans l'orientation d'aménagement n° 15 "Site du Montout" des éléments relatifs à la voirie rédigés dans la réserve.

Annexe 1 (9/9)

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Recommandations de la CE	Réponses aux recommandations
<p>Recommandation n°1 Faire cesser la confusion qui existe à ce jour concernant le V-Vert</p>	<p>La définition du V-Vert Nord relève du SCOT. Cet espace est défini par le SCOT dans la continuité du SDAL de 1992. Lorsque la Communauté urbaine sera amenée à donner son avis sur des documents provenant d'autres partenaires institutionnels se référant au V-Vert, elle précisera les limites de ce dernier.</p>
<p>Recommandation n°2 Application par le maître d'ouvrage des dispositions réglementaires de la loi dite Grenelle 2 sur la pollution lumineuse.</p>	<p>Le stade a été conçu de manière à ce que l'éclairage des parkings extérieurs s'inscrive dans les engagements pris dans l'accord-cadre avec l'ADEME. Les niveaux d'éclairage seront adaptés à l'usage. Des mesures précises du niveau lumineux actuel seront menées avant les travaux. Puis en phase d'exploitation du stade, un suivi régulier sera conduit afin de contrôler que les niveaux lumineux respectent la réglementation.</p>
<p>Recommandation n°3 Aménagements respectueux de la réglementation prévue par le code de la santé publique au sujet de la pollution sonore.</p>	<p>La mesure de l'état initial des niveaux acoustiques sur la zone du projet a été effectuée dans le cadre de l'étude d'impact. Les dispositions constructives développées dans le projet du stade permettent de respecter les dispositions réglementaires sur les émergences. En phase d'exploitation, des mesures régulières seront conduites afin de contrôler que les limites d'émergence ne soient pas dépassées, et de prendre au besoin les mesures correctrices adaptées.</p>
<p>Recommandation n°4 Prévision dans les actes de cession par la Communauté urbaine et la Commune de Décines-Charpieu de leurs terrains à la SCI Foncière du Montout une clause de retour à meilleure fortune.</p>	<p>Il a été prévu dans l'acte entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCI Foncière du Montout une clause résolutoire en cas de non réalisation du Grand Stade, qui rend sans objet une clause de retour à meilleure fortune.</p>

Annexe 2 (1/17)

Accessibilité au site du Montout - Décines Charpieu (dossiers n° 2011-2624, 2011-2625 et 2011-2626)

Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente David

Accessibilité site du Montout

Déclarations de projet suite aux enquêtes
publiques réalisées dans le cadre de la
procédure d'expropriation

Conseil Communautaire
du 12 décembre 2011

GRAND LYON
communauté urbaine

Présentation des délibérations

- Les enquêtes publiques des trois opérations d'accessibilité au Grand Stade menées sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon se sont déroulées du 14 juin au 18 juillet 2011.
- Les délibérations présentées proposent de :
 - confirmer l'intérêt général des opérations
 - prendre note des avis favorables des commissions d'enquêtes
 - d'approuver les réponses apportées aux réserves et recommandations
 - décider la poursuite de la procédure d'expropriation et confirmer la demande de DUP

Annexe 2 (3/17)

Parking des Panettes



Avis de la commission d'enquête

- Avis favorable sur l'utilité publique du projet assorti de 3 recommandations
- Avis favorable sans réserve ni recommandation sur l'expropriation des emprises du projet
- Avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU sur la commune de Meyzieu

Annexe 2 (5/17)

Réponses aux recommandations

- **Guidage dynamique vers le parking des Panettes**
 - Itinéraire indiqué sur le billet avec application de guidage possible sur smartphone ou autre nouvelle technologie
 - Jalonnement dynamique sur les autoroutes A42, A43 et A432 et à proximité
- **Système de billettique efficace**
 - Validation du mode de transport et de la place de parking en même temps que l'achat du billet, à renouveler à chaque match pour les abonnés
- **Système anti-stationnement sauvage**
 - Aménagements prévus 1 km autour du stade, à Décines et Meyzieu (potelets, barrières, portails, filtrage...)

Annexe 2 (6/17)

Accès Nord



Annexe 2 (7/17)

Avis de la commission d'enquête

- Avis favorable sur l'utilité publique du projet assorti de 5 réserves et 4 recommandations
- Avis favorable assorti d'une réserve sur l'expropriation des emprises du projet

Réponses aux réserves

- L'avis ne vaut que pour le projet actuel
 - Le projet sera bien conforme à celui présenté
- Problématique du stationnement sauvage
 - Aménagements adéquats prévus 1 km autour du stade, à Décines et Meyzieu
- Sécurité sur la voie Est-Ouest
 - Les infrastructures pour installer des feux et la pose de barrières de protection devant les établissements scolaires seront réalisées
- Mesures compensatoires pour les commerçants de Jean Jaurès
 - Il est prévu des accès sécurisés par les contre-allées, de la signalétique complémentaire, et une minimisation des impacts pendant les travaux
- Compensation de la suppression des shunts de l'échangeur 6
 - Passage de 1 à 2 voies du débouché de Jean Jaurès
 - Nouvel accès au quartier par le complément de l'échangeur 7 et la voie Nord Sud

Les simulations dynamiques confirment la fluidité du trafic.

Annexe 2 (9/17)

**Sécurité du carrefour :
rue Sully / voie Est - Ouest**



**Suppression des shunts
Sur l'échangeur 6 de la
rocade Est.**



Réponses aux recommandations

- La durée de l'enquête aurait pu être supérieure et les dossiers plus lisibles
 - La préfecture a fixé le délai à 35 jours et le public a été nombreux
 - Une note de synthèse a été ajoutée au dossier
 - Des hôtes ont orienté le public et distribué une plaquette de vulgarisation
- Porter à la connaissance du public les aménagements pour les flux piétons
 - Les aménagements projetés sur les quais de tramway seront portés à la connaissance du public
- Porter à connaissance du public la répartition des coûts d'entretien des espaces publics
 - Ces modalités feront l'objet de délibérations des Collectivités concernées et seront donc portées à la connaissance du public
- Financement de la trémie par l'Olympique Lyonnais
 - La trémie permettra de fluidifier l'entrée de Décines, et les contre-allées faciliteront les échanges avec l'urbanisation future
 - Elle permettra d'assurer le lien vert nord/sud inscrit au SCOT

Elle ne sert donc pas uniquement à la desserte du Grand Stade

Annexe 2 (11/17)

Autres avis

- Par ailleurs, la Commission d'Enquête a également fait part de ses regrets sur 3 points concernant principalement le manque d'information sur le développement futur du Grand Montout et l'absence de variante d'aménagement. Le Grand Lyon y répond dans la délibération.
- La réserve sur l'enquête parcellaire concerne le réexamen des acquisitions prévues en cas de remise en cause du projet. Cette possibilité est prévue dans les actes en cours de négociation.

Annexe 2 (12/17)

Accès Sud



Annexe 2 (13/17)

Avis de la commission d'enquête

- Avis favorable sur l'utilité publique du projet assorti de 5 réserves et 7 recommandations
- Avis favorable sur l'expropriation des emprises du projet assorti de 2 réserves et 8 recommandations
- Avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU sur les communes de Décines et Chassieu

Réponses aux réserves

- L'avis ne vaut que pour si le Grand Stade est réalisé
 - Les travaux du Grand Lyon ne commenceront qu'après le démarrage effectif de ceux faisant l'objet du permis de construire de la Foncière du Montout
- Réalisation d'un site propre exclusivement pour les navettes bus, à l'exclusion d'un système guidé
 - Le projet présenté ne concerne bien que la liaison Eurexpo/Stade en navette bus
- Engagement sur la mise à disposition du site d'Eurexpo
 - Le grand Lyon s'est assuré de l'engagement de SEPEL de mettre 5000 places à disposition à Eurexpo
- Ambiance acoustique et protections nécessaires prenant en compte les aspects spécifiques du trafic
 - Les protections acoustiques mises en œuvre iront au-delà de la réglementation, et des merlons supplémentaires seront réalisés au droit des maisons les plus proches
- Adaptation des règles communautaires pour la prise en charge des investissements (éclairage) et des frais de fonctionnement (espaces verts)
 - Une réflexion pour aboutir à une équitable répartition des charges est engagée dans le cadre des dispositions du code général des collectivités locales

Annexe 2 (15/17)

Réponses aux recommandations

- Gestion des volumes excédentaires de terrassement à l'intérieur des emprises
 - Une première optimisation permet de passer de 6,5 à 2,8 hectares, sur 3 parcelles communautaires
 - Un travail plus fin avec le titulaire du marché permettra sans doute d'aller encore plus loin
- Justification de la neutralisation de surfaces au profit d'aménagements écologiques
 - La nécessité de compenser les impacts de l'opération par la création de passages à faune, d'entités boisées, de haies et de prairies est avérée
- Opportunité d'implanter un bassin supplémentaire au pied de la butte du Biezin
 - Une étude complémentaire a montré qu'un bassin n'était pas utile mais qu'un fossé supplémentaire se jetant dans la noue suffisait.
 - Ces travaux seront réalisés et sont inclus dans le dossier Loi sur l'Eau de ce bassin versant
- Traversée de la route de Lyon par le TCSP dans des conditions extrêmes de circulation (nuit et pluie)
 - Ce carrefour présente à l'heure de pointe la plus critique 15 % de réserve de capacité
 - Il existe donc une marge de manœuvre en cas de situation atmosphérique difficile

Réponses aux recommandations

- Mise en place d'un plan de circulation d'urgence les soirs de match
 - Les services de secours disposeront d'itinéraires alternatifs
 - L'information des usagers par tous les moyens modernes de communication leur permettront d'éviter les heures et les secteurs les plus chargés
- Création d'un passage pour le bétail de M. Layat entre son exploitation et l'aménagement écologique
 - Si le propriétaire autorise le Grand Lyon, un dispositif de traversée sous la voirie sera aménagé
- Proposition de mise en œuvre d'une procédure PENAP
 - Un travail est déjà en cours pour la mise en place d'une ZAP, et pourra évoluer vers une procédure PENAP

Annexe 2 (17/17)

Avis enquête parcelaire

Deux réserves :

- Rétablissement de l'accès de Mme Couble (BO25) : un accès sera réalisé depuis le chemin d'accès au poste de gaz
- Validation des emplacements et dimensions des bassins de rétention : la Commission d'Enquête du dossier loi sur l'eau « Accès Sud – bassin versant du Montout » a émis un avis favorable en date du 4 octobre 2011

Sept recommandations concernant des reclassements au PLU, des réquisitions d'emprise totale ou des réductions d'emprises prévues pour les aménagements écologiques.

- Le Grand Lyon y répond dans la délibération.

Annexe 3 (1/7)

Rapport annuel 2011 sur la situation en matière de développement durable (dossier n° 2011-2665)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Reppelin

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
GRAND LYON

aimons l'avenir

Conseil de communauté
12 décembre 2011**Présentation du**
Rapport Développement
Durable 2011

Décembre 2011

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 3 (2/7)

Cadre législatif et structuration du rapport Développement Durable

Le cadre réglementaire de l'Etat

- La présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable est rendue obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement au vote du budget
 - ➔ *Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2*

La Structuration du rapport

- Au regard des 5 finalités du Développement Durable définies par le cadre de référence national, ce rapport **doit présenter le bilan** :
 - de la situation des politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire
 - de la situation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la communauté urbaine

Historique de l'engagement de la Collectivité sur les questions liées au Développement Durable

Le Grand Lyon s'investit depuis de nombreuses années dans cette voie en accompagnant à tous les niveaux la prise de conscience des individus et des acteurs du territoire en faveur d'un développement soutenable de la planète

Un Engagement international depuis plus de 10 ans

- Signature de la Charte d'Aalborg en 2000
- Signature du covenants of mayors en 2007

De la charte écologie urbaine à l'Agenda 21

- Elaboration d'une charte de l'écologie parmi les premières en France en 1992
- Elaboration d'un des premiers Agenda 21 reconnu par l'Etat en 2005, aujourd'hui décliné territorialement dans le Val de Saône et la Vallée de la Chimie

Un engagement étoffé et renforcé

- **L'engagement de la collectivité s'est progressivement étoffé et a été renforcé.** Le Développement Durable inspire désormais les réflexions et oriente les politiques communautaires à toutes les échelles

Les outils de planification et les échelles territoriales

- l'approbation du SCOT en décembre 2010
- la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme
- la création du Pôle Métropolitain à venir

Un engagement étoffé et renforcé

Le Plan Climat Territorial

- Une élaboration de manière innovante et ambitieuse depuis 2007
- Le signature du Plan d'actions partenarial ambitieux à la Conférence Energie Climat du 28 novembre 2011, avec les partenaires du territoire (institutionnels, entreprises, communes, etc.)

En matière d'aménagement urbain

- L'élaboration du Guide « ville et quartiers durables »
- La préparation de la candidature à la démarche de l'Etat Eco-Cité
- Le prix obtenu au palmarès national Eco quartiers 2011 sur la Duchère.

Rôle d'animateur et d'ensemblier de la Communauté Urbaine

La mise en place d'outils transversaux, afin de démultiplier l'actions en faveur du Développement Durable

- Le Club de développement Durable, lien entre les actions communautaires et actions communales
- Les référentiels « habitat durable » et « bureaux neufs », outils de promotion des enjeux de qualité environnementale auprès des constructeurs
- Le guide « conception et gestion des espaces publics » et la Grille de questionnement « Développement Durable », outils d'analyse multicritères des projets communautaires en amont de leur mise en œuvre.

L'engagement des services

- L'accentuation des efforts faits par l'ensemble des directions pour intégrer le Développement Durable dans leurs champs d'actions.

La stratégie Développement Durable

La préparation d'une actualisation de la stratégie communautaire en matière de développement durable

- mettant plus l'accent sur la co-innovation avec les acteurs du territoire et le rôle de la communauté urbaine dans l'accompagnement de l'évolution des comportements
- Déjà engagée par des actions concrètes:
 - Création de l'institut d'excellence sur les énergies décarbonées (INDEED)
 - opération de repérage des héros ordinaires
 - consolidation du Plan d'éducation au DD

Annexe 4 (1/39)

Débat d'orientations budgétaires pour 2012

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne

LYON
GRAND
communauté urbaine

1

Débat d'Orientation Budgétaires (DOB)

Conseil communautaire du 12 décembre 2011



3 thèmes, 3 questions :

1. quelles conséquences la crise actuelle peut-elle avoir pour le Grand Lyon ?
2. quelles conséquences les décisions françaises, gouvernementales et législatives, peuvent-elles avoir pour le Grand Lyon ?
3. Quelles orientations pour le budget 2012 du Grand Lyon ?

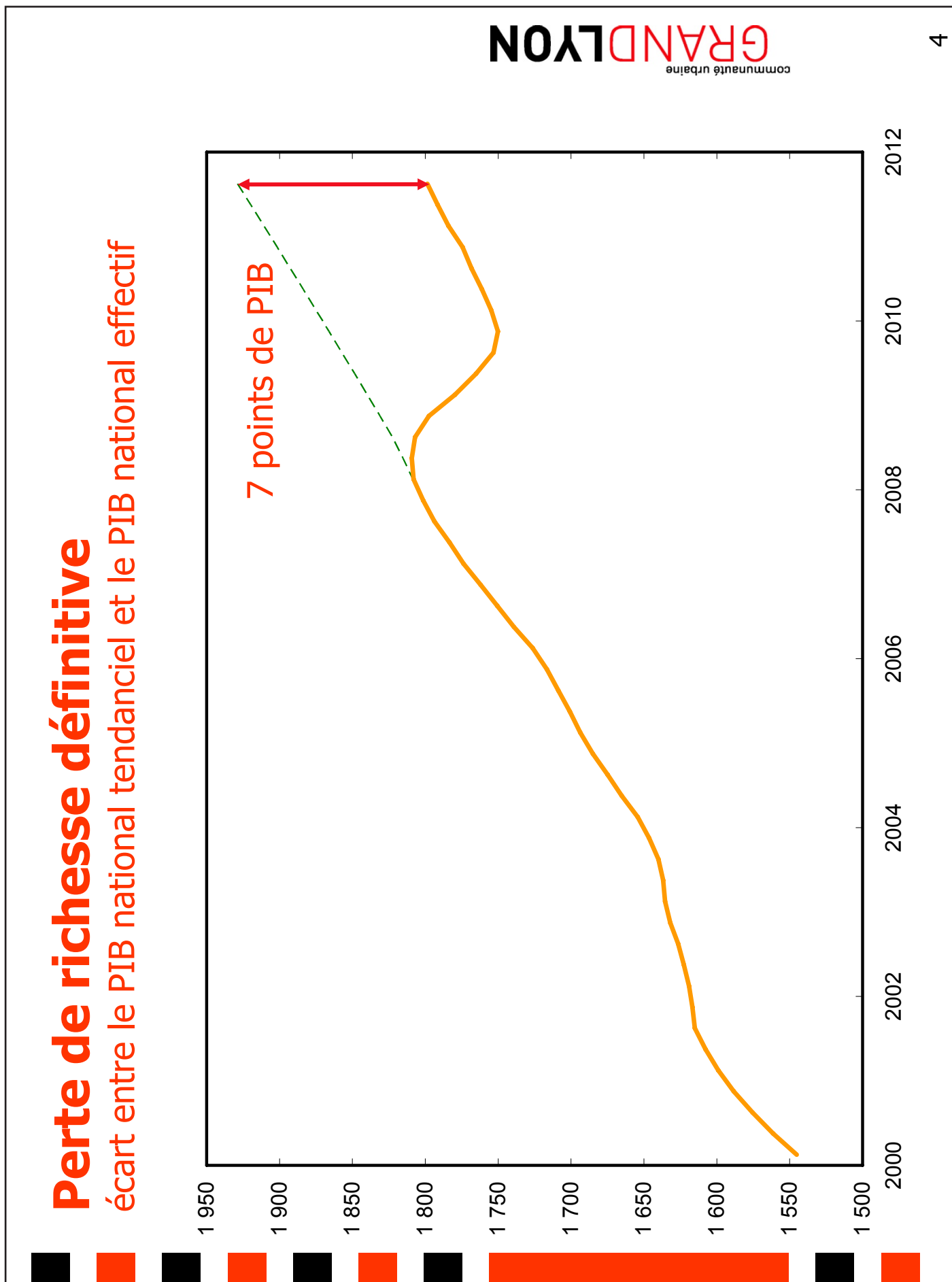
Annexe 4 (3/39)

1. quelles conséquences la crise actuelle peut-elle avoir pour le Grand Lyon ?

la crise est-elle perceptible dès aujourd'hui ?
l'agglomération peut-elle être partiellement à l'abri ?

GRAND LYON
communauté urbaine

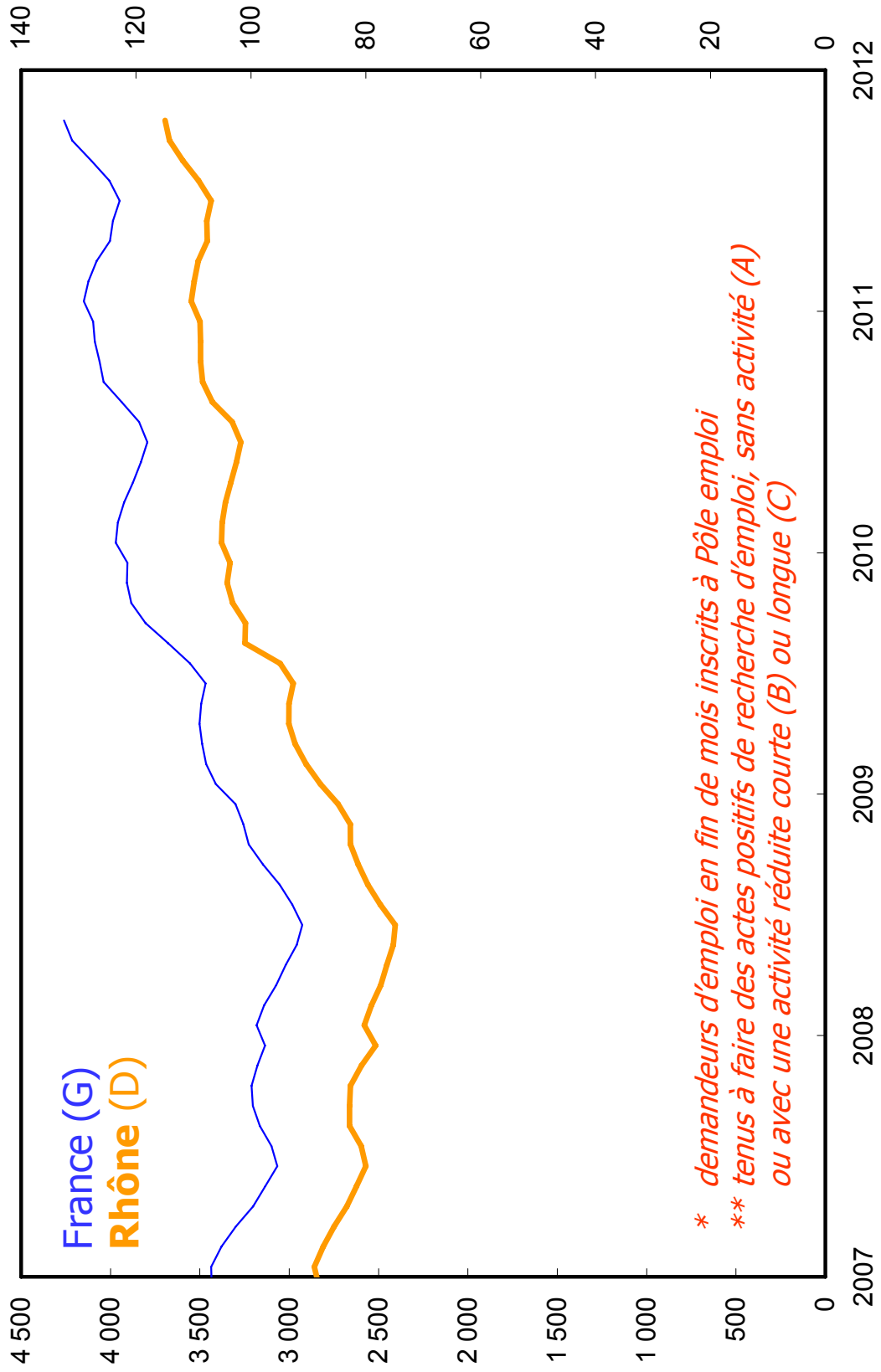
Annexe 4 (4/39)



Annexe 4 (5/39)

Situation de l'emploi dégradée

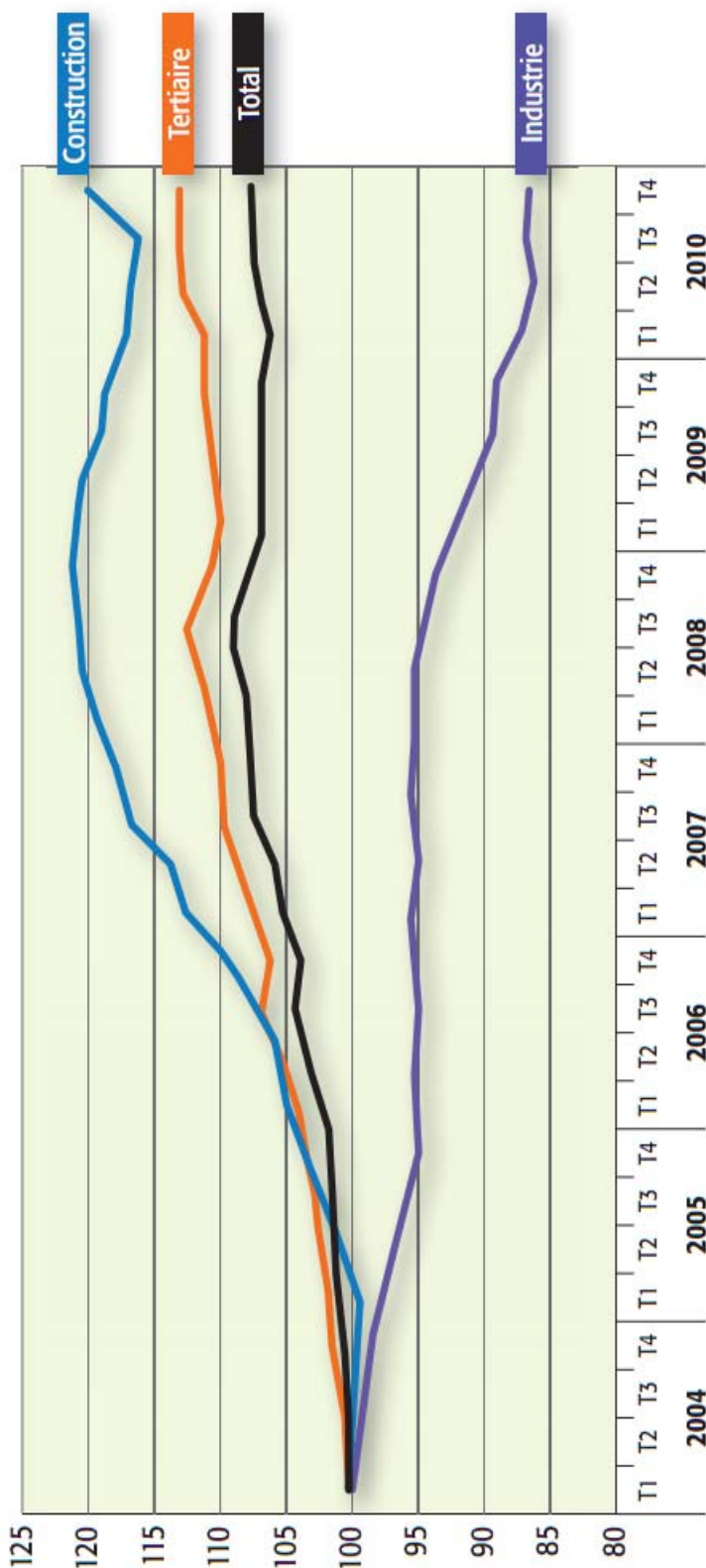
DEFM*, catégories ABC**, en milliers ; données brutes



* demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi
 ** tenus à faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans activité (A) ou avec une activité réduite courte (B) ou longue (C)

Annexe 4 (6/39)

Evolution de l'emploi salarié privé dans le département du Rhône



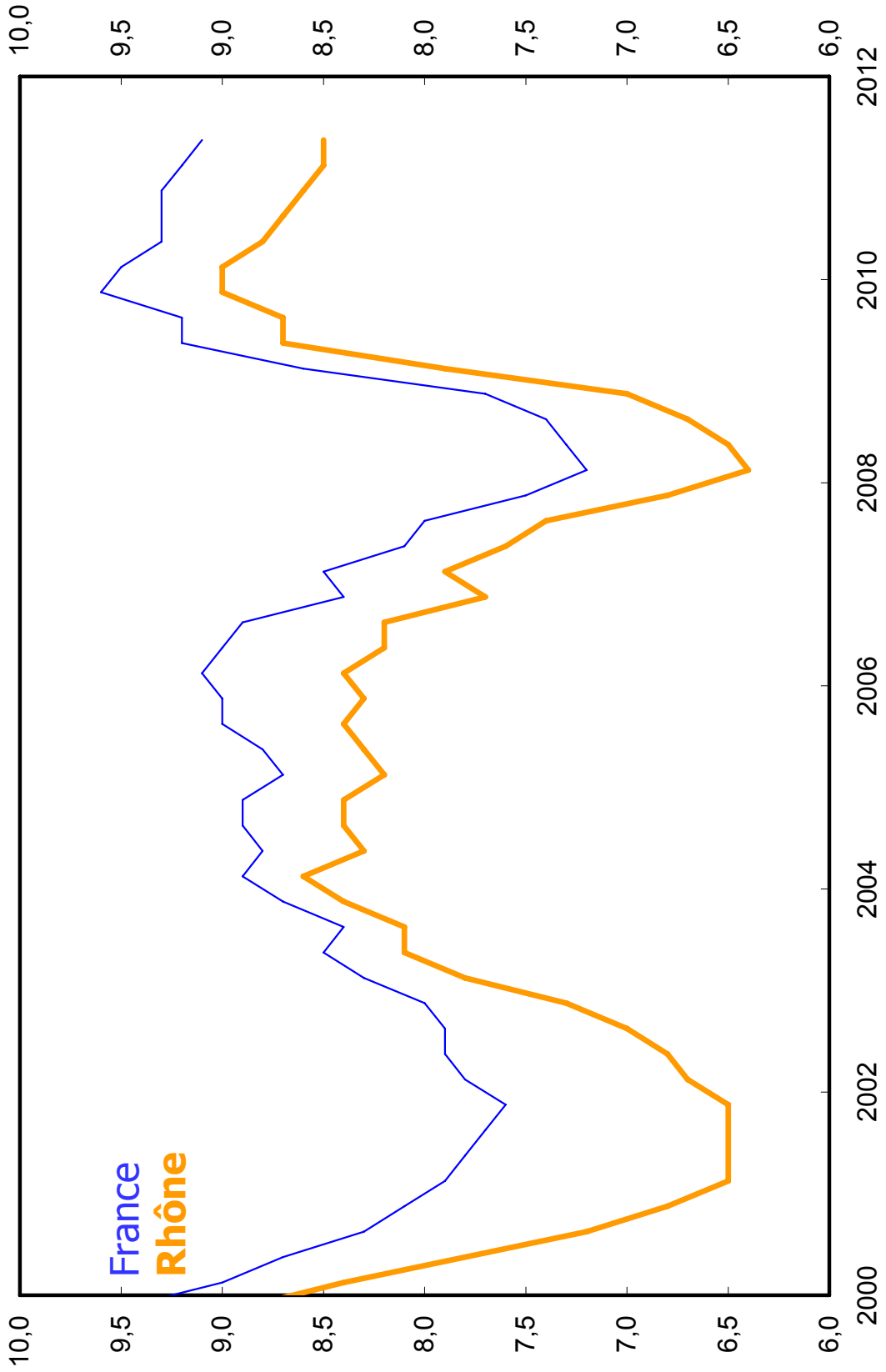
Source : Pôle Emploi Rhône-Alpes, données corrigées des variations saisonnières, base 100 au 1^{er} trimestre 2004



Annexe 4 (7/39)

Situation de l'emploi dégradée

taux de chômage trimestriel ; données CVS

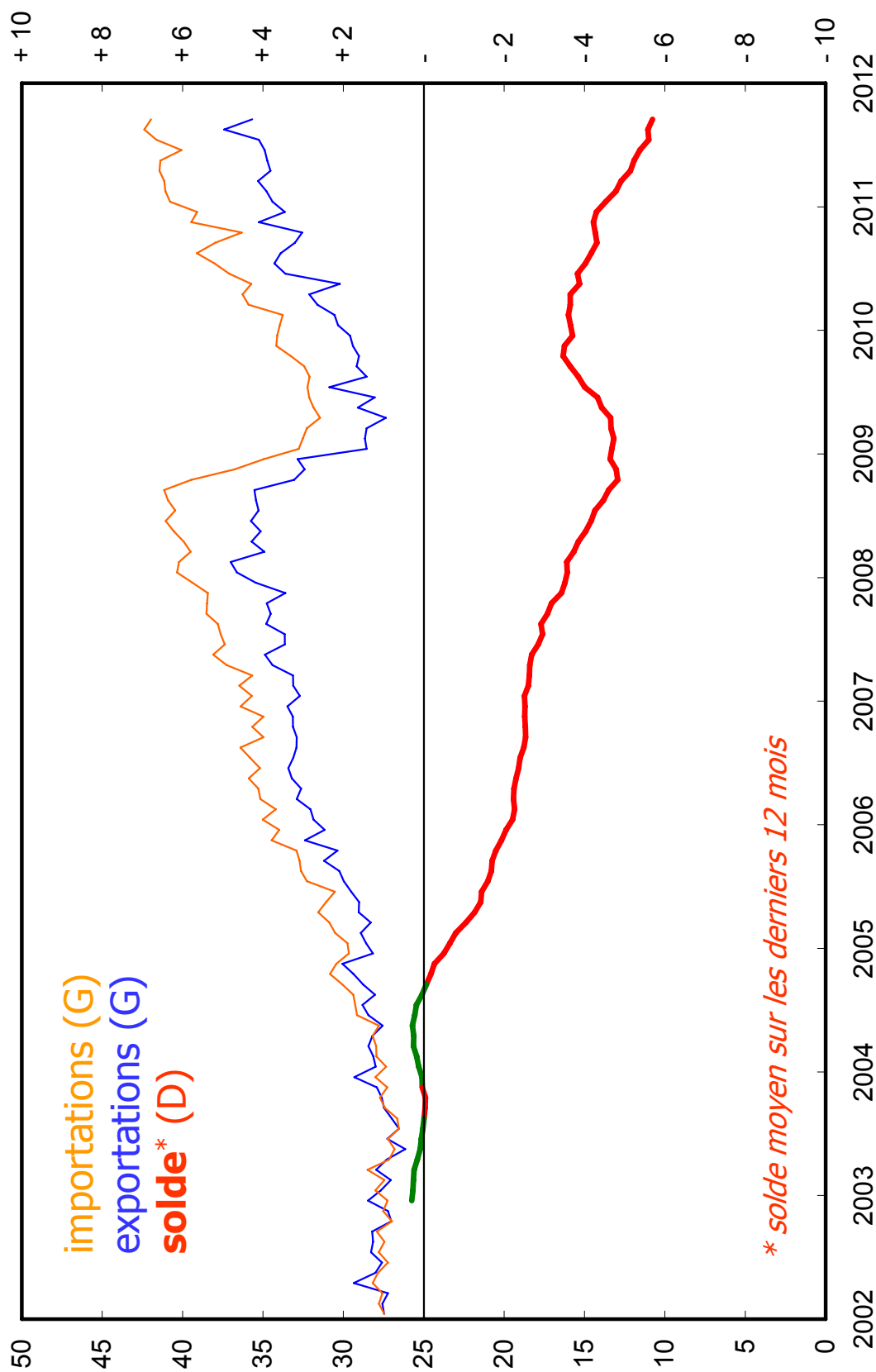


GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 4 (8/39)

Perte de compétitivité

solde mensuel des échanges FAB/FAB (Mds d'euros)



** solde moyen sur les derniers 12 mois*

GRAND LYON
communauté urbaine



CGPME RHONE

[Coordonnées](#)
[Contacts](#)
[Activités](#)
[Infos complémentaires](#)
[Vidéos](#)
[Actus](#)


04 72 53 74 74

> L'article du jour

Pour la 1ère fois : le solde du commerce extérieur de Rhône-Alpes dans le rouge !

Dominique LARGERON

Cela n'était jamais arrivé. Et prouve la dégradation de nos capacités à l'export. Pour la première fois de son histoire, le solde du commerce extérieur de Rhône-Alpes était dans le rouge au premier semestre 2011. Les pertes de parts de marché dans l'industrie peuvent expliquer cette mauvaise performance, mais aussi la faiblesse de nos ventes dans les pays arabes touchés par le printemps démocratique, alors que leurs exportations se maintiennent. Ces mauvais chiffres expliquent la mobilisation mise en place lors du salon Classe Export qui se déroulera les 29 et 30 novembre : charte, stands communs, job dating, etc. Tous les acteurs veulent à cette occasion changer de braquet. Une nécessité.

Selon les résultats de septembre du panel des CCIT de Rhône-Alpes, l'activité des TPE/PME a enregistré un nouveau ralentissement. Les entreprises faisant face à des difficultés de trésorerie sont plus nombreuses, certaines étant encore fragilisées par la crise de 2008/2009. Cependant, des entrepreneurs dont l'activité reste soutenue, nous appellent à rester confiants afin de ne pas enclencher une spirale de pessimisme qui aboutirait à freiner les projets de développement des entreprises.

GRAND LYON
communauté urbaine

Logement :

Les chiffres en région

Alors que le nombre total de mises en chantier y compris les constructions sur un bâtiment existant connaissent une envolée de 26,2% en Rhône-Alpes, de 20,8% en Lorraine, de 16,8% en Alsace et de 15,6% en France-Comté, plusieurs autres régions restent plus en difficulté. La Picardie voit ses mises en chantier baisser de 9,7%, la Bourgogne de 6,6%, et la Basse-Normandie de 3,5%.

La région Rhône-Alpes a débuté, durant la période de juin 2010 à mai 2011, la construction de beaucoup plus de logements (49 095, y compris ceux sur un bâtiment existant) que l'Île-de-France (41 427), pourtant beaucoup plus peuplée et avec un déficit d'habitations encore plus grand.

Pour le secrétaire d'Etat Benoist Apparu, « la croissance de l'offre de logements sera facilitée dans les mois qui viennent »

Le Grand Lyon

■ Classement 2011 des villes européennes (Cabinet Cushman & Wakefield)

- Lyon 19^e sur les 36 villes européennes jugées les plus attractives

■ Classement 2011 des villes les plus innovantes du monde (2 thinknow, 1^{ère} agence mondiale d'analyse sur l'innovation)

- Lyon 8^e au niveau mondial
- 5^e place en Europe
- Un classement réalisé à partir des critères suivants: actifs culturels, infrastructures humaines, marchés d'influence

■ Des secteurs clés

- Le secteur pharmaceutique et l'industrie chimique
- LyonBiotech, CleanTech

Bref retour sur la suppression de la T.P.

6,8 milliards d'euros

C'est le coût annuel révisé de la réforme de la taxe professionnelle, qui ne devait peser « que » de 5,8 milliards par an, selon Gilles Carrez, rapporteur UMP du budget à l'Assemblée. ■ Em.L.

Gillez Carrez « En outre, et c'est certainement plus préoccupant, la suppression de la TP et son remplacement par la CFE et la CVAE se traduisent par une perte de produit fiscal plus importante que prévu, une perte qui vient peser sur le montant total estimé de la DCRTP. »

Conséquences de la conjoncture sur les recettes fiscales (CFE, CVAE)

L'entreprise est redevable de la CFE dans chaque commune et établissement de coopération intercommunale où elle dispose de locaux et de terrains.

La CFE est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles de la taxe foncière, utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité au cours de la période de référence (année n - 2).

Au grand Lyon, la CFE représente 180 M€ en 2011, ce pourrait être 185 M€ en 2012 (+2,9%)

Conséquences de la conjoncture sur les recettes fiscales (CFE, CVAE)

La CVAE touche toutes les personnes physique et les sociétés qui exercent une activité professionnelle non salariée au 1^{er} janvier.

Le taux de la cotisation est théoriquement égal à 1,5% de la valeur ajoutée.

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 K€ le taux est = 0

Le taux augmente progressivement en fonction du chiffre d'affaires pour atteindre 1,5%

Au grand Lyon, la CVAE représente 121 M€ en 2011, elle pourrait être de 124M€ en 2012 (+2,5%)

L'épineuse question du crédit

Le Monde

Samedi 10 décembre 2011

Pas de rachat massif de dettes publiques pour la BCE

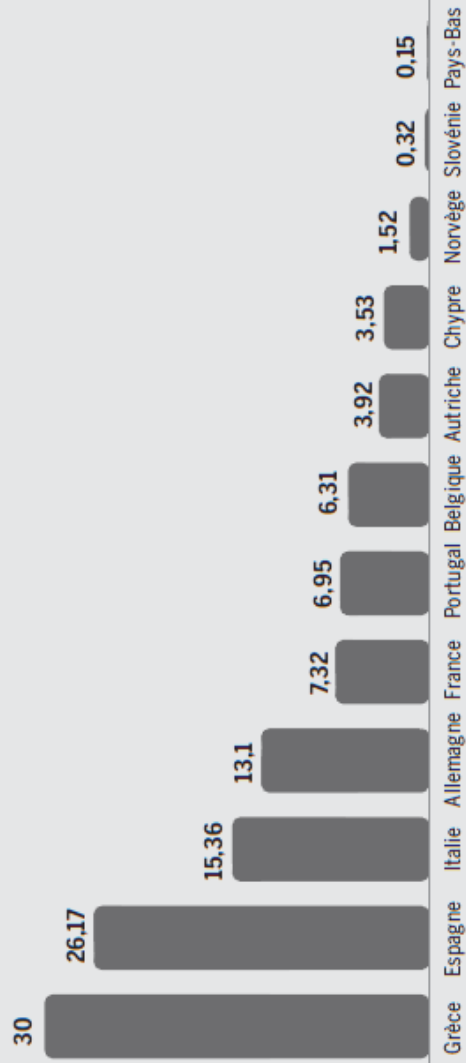
La Banque centrale baisse ses taux et va proposer aux banques des prêts illimités à trois ans

Les banques européennes ont besoin de près de 115 milliards d'euros de capitaux

L'agence Moody's a abaissé les notes de crédit de BNP Paribas, de la Société générale et du Crédit agricole

Les banques européennes doivent trouver près de 115 milliards d'euros

BESOINS EN RECAPITALISATION DES BANQUES, ANNONCÉS PAR L'AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE en milliards d'euros



SOURCE : AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE

Le Monde 11/12/2011

Berlin

Correspondance

La crise de l'euro pourrait faire sa première victime parmi les banques allemandes. La Commerzbank, second établissement de crédit du pays, est, depuis jeudi 8 décembre, dans la tourmente : l'Autorité bancaire européenne (EBA) la somme d'ici à la mi-2012 d'augmenter ses fonds propres de 5,3 milliards d'euros, soit presque le double du besoin en capital estimé lors des derniers « stress-tests » du mois d'octobre.

Ces exigences drastiques pourraient aboutir à la nationalisation de la banque classée « systémique » – elle pourrait entraîner le secteur financier dans sa chute – par le régulateur européen.

en mai. Malgré l'alternance politique, l'Italie reste toujours la crainte principale, notamment car la Péninsule va devoir emprunter 242 milliards d'euros en 2012, selon les prévisions de Natixis. Soit, à elle seule, 30 % des besoins de l'ensemble de la zone euro. ■

CLÉMENT LACOMBE

La Commerzbank risque la relégation en seconde division ou la nationalisation

D'ici à la mi-2012, l'établissement financier allemand doit trouver 5,3 milliards d'euros

Berlin
 Correspondance

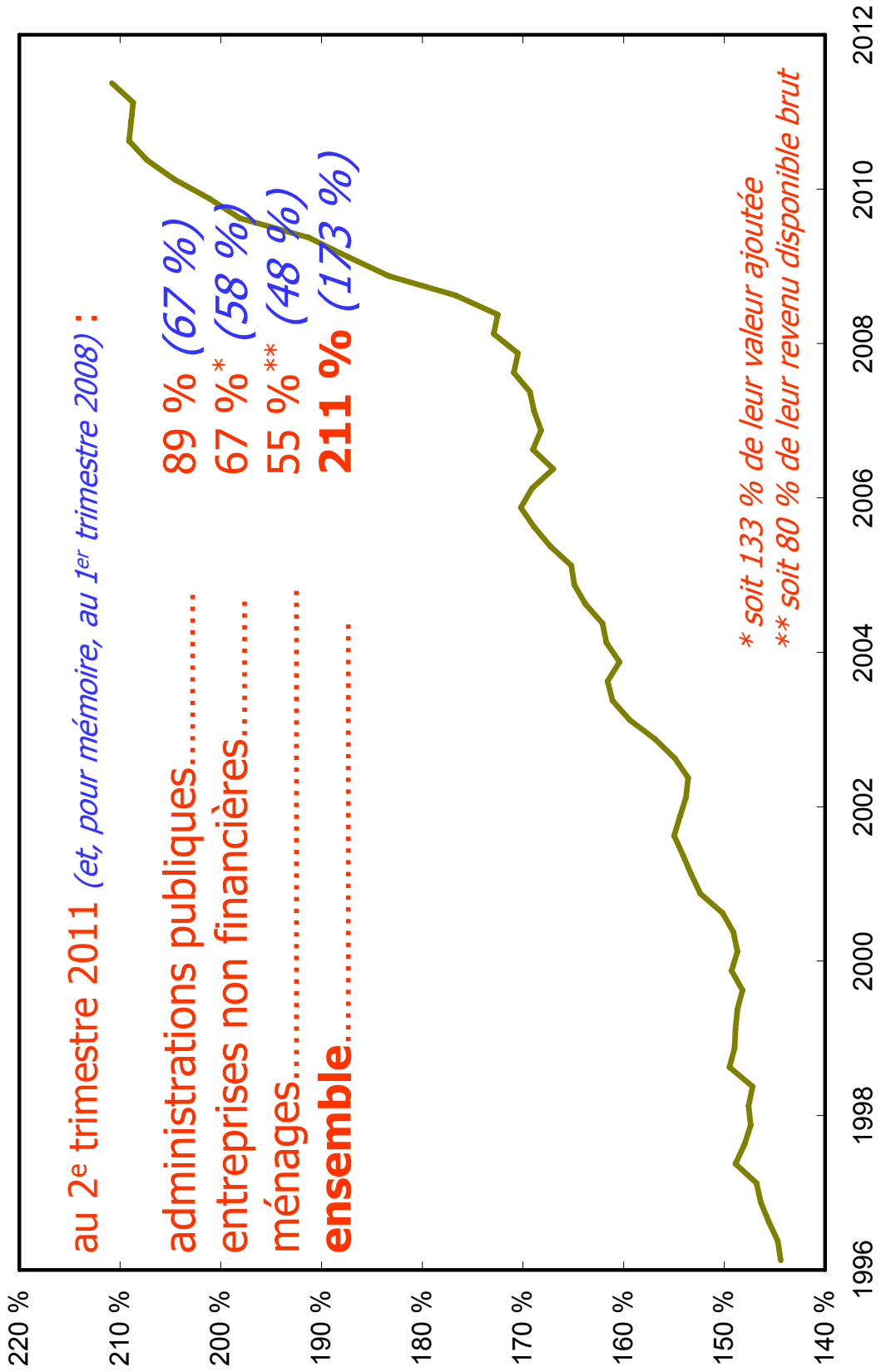
faillite de Lehman Brothers le
 15 septembre 2008.

11/12/11

Annexe 4 (17/39)

Dette croissante de tous les agents

dette des agents non financiers en % du PIB



2. quelles conséquences des décisions françaises ?

Les dotations aux collectivités locales

La péréquation

Rapport Gilles Carrez Anle (n°3805) Rapporteur spécial : M. BERNARD CARAYON

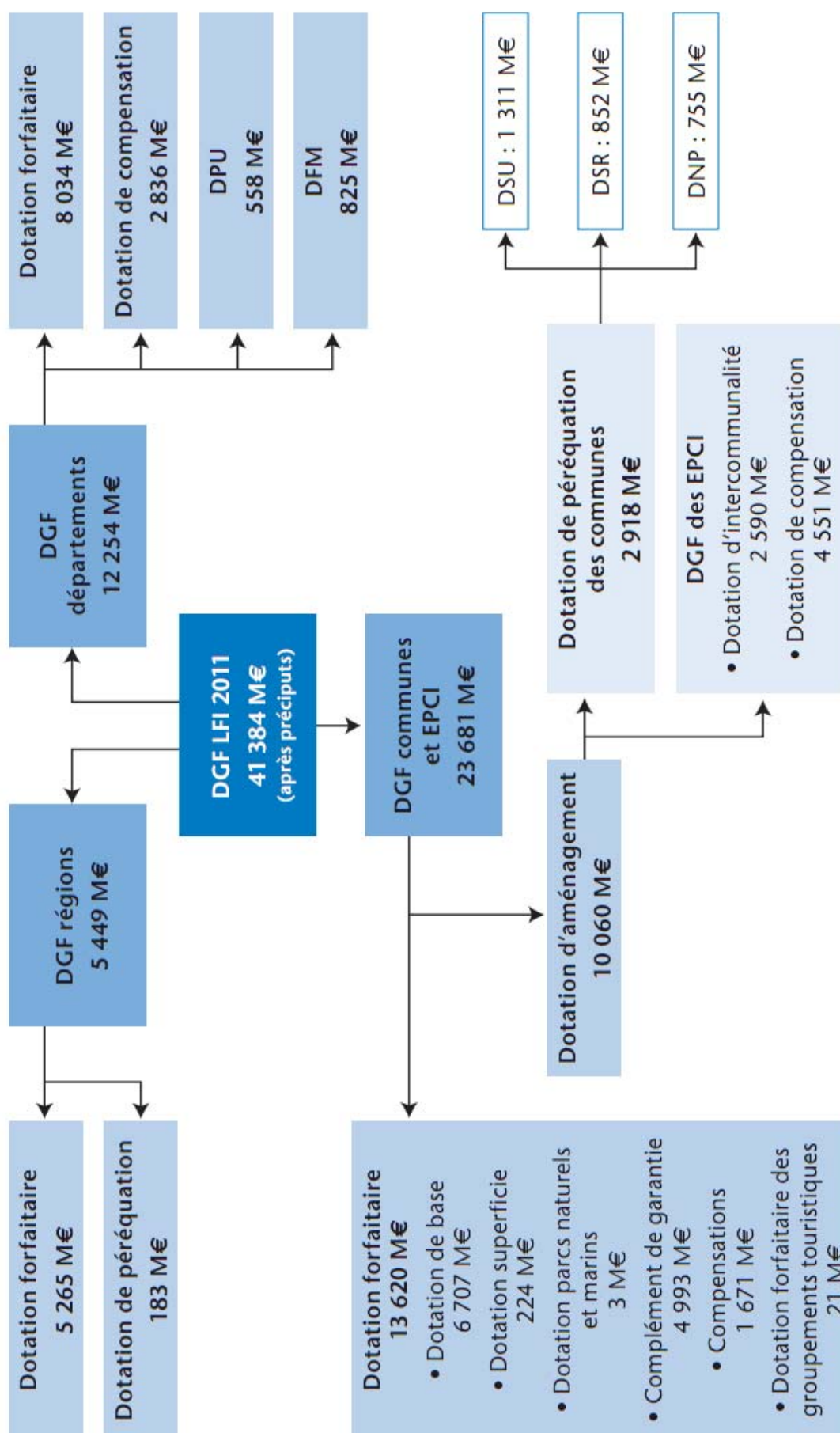
A.- POUR LA DEUXIÈME ANNÉE, LA NORME DE PROGRESSION DES CRÉDITS « ZÉRO VALEUR » S'APPLIQUE À L'ENSEMBLE DES DOTATIONS DU PÉRIMÈTRE NORMÉ

Comme annoncé par le Président de la République le 20 mai 2010, suite à la deuxième conférence sur les déficits publics, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont été gelés en valeur sur la totalité de la période 2011-2014.

Au-delà des contraintes budgétaires qui pèsent lourdement sur les finances locales, les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés de financement qui remettent en cause leur rôle en matière d'investissement. Premiers investisseurs publics avec 70 % des dépenses (près de 60 milliards d'euros en 2007), les collectivités territoriales répondent à besoins structurels souvent majeurs, Des conditions d'accès au crédit bancaire de plus en plus difficiles Depuis le début du second semestre, au moment où les collectivités sollicitent les banques pour couvrir leur besoin de financement de fin d'année, certaines d'entre elles ont constaté une raréfaction de l'offre de crédit et une forte augmentation des marges pratiquées

Annexe 4 (20/39)

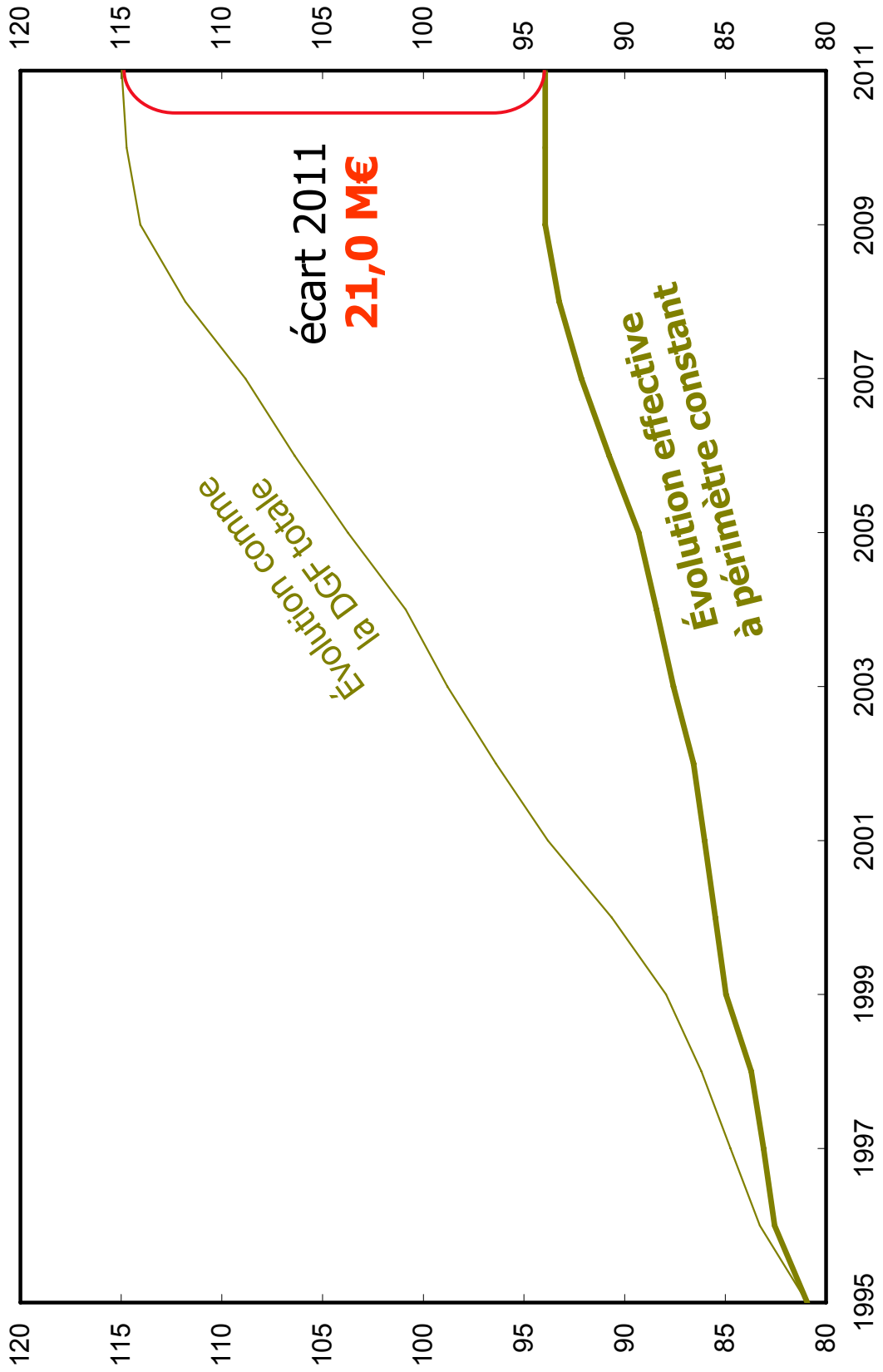
GRAPHIQUE 5 – RÉPARTITION DE LA DGF EN 2011



Source: DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

Annexe 4 (21/39)

Dotation d'intercommunalité (M€)



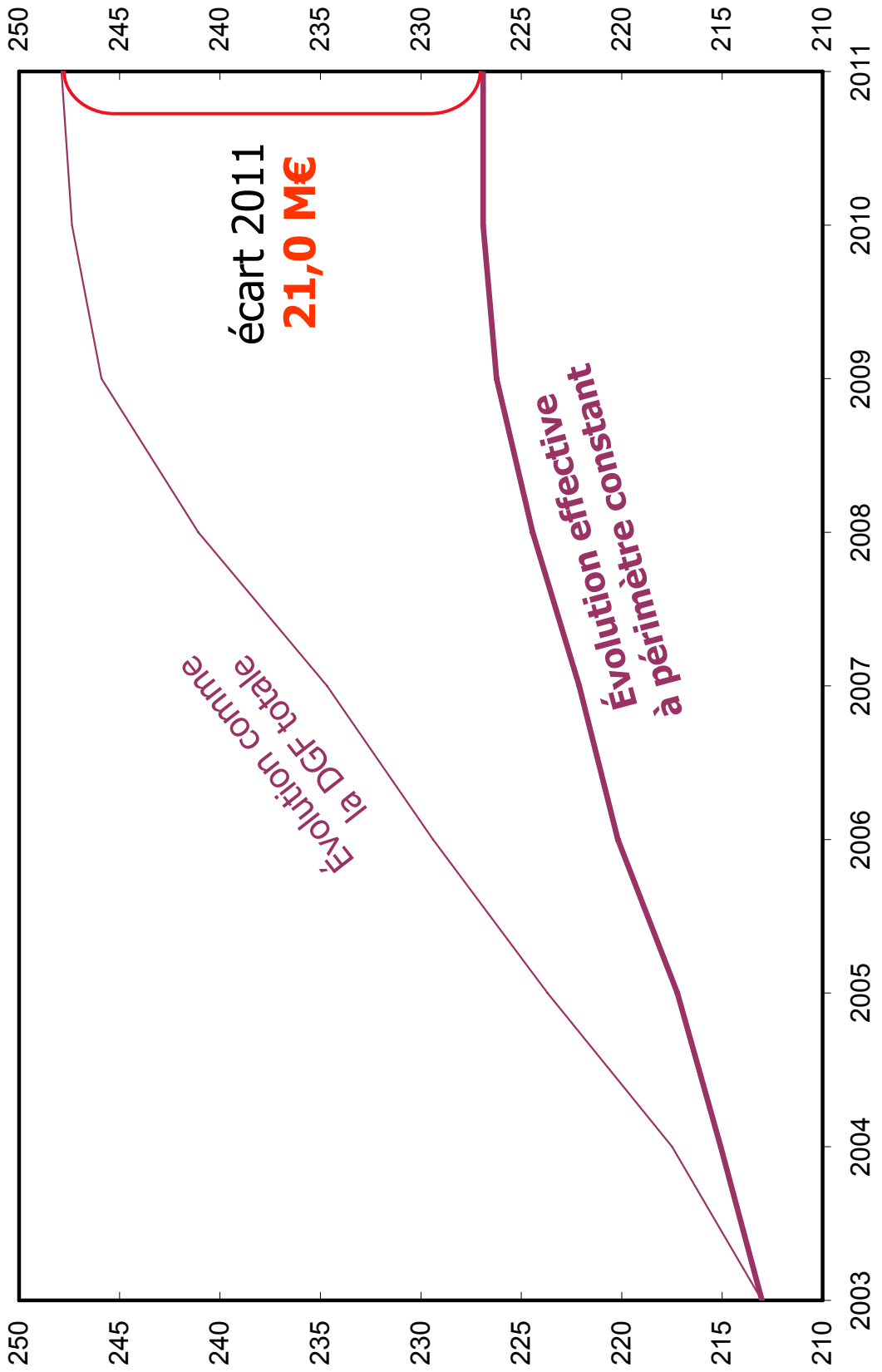
écart 2011
21,0 M€

Evolution comme
la DGF totale

Evolution effective
à périmètre constant

Compensation de la SPS*

* suppression de la part des salaires de la TP



écart 2011
21,0 M€

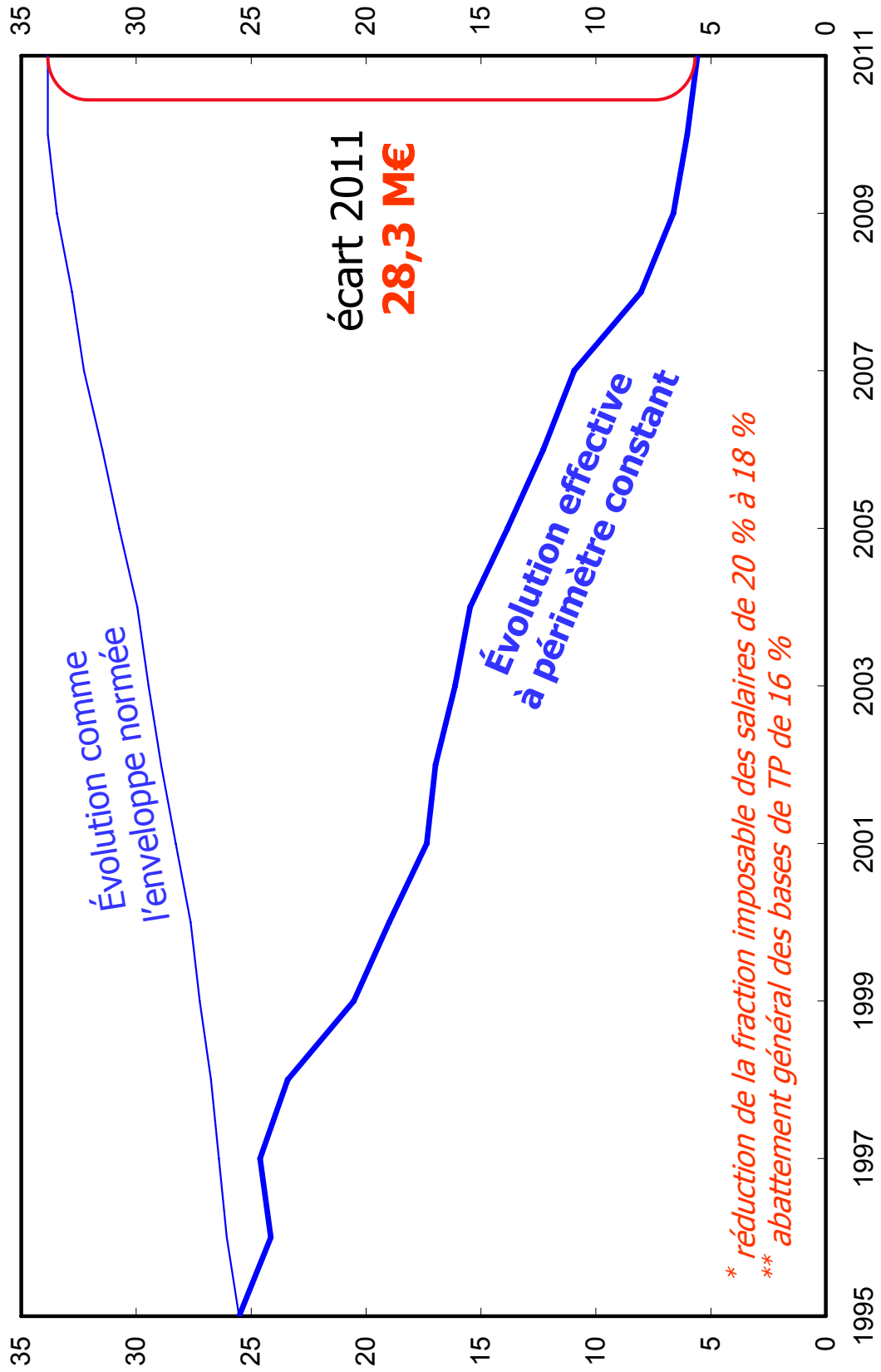
Évolution comme
la DGF totale

Évolution effective
à périmètre constant

Annexe 4 (23/39)

Dotation de compensation de la TP

RFIS* et AGB 16 %** (M€)



écart 2011
28,3 M€

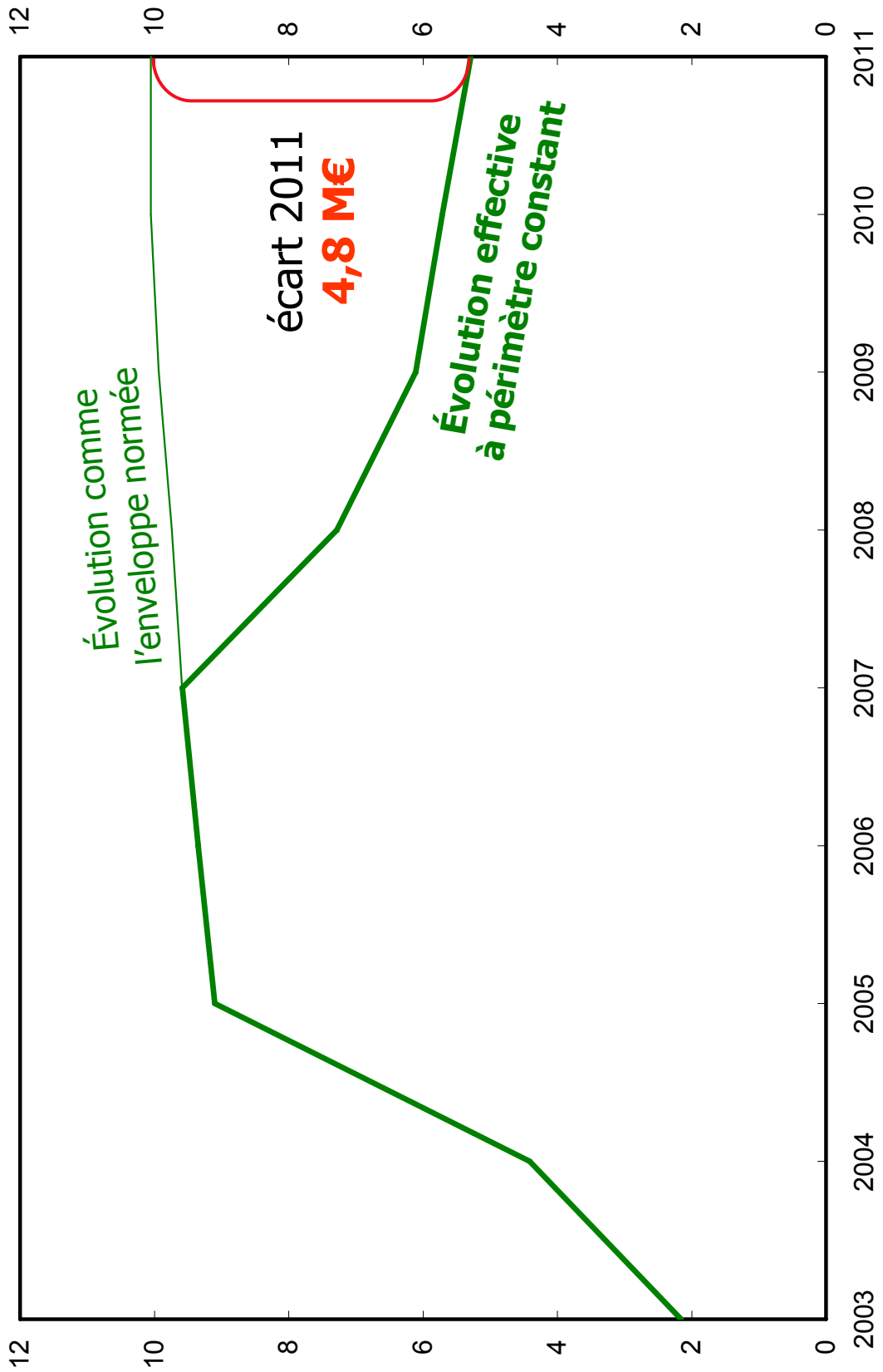
Évolution comme
l'enveloppe normée

Évolution effective
à périmètre constant

* réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 %
** abattement général des bases de TP de 16 %

Compensation de la RFIR*

* réduction de la fraction imposable des recettes (M€)



écart 2011
4,8 M€

Évolution comme l'enveloppe normée

Évolution effective à périmètre constant

Contribution 2011 de la CU Lyon

à la péréquation « verticale »

28,3 M€

■ Réduction de la DCTP

4,8 M€

■ Réduction de la compensation RFIR

21,0 M€

■ Évolution freinée de la DCOMP

21,0 M€

■ Évolution freinée de la DI

■ **Ensemble (au niveau de l'année 2011) 75,0 M€**

■ ... à rapprocher du prélèvement « FPIC », qui pourrait être de l'ordre de 2,5 M€ en 2012

Péréquation Nationale :

L'article 58 procède à la création d'un Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, dont les bases avaient été jetées à l'article 125 de la loi de finances pour 2011. Le volume global de ressources visé à l'horizon 2015 est fixé à 2 % des recettes fiscales du bloc communal, ce qui représente 1 milliard d'euros, avec une montée en puissance progressive de la péréquation : 250 millions d'euros en 2012, 500 millions en 2013, 750 millions en 2014.

Au Grand Lyon, en 2011 l'ensemble du territoire pourrait versé ~ 6 M€, le montant versé par la Communauté au Fonds pourrait être de 2,5 M€

Nos orientations pour le budget 2012

■ Cadrage du budget national

→ Vote du PLF 2012 le 20 décembre

■ Cadrage budget Grand Lyon

→ A périmètre géographique constant, un champ d'activité élargi :

- Prise de compétence énergie
- Intégration de nouveaux agents : CBE, agenda 21,

→ Objectif pour maintenir l'autofinancement :

- Limiter l'évolution des dépenses par rapport aux recettes
- Evolution des dépenses, prévision : + 2,6 %
- Evolution des recettes, prévision : + 3,7 %

Nos orientations pour le budget 2012 - Dépenses 2012

- Fonctionnement et Investissement

■ **Total recettes : 1,2 Mds € (+3,7%)**

→ **Fiscalité ménages : 244 M€ + 3,4 %**

→ **Taxe d'habitation : 127,9 M€ + 3,5 %**

→ **TEOM : 114,8 M€ +3,4 %**

→ **Taxe foncière sur propriétés bâties : 0,9 M€ + 2%**

→ **Fiscalité entreprises :**

→ **Cotisation foncière des entreprises : 185 M€ + 2,9 %**

→ **Cotisation valeur ajoutée : 124 M€ +2,5 %**

Nos orientations pour le budget 2012 - Recettes 2012

- Fonctionnement et Investissement

■ **Total recettes : 1,2 Mds € (+ 3,7 %)**

➔ **Dotations de l'Etat : 488,4 M€**

- ➔ *Compensations de la suppression de la TP : 53,5 M€ + 0 %*
- ➔ *Fonds de garantie individuelles de ressources : 92,9 M€ + 0%*
- ➔ *Dotation globale de fonctionnement : 341,9 M€ +0,2 %*

➔ **Autres recettes : 130,7 M€ +14,8%**

- ➔ Péages BPNL, Taxe de séjour, vente de chaleur, vente de matériaux issu du tri sélectif....

Nos orientations pour le budget 2012 - Recettes 2012

- Fonctionnement et Investissement

■ **Total dépenses : 1,0 Mds € (+2,6%)**

→ **Subventions : 277 M€ + 2 %**

→ Sytral : 127 M€

→ SDIS : 28 M€

→ Participations aux bilans de ZAC : 44 M€

→ **Charges de personnel : 196 M€ +3,3 %**

→ Prise en charge de l'augmentation du régime indemnitaire décidée 2011

→ Pas de créations de postes envisagés

Nos orientations pour le budget 2012 - Recettes 2012

- Fonctionnement et Investissement

■ **Total dépenses : 1,0 Mds € (+2,6%)**

→ **Reversements de fiscalité : 236 M€**

- Dotation de solidarité : 20 M€
- Attributions de compensation liée à la TPU : 213 M€
- Contribution au fonds national de péréquation des recettes fiscales : 2,5 M€

→ **Dépenses des services : 251 M€ +3,7 %**

- Aménagement et développement urbain, voirie, propreté, collecte des déchets, logistique...

L'investissement

■ Une capacité financière 2012-2017 de 2 300 M€

■ Montant des AP : 570 M€ en charge nette

- 705 M€ en dépenses et 135 M€ en recettes
- Sur les 570 M€, 129 M€ pour les opérations globalisées

■ Montant des CP 2012 : 603 M€ en charge nette

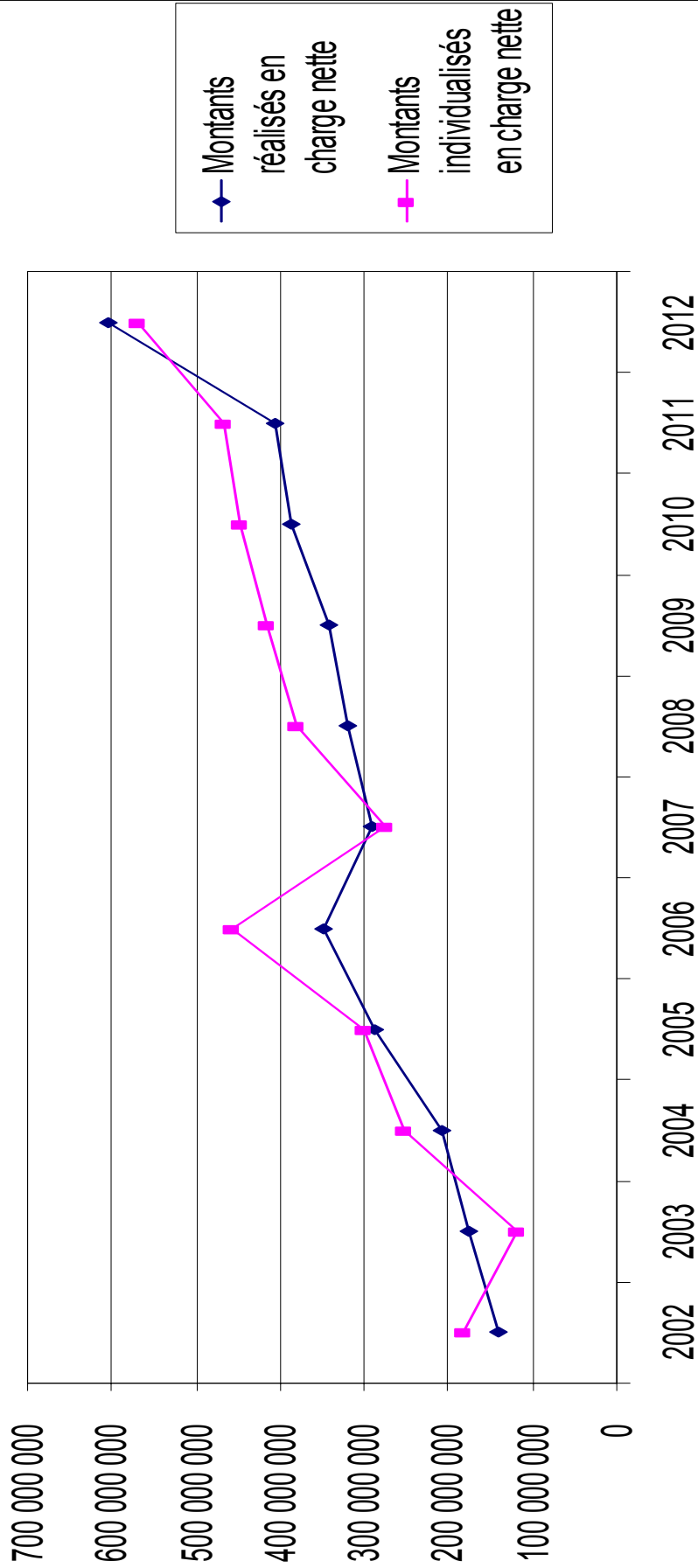
- 700 M€ en dépenses et 97 M€ en recette

■ Etat d'avancement des projets d'investissements

- 900 projets inscrits à la PPI
- 166 projets achevés entre 2008 et 2011
- 540 projets financés dont prévision 2012 : 220 projets (nouveaux ou en cours)

Annexe 4 (33/39)

Montants individualisés et réalisés de 2002 à 2012



11/12/11

Solde intermédiaires de gestion – DOB 2011

■ Solde intermédiaires de gestion :

→ Autofinancement : 210 M€ (+ 18 M€)

→ Remboursement du capital de la dette : 90 M€

→ Epargne nette : 120 M€ (+ 20 M€)

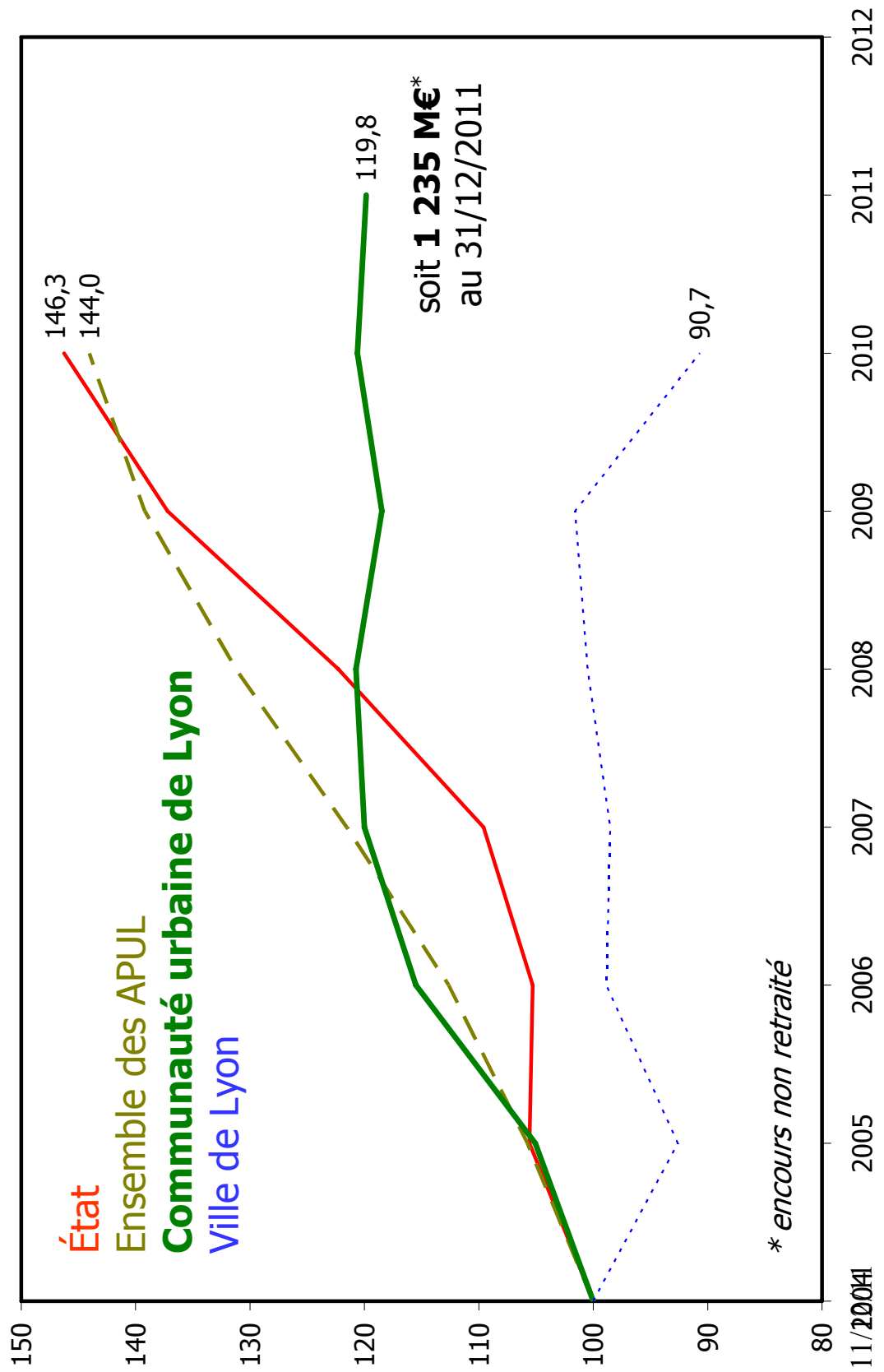
La dette

- **Encours de la dette sur 2001-2011 : 1 235 M€**
- **Durée résiduelle moyenne : 12 ans et 6 mois**
- **Taux moyen résiduel : 2,84 %**
- **Remboursement du capital (prévision 2012) : 110,6 M€**
- **Ratios**
 - ➔ **Service de la dette : 15 % (maximum = 20 %)**
 - ➔ **Capacité de désendettement : 5 ans (maximum = 8 ans)**

Annexe 4 (36/39)

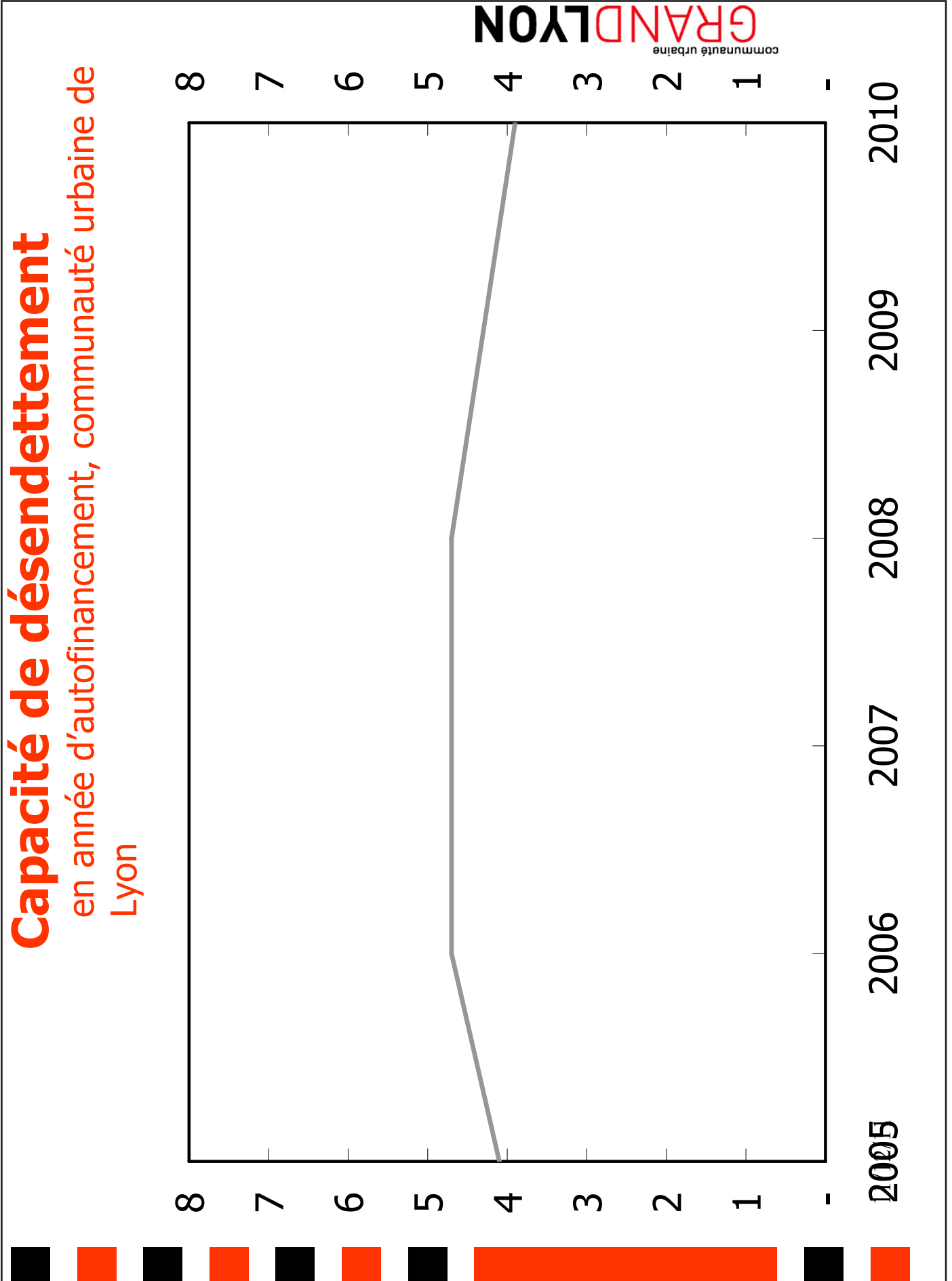
Évolution de l'endettement

base 100 en 2004

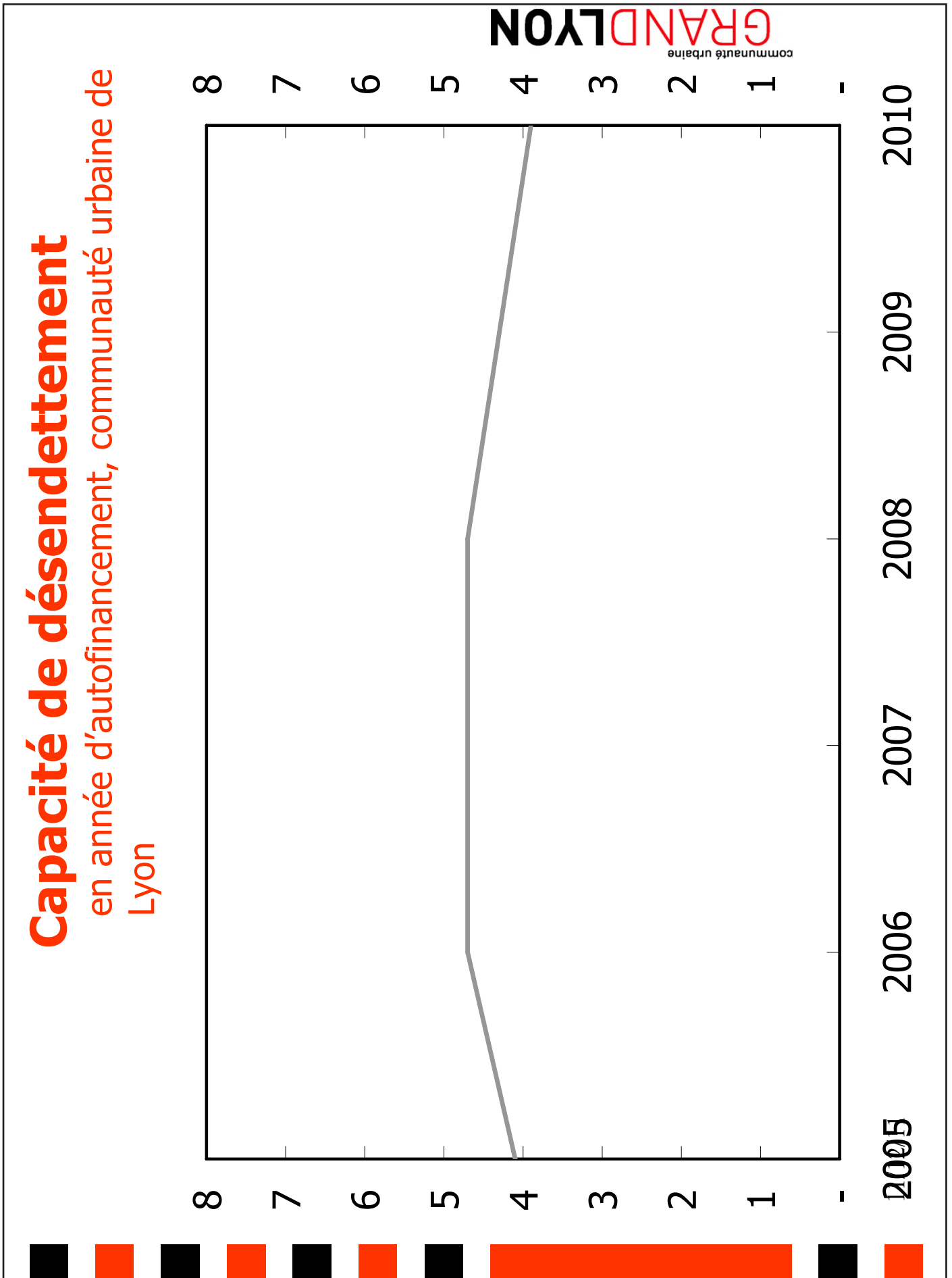


GRAND LYON
communauté urbaine

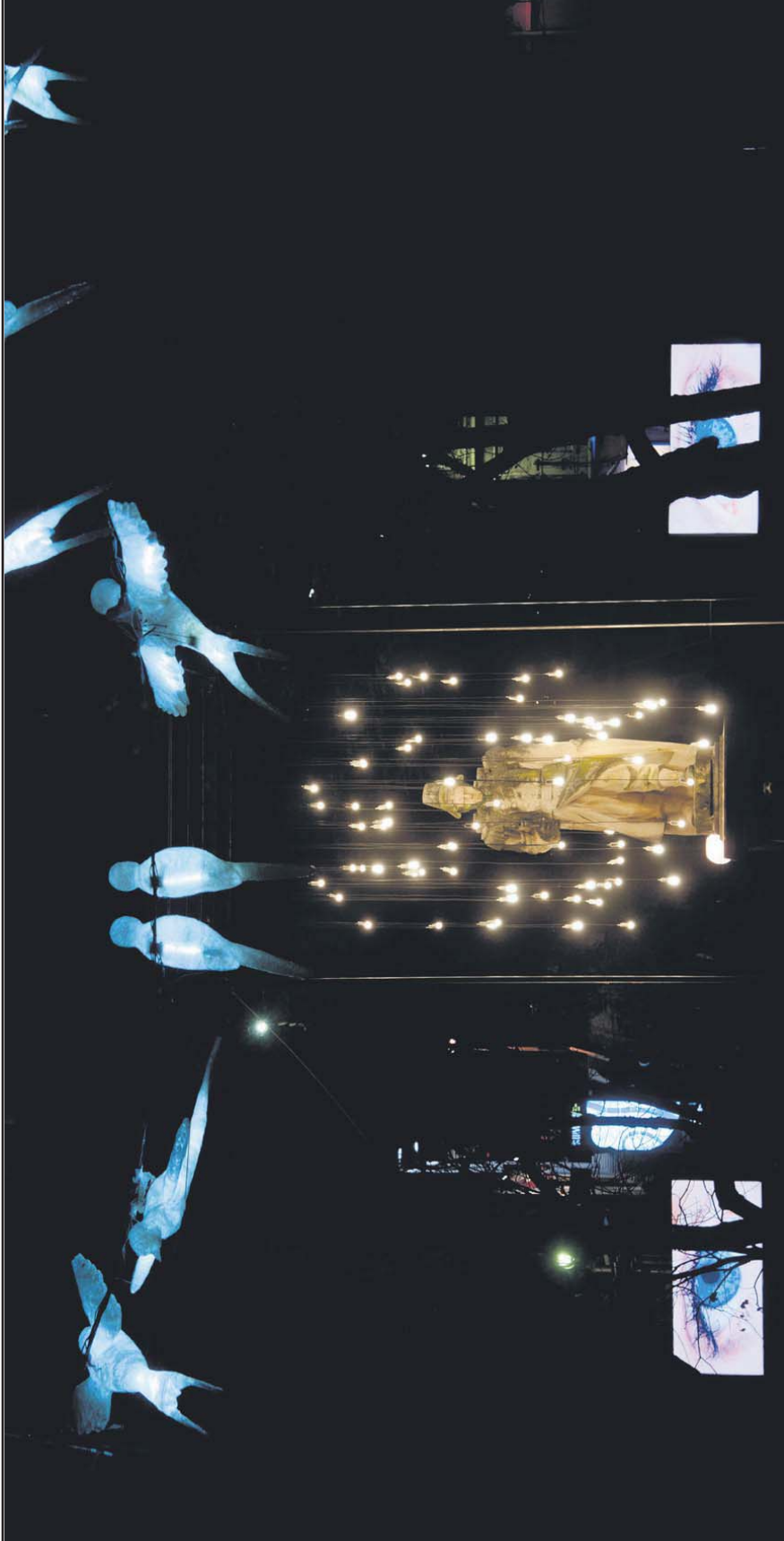
Annexe 4 (37/39)



Annexe 4 (38/39)



Annexe 4 (39/39)



GRAND LYON
Communauté urbaine

Il faut pouvoir détruire avant de construire,
et la beauté se cache là où on ne l'attend
pas ! ■ ROLAND COHEN

Joyeux Noël

